
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 22 décembre 2023**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Procès verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 22 décembre 2023

Le vendredi 22 décembre 2023, à 9 heures 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 29 mars 2024*

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette session du conseil départemental, session budgétaire essentiellement.

Mais avant d'ouvrir la séance, je laisse la parole à Karine BELLEC, pour faire l'appel traditionnel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHÉZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Fabrice ROBELET.

Sont absents : Stéphane HAMON (a donné pouvoir à Rozenn GUÉGAN), Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT), Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à Nicolas JAGOUDET) et Marianne ROUSSET (a donné pouvoir à Ronan LOAS).

LE PRÉSIDENT – Merci, Karine. Le quorum est atteint et nous pouvons valablement ouvrir cette séance. Cette session peut débuter. Les 4 absents ont donné pouvoir.

Conformément à notre règlement intérieur, et aux articles 28, 29 et 30, votés en 2021, 2 vœux ont été déposés, à 16 h 54 très précisément, soit avant l'heure limite de 17 heures, par le groupe de gauche et écologiste. Il y a un premier vœu relatif au maintien de la solidarité avec le peuple ukrainien, et un second vœu pour un cessez-le-feu au Moyen-Orient. Nous examinerons donc ces vœux à la fin de notre session, avant de partir à la Sainte-Barbe. En effet, comme vous le savez, nous aurons aujourd'hui la Sainte-Barbe départementale, d'où l'impossibilité de se stationner dans la cour, qui se tiendra à 18 h 30. Naturellement, nous devons avoir fini nos travaux avant. Mais il n'en tient qu'à vous, mes chers collègues.

Nous allons comme de tradition avoir une intervention du président, donc mon intervention, puis celle de Damien GIRARD au nom du groupe de l'opposition et enfin celle de Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité. Après, nous aurons notre session marathon, avec l'ensemble des bordereaux que vous devrez rapporter. Ce après quoi notre sénatrice conclura la journée par le budget primitif du département.

Déclaration liminaire du Président

LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, cette session est pour l'essentiel consacrée à l'examen de notre budget 2024. Nous avons débattu de notre budget en novembre et nous pouvons, pour ce qui nous concerne, approuver le budget en décembre là où bon nombre de nos collègues, sans aller bien loin dans la Bretagne historique, à Nantes ou ailleurs, sont dans l'incapacité de pouvoir le faire, ayant sans doute trop dépensé, ayant basé des dépenses sur des recettes non certaines, à l'inverse de ce que je vous dis depuis le début... et donc criant famine aujourd'hui et cherchant par ailleurs des dépenses complémentaires et se trouvent dans l'incapacité de voter leur budget. Ce n'est pas notre cas. Nous maintenons le cap en ayant cette session de vote du budget au mois de décembre. Ce qui permettra accessoirement à notre directeur général des services et aux services du département de passer un bon Noël, avec le sentiment du travail accompli avant de partir en vacances.

En réalité, nos débats vont s'inscrire naturellement dans la suite du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu en novembre dernier et au cours duquel on avait largement pu exposer notre débat. J'avais dit à l'époque, d'ailleurs en regardant l'opposition, que j'espérais que les éléments qu'on avait pu donner ou les petites corrections que nous pourrions apporter seraient de nature à emporter leur adhésion. Mais nous ne le saurons qu'à 18 heures. Le suspense est total, mais peut-être aurons-nous dans quelques instants déjà un aperçu de la volonté qui est la vôtre de soutenir ou pas ce budget. C'est donc finalement assez logique que nous puissions voter notre budget ici, parce que justement, la rigueur avec laquelle nous élaborons ce budget nous permet de ne pas avoir à revoir notre copie là où d'autres sont nécessairement à essayer de chercher un certain nombre d'équilibres. Mais ce budget 2024 est pour nous un budget sérieux. Certains y verront peut-être une certaine surdité aux propositions de l'opposition, mais on y viendra tout à l'heure. Moi, j'y vois davantage, pour ma part, le résultat de la rigueur. C'est un mot qui dans le temps... il y a quelques mots qu'on ne devait jamais prononcer. Ici, nous l'avons toujours prononcé. Nous essayons de parler le langage des Français. Ils ne sont pas si sots que cela, ils sont même très intelligents et ils savent très bien ce que le mot rigueur veut dire, parce qu'ils le vivent au quotidien pour gérer les budgets qui sont les leurs. Ce qu'ils attendent finalement de celles et ceux qu'ils ont élus, c'est qu'ils agissent de la même manière. Nous, nous le faisons dans la rigueur. Ce n'est pas une rigueur d'une orthodoxie à toute épreuve. On est aussi à mettre des moyens supplémentaires là où ils sont nécessaires. Mais la rigueur, c'est d'être sans arrêt exigeants avec nous-mêmes dans la gestion de notre collectivité. Je le dis à chaque fois, mais la répétition ne nuit pas, c'est notre rigueur qui aujourd'hui nous permet de continuer à développer nos politiques dans de bonnes conditions, alors même que naturellement, beaucoup de contraintes se renforcent et même de manière très significative.

Oui, ce budget 2024 est marqué par la rigueur, et qu'on ne compte pas sur moi ni aujourd'hui ni jusqu'en 2028, terme de notre mandat, pour m'écarter de ce principe fondamental. Ce qui est bien, c'est que quand on fixe les grandes lignes du budget avec le directeur général des services, finalement, on les fixe une seule fois pour toutes, pour le mandat. En fait, on se tient à cette orthodoxie. Bien sûr, après, on regarde les situations au cas par cas en fonction des obligations nouvelles qui sont les nôtres, des défis nouveaux, des difficultés nouvelles qui peuvent apparaître. Mais nous ne nous écartons pas de ces principes. C'est aussi parce qu'il est marqué par la rigueur que ce budget est ambitieux. Et c'est là, me semble-t-il, sa 2^e caractéristique. Cette ambition se retrouve naturellement dans le haut niveau d'investissement que nous proposons, puisqu'il s'établit à plus de 162 M€, soit à peu près le même montant que nos amis d'Ille-et-Vilaine. Vous allez me dire qu'on a fait pas mieux qu'eux. Oui, sauf qu'ils ont un budget de 1,3 Md€ quand nous, nous sommes à 865 M€, et ils ont une population qui est supérieure de 325 000, c'est-à-dire presque 45 % en population de plus que le Morbihan. Vous voyez que parce qu'on est efficace dans la tenue de nos comptes, on arrive à investir plus et finalement à préparer le Morbihan aux enjeux de demain. Cette ambition se trouve aussi dans la mobilisation sans précédent des crédits en faveur du domaine social. Je l'avais dit le 1^{er} juillet 2021 lors de l'élection, ce mandat sera celui du social. Ce n'était pas un vain mot. C'est une réalité. Nous agissons et donc, ce sont 453 M€, soit près de ½ Md€ si l'on considère les sections de fonctionnement et d'investissement. C'est énorme. Jamais notre budget social n'aura été aussi important. C'est bien un budget rigoureux, mais aussi ambitieux que nous vous proposons.

Vous savez que la situation est naturellement difficile. C'est bien sûr incontestable, d'abord parce que la situation internationale demeure extrêmement dangereuse. D'ailleurs, les 2 vœux portés par l'opposition nous amèneront sans doute à aborder ces sujets aussi internationaux. La guerre entre la Russie et l'Ukraine perdure malheureusement, et le Proche-Orient est une véritable poudrière. On l'a aussi vu. L'économie mondiale connaît des mouvements erratiques qui rendent bien sûr les prévisions incertaines. C'est vrai que quand je vois des prévisions à 5 ans, j'ai toujours du mal à me dire qu'elles puissent être tenues tant, il y a 5 ans, on était loin d'imaginer tout ce qu'on a eu. Les crises se succèdent. Mais un peu comme le climat, le temps entre les 2 crises se réduit. Le nombre de crises va donc augmenter et rendre de plus en plus difficile la gestion publique, et notamment la gestion de nos collectivités. D'où la nécessité d'agir avec rigueur. Le réchauffement climatique et la nécessaire transition énergétique ont certes fait l'objet d'un accord historique lors de la COP 28 à Dubaï. Il n'en demeure quand même pas moins qu'à bien des égards, les efforts ne seront probablement pas à la hauteur des enjeux tant les espérances qui avaient été mises n'ont pas été couronnées du succès que l'on espérait en tant que tel. D'ailleurs, on constatera un peu partout dans le monde les pays qui se recroquevillent sur eux-mêmes alors que seul un certain nombre de solutions mondiales s'impose. On voit bien qu'on a besoin de proximité, mais que pour autant, un certain nombre de sujets doit avoir une réponse mondiale. Les enjeux climatiques, c'est une réponse planétaire. Cela ne nous exonère pas de faire ce qu'on a à faire à notre niveau, bien au contraire. Mais les sujets parfois sont traités à une échelle qui doit être mondiale. D'ailleurs, tout ceci est finalement assez paradoxal. Nous avons probablement heureusement fait le constat que la mondialisation n'était pas le gage non plus d'un avenir radieux. Mais prenons garde non plus de ne pas « *jeter le bébé avec l'eau du bain* » : la mondialisation a naturellement des aspects positifs, ceux de l'interdépendance finalement incontournable entre les pays, entre les femmes et les hommes, entre l'humanité finalement et la nature. La mondialisation que certains voudraient nous présenter comme le fléau de l'humanité... ce n'est naturellement pas le cas, puisque l'humanité est nécessairement universelle. Mais nous devons trouver une notion d'équilibre. De toutes les façons, c'est le propre de gouverner. Gouverner nécessite d'éviter de tomber dans les simplifications, dans les caricatures, et à chaque fois d'essayer de trouver des solutions finalement d'équilibre, et de ne pas s'échapper des principes qu'on a su fixer. C'est ce qu'on essaie de faire. La situation dans notre pays est malheureusement bien complexe.

Les discours des extrêmes, de gauche comme de droite, privilégient quand même le conflit. On conflictualise sans arrêt les situations, le rejet de l'autre, voire parfois même la violence, pas seulement verbale, ce qui sape bien sûr l'unité de notre pays et détricote notre unité nationale qui est ô combien nécessaire. Il est vrai que parfois, les forces politiques modérées et raisonnables et l'exécutif lui-même ne brillent pas toujours dans leurs capacités à rendre à notre pays et à nos concitoyens la fierté que notre histoire justifie pourtant largement aisément. Cessons de faire du « *French bashing* », comme on dit en anglais. Les difficultés, celles de notre pays, celles de notre collectivité, celles qui sont celles de nos concitoyennes et de nos concitoyens, nous les avons, et vous le savez très bien, parfaitement identifiées ici. On essaie d'y répondre sans répondre aux questions qu'on ne nous pose pas ou qui ne sont pas de notre ressort. Certains se plaignent de ne plus avoir de moyens, mais voudraient faire tout ce qu'on leur demande de ne pas faire. Faisons bien ce qu'on a à faire et ici, soyons concentrés sur ce que nous avons à faire. Tout cela exige quand même de notre part finalement, des responsables que nous sommes, d'être constamment dans l'action, une action qui doit être adaptée, ciselée et une action qui est au service de nos concitoyens. Cette constance s'appuie naturellement sur une vision de long terme et aussi une vision de moyen terme, et pas sur une vision court-termiste de l'instant ou de l'émotion du moment. Qu'on se comprenne bien : cette vision à moyen terme ou long terme n'est pas pour nous une simple marotte. Ce n'est pas un discours de haut fonctionnaire qui vous expliquerait comment les choses vont se passer dans 30 ans, de fonctionnaire parisien ou d'instance certes très honorable comme les différentes chambres qui vous expliquent tout un tas de choses, mais dont la qualité première n'est pas toujours le pragmatisme, tant s'en faut, ou la proximité avec les acteurs de terrain. Il nous faut parfois avoir des tendances longues, il nous faut regarder les choses sur un pas de temps qui est long. Mais il faut aussi agir de manière pragmatique. Quand je vois parfois certaines recommandations des chambres régionales des comptes, elles sont parfois dépourvues de pragmatisme à l'échelle locale. Mais toute cette vision justifie pour nous notre action au quotidien.

C'est pourquoi, nous nous sommes attachés, depuis un petit peu plus de 2 ans, presque 2 ans et demi, depuis le début de ce mandat, à l'élaboration d'une série de schémas, de plans et de

stratégies, non pas dans la logique de l'URSS dans le temps... cela faisait longtemps que je n'en avais pas parlé. Vous avez vu que je n'ai pas encore appelé le général à la cause. Mais il va sûrement venir. Ces schémas et ces plans, pour nous, là aussi, sont nécessaires pour inscrire notre action dans une perspective. Mais nous les avons tournés de manière très opérationnelle pour que quelque part, nous agissions et que ce soit notre feuille de route pour les années à venir. Je crois qu'on n'a pas à rougir du nombre de schémas et de plans que nous avons élaborés. Nous achevons finalement ce travail avec la stratégie départementale de l'habitat qui nous sera présentée, et avec le schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité. En 2 ans et demi, nous aurons quasiment élaboré l'ensemble des stratégies et des schémas départementaux. Je pense au schéma des mobilités qu'on a fait, au plan départemental de l'insertion, au schéma de l'autonomie. Bref, on a revisité l'ensemble de nos politiques et merci à l'ensemble des conseillers départementaux des 2 groupes pour y avoir contribué avec à chaque fois l'ensemble des acteurs qui ont pu y être associés. Nous voulons des choses qui soient bien sûr pragmatiques. Il en reste encore dans certains domaines, comme nous aurons en 2024 notamment celui du tourisme.

Nous disposons désormais d'un corpus de référence pour conduire nos actions de manière cohérente et durable. Pour nos services comme pour nos élus, c'est naturellement les documents de référence qu'il convient de mettre en œuvre. Nous avons fait aussi cela en lien avec nos plans d'investissement à l'échelle départementale, puisque ces investissements sont ambitieux. Je vous rappelle que sur la durée du mandat, nous avons prévu plus de 1 Md€ d'investissement. C'est énorme. Jamais, jamais, jamais le département n'a autant investi. Nous avons d'ailleurs prévu plus de 150 M€ pour nos collègues, plus de 50 M€ sur les mobilités douces. Ce corpus de référence, ces plans d'investissement structurent naturellement notre budget 2024, qui n'est finalement que la déclinaison financière des orientations stratégiques que nous avons prises.

J'ai aussi indiqué lors de la session de novembre dernier que si l'exercice 2024 ne devait pas véritablement souffrir de contraintes pesant sur les collectivités, il n'en serait probablement pas de même pour les années suivantes. Vous remarquez sans doute, si vous regardez l'actualité des départements, et pour ceux qui étaient au congrès de l'association des Départements de France, que beaucoup n'ont pas en perspective cette échéance des années après 2024. Ils y sont déjà, dans le dur, ils sont déjà dans l'incapacité de faire leur budget. Pour autant, nous, nous arrivons à le faire. Je n'ai pas varié et ce n'est pas parce que notre budget 2024 présente finalement des caractéristiques qu'on peut juger assez proches de celles des années précédentes, y compris en termes de rigueur, que nous ne devons pas commencer à établir un plan d'actions face aux restrictions qu'il nous faudra bien mettre en place. Parce que nous arrivons vers des temps difficiles, et soyons néanmoins clairs. La question financière, et parfois, nos amis de gauche nous disent « *la question comptable* », ne sera jamais le seul critère d'appréciation. Elle ne l'a jamais été, et vous le savez très bien, elle ne le sera jamais ici, à l'échelle du département. Il n'est néanmoins pas exclu bien sûr de notre grille de lecture, vous le savez. Ici, on regarde les choses en ayant la meilleure politique. Mais une bonne politique n'est d'ailleurs pas une politique qui coûte, je l'ai déjà dit. À chaque fois, nous regardons comment nos dépenses peuvent être tenues et où 1 € investi est le plus efficace et le plus productif possible par rapport à ce qu'on veut faire. Exclure ces éléments financiers de notre grille de lecture, c'est faire ce que fait l'État depuis des décennies. J'écoutais ce matin, en venant, sur la radio publique, le ministre des Comptes publics, ou je dirais plutôt le ministre des Déficit publics. On va arriver à 111 % du PIB. On nous explique que le sujet de la dette est un sujet important, qu'il faut le traiter, sans que je n'aie jamais vu quelqu'un s'occuper de ce sujet-là. Il faudra bien le traiter, assurément, en plus, avec les taux d'intérêt qui ont monté. Très prochainement, ce sera le premier budget de l'État. Quand on voit la somme qu'on met, et je le redis à chaque fois, pour rembourser la dette, nous pourrions faire beaucoup de choses si nous n'avions pas autant consommé auparavant. Les questions qui se posent en matière de finances publiques n'auraient pas à se poser si nous avions su être un petit peu plus sérieux. Mais je vois que malheureusement, plus ça va et moins nous sommes sérieux. Plus ça va, plus la situation se dégrade en matière de comptes publics, et on voit bien que nous sommes au bord du précipice. Ce qui d'ailleurs conduit aussi certaines collectivités à être dans une situation difficile. Ce n'est en tout cas pas le cas du département du Morbihan, vous le savez. Mais en cela, je voudrais aussi remercier nos prédécesseurs, puisque les présidents ne font jamais tout seuls. Nous avons soutenu notamment le Président GOULARD, qui a tenu cette maison avec rigueur et qui nous a laissé une situation saine et un fonctionnement en état.

Vous savez aussi que sur un autre sujet, après consultation de nos collègues aussi de la majorité, en concertation avec les élus locaux concernés, j'ai proposé l'abandon du projet de mise à 2×2 voies de la RD 775 à La Vraie-Croix. Le bordereau qui devait être soumis ici m'a été soumis pour qu'il soit inclus dans notre dossier de session. Mais si je l'avais inclus, cela aurait voulu dire que nous allions plus loin, puisque là, j'aurais demandé l'accord de l'assemblée pour pouvoir procéder à la demande d'autorisation environnementale. Puisqu'il a été décidé de ne pas avancer sur ce dossier, ce bordereau a été retiré, puisque nous ne sollicitons plus auprès de l'État cette autorisation. J'en ai d'ailleurs informé M. le Préfet du Morbihan la semaine dernière également. Ce qui a été abandonné, c'est naturellement le projet actuel que les fondements et les financements rendaient en réalité inopportun. Nous allons néanmoins engager une étude sur l'axe pour définir ce qu'il convient d'y faire. Je regarde Thierry POULAIN ou Marie-Hélène HERRY, qui sont élus de ce canton de Redon. L'idée, c'est aussi de dire que l'axe Vannes-Redon est un axe important, qui mérite d'être traité, qui mérite d'avoir une étude d'axe avec l'intégralité des élus, mais pas que les élus concernés par un bout. Cela doit couvrir l'ensemble des élus qui sont concernés par l'axe et cela va naturellement jusqu'aux élus du pays de Redon. En tout cas, il est très important pour l'est du département. Il est également important pour la desserte régionale de Redon, dont le Morbihan ne peut pas se désintéresser. Je rappelle d'ailleurs que le président la communauté de communes de Redon agglomération est par ailleurs maire d'une commune morbihannaise, Allaire. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments qui ont conduit à cette décision. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse, de m'exprimer devant vous, de pouvoir aussi m'entretenir avec nos 2 collègues conseillers départementaux du canton concerné et les maires des communes concernées. J'avais pu déjà, pour ceux qui lisent entre les lignes, lors de notre dernière réunion que nous avons eue au mois de novembre, tracer quelques perspectives. Cela ne nous empêchera pas malgré tout de confirmer un certain nombre d'aménagements routiers. Nous n'avons pas de dogme, ici. On essaie à chaque fois d'agir de manière pragmatique. Lorsque les routes seront nécessaires, nous ferons des routes. Lorsque le projet présenté nous paraît surdimensionné, on se réinterroge systématiquement. C'est le but. Ce n'est pas non plus de faire une route pour faire une route parce qu'on a les autorisations. Ce n'est pas non plus de ne pas faire ce qui est nécessaire. L'axe Vannes-Pontivy, de manière très claire, c'est une absolue nécessité. Nous avançons. Nous avons eu d'ailleurs avec le maire de Vannes et le président d'agglomération la semaine dernière une réunion publique, vendredi, pour expliquer comment nous allons traiter l'arrivée de la route de Pontivy sur Vannes, avec le passage en 2×2 , des 3 Rois jusqu'à Ménimur. Les études ont été lancées sur la section Colpo-Locminé. Nous continuerons là-dessus, comme sur l'axe Lorient-Pontivy et comme nous le faisons aussi sur l'axe Lorient-Roscoff, sur la section Caudan-Plouay. Nous avons affirmé cela, comme nous le faisons aussi pour par exemple la déviation du Faouët, ou celle de Grand-Champ. Mais assurément, le projet qui était prévu à La Vraie-Croix semblait sans doute surdimensionné, dans des normes autoroutières, sans que l'ensemble de l'axe ait été prévu de passer en 2×2 . On aurait eu une section. Sans doute faudra-t-il des créneaux de dépassement. Seront-ils à cet endroit-là ? C'est l'étude d'axe qui doit finalement nous le dire. Comment sécuriser cet axe ? Parce que c'est un élément qui est ressorti. Il y a une attente de sécurisation de cet axe. Ce qui est à peu près certain quand même, c'est que pour connaître le temps des procédures, il ne faut pas attendre des travaux demain matin. Ce ne sera pas dans ce mandat. Il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont. Il n'empêche qu'il peut y avoir quand même quelques mesures de mise en sécurité assez simples, qui pourraient peut-être être faites assez rapidement. Mais pour cela, nous lancerons dès 2024 une étude d'axe sur l'axe Vannes-Redon. Aucun territoire ne doit être oublié.

D'ailleurs, sur cette partie redonnaise, nous investissons puisque la Compagnie des ports du Morbihan a la gestion des ports de Redon. Je pense aussi au campus ESPRIT que nous avons accepté de financer à hauteur de 1 M€. Nous avons été un des premiers d'ailleurs à répondre à l'agglomération redonnaise pour permettre la réalisation de nouveaux équipements. Il y a donc un intérêt à ce qu'on puisse aider tout le bassin redonnais et toute sa partie morbihannaise, bien évidemment.

Avant de conclure, je dirais que ce budget 2024 est rigoureux et ambitieux, l'un n'étant pas antinomique de l'autre. Je crois tout simplement que c'est un beau budget. Il vaut mieux que ce soit moi qui le dise, parce que je ne suis pas sûr que l'opposition le dise. Il est de bon ton que le président soit assez satisfait du budget qu'il présente. Mais on verra si mes collègues de la majorité au moment du vote seront aussi satisfaits. Je n'ai pas de doute qu'ils seront naturellement au rendez-vous. Quelques éléments clés : 865 M€, c'est un record. On ne cherche pas à avoir le

record de budget à chaque fois. C'est un peu mécanique, ces affaires-là. 162 M€, c'est aussi un record en matière d'investissement. Une dette qui va passer sous les 100 M€. Nous sommes passés concrètement à ce jour sous les 100 M€, sans doute à 95 M€ en fin de mandat. Jamais la dette du département, à tout le moins depuis les 40 dernières années, n'a été aussi faible qu'aujourd'hui. C'est important, cela veut dire que la dette n'est pas une fatalité, notamment au niveau de l'État. Je vois d'autres États européens qui ont réussi à réduire leur dette. Pourquoi n'y arriverions-nous pas ? Sans doute faudrait-il des dirigeants plus courageux. Nous avons un besoin d'emprunt théorique qui est affiché. Nous espérons, mais toutes choses égales par ailleurs, ne pas avoir à emprunter en 2024. Mais une fois qu'on aura fini l'année 2024, on ne passera pas 2025 sans emprunter, sans doute. Sauf si on devait réduire l'investissement. Mais ce n'est pas notre cas. Nous maintiendrons aussi un très fort taux de subvention aux collectivités territoriales. Je vois beaucoup d'élus locaux, de maires. Ils savent bien l'importance qu'il y a ici à intervenir. Nous étions dernièrement dans la commune de Ménéac, à inaugurer un ensemble public où il y a une crèche, une cantine scolaire, et où nous avons le maire de la commune d'à côté, dans les Côtes-d'Armor. Il se demandait pourquoi la canalisation financière s'arrêtait à la frontière du 22, en disant que le rapport était de 1 à 7. Il ne pouvait pas faire ses projets comme nous le faisons dans le Morbihan. Cela permet d'aménager l'ensemble des communes. Donc, nous maintenons l'ensemble de nos aides. Nous augmentons très significativement tout ce que nous faisons en matière sociale. Je ne vais pas revenir sur tous les pourcentages. Ils ont été détaillés lors des orientations budgétaires. Ce mandat, c'est effectivement le mandat du social. Nous avançons avec un budget sérieux, avec une fiscalité qui, s'agissant par exemple des droits de mutation, est la plus faible de France. Cela veut dire qu'un département qui a 14 % de ressources de moins que la moyenne nationale peut s'en sortir beaucoup mieux. Mais pour cela, il n'y a pas de miracle : il faut tenir les dépenses. Ici, c'est 21 % de moins que la moyenne nationale. Il ne me semble pas que ce département souffre de ce manque de financement public, bien au contraire. Certains fonctionnaires de la préfectorale qui passent ici nous disent qu'ici, il fait quand même bon vivre. Ici, d'abord, les valeurs républicaines sont toujours aussi fortes. Ici, les communes investissent. Ici, les équipements publics sont pas décrépis. Je pense que tout n'est pas dû à l'action publique qui est la nôtre. Je pense que c'est aussi dû à l'action collective, y compris de nos concitoyens. Mais j'ai la faiblesse de croire quand même que depuis tout ce temps, l'action du département y concourt. On va naturellement continuer à y concourir dans les années à venir. Nous ne nous écarterons pas de cette ligne.

Les difficultés vont naturellement arriver. Elles ne nous effraient pas. Nous sommes préparés à les affronter. Mais en tout cas, ne comptez pas sur moi pour pleurer misère ou hurler avec les loups. Ce n'est pas le cas. On va exercer nos missions sérieusement. On va assumer notre responsabilité envers les Morbihannaises et les Morbihannais, avec enthousiasme. Moi, je vois des élus enthousiastes à chaque fois dans leur canton, qui viennent à chaque fois nous voir avec des projets. Ce n'est pas pour éviter la fermeture de quelque chose, c'est pour créer quelque chose de nouveau. C'est bien, et je pense que ce qu'on propose aujourd'hui répond à cette ambition. On a un budget sérieux, ambitieux, qui prépare le Morbihan aux enjeux de demain. Que les Morbihannais soient rassurés : même si nous avons très peu de leviers sur les éléments de fiscalité, puisqu'ils nous ont été confisqués, néanmoins, il n'y aura pas de hausse, notamment sur la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux. Nous restons en cela une vraie singularité à l'échelle nationale. Parce que ce que je remarque quand même, c'est que ceux qui ont augmenté les droits de mutation à titre onéreux ont basé leurs dépenses là-dessus. La chute en est d'autant plus difficile. Cela veut dire que plus vous avez d'argent, plus vous dépensez et plus, quand vous avez un retournement de tendance, cela devient difficile. Nous avons été habitués ici à vivre assez chichement. Les Morbihannais ne sont pas des flambeurs. Finalement, on s'en sort mieux que les autres et on continuera dans cette voie. Je voudrais aussi remercier les membres de la commission des finances, sous l'autorité de notre sénatrice, qui a sa voiture qui ne démarre pas les jours de commission. Mais elle n'avait pas compris qu'il fallait mettre de l'essence dedans. C'est la rigueur poussée à l'extrême avec notre sénatrice. Mais elle a quand même fini par arriver. Vous savez que le président est membre de droit de toutes les commissions. J'ai débarqué à l'improviste en commission des finances, en début de session, pour voir si tout le monde était là. La voiture de notre sénatrice avait un petit problème de retard à l'allumage. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Vous savez bien que j'aime bien la taquiner. Voilà pour ces conclusions, mais elle saura prendre la parole et redresser la situation.

Je vais maintenant laisser la parole au groupe de l'opposition et à Damien GIRARD, avant que Ronan LOAS intervienne pour le groupe de la majorité.

M. GIRARD – Merci. M. le Président, chers collègues, j'ai un peu peur de mettre fin au suspense trop tôt dans la journée. Mais vous verrez qu'il y en aura peut-être un peu moins qu'il y a quelque temps.

Je vais aborder différents sujets, comme c'est de bon ton dans le discours de politique générale. Je vais commencer par les questions internationales, puis, au fur et à mesure, me rapprocher du département. En cette fin d'année, la triste situation internationale nous a amenés à proposer 2 vœux en fin de session. Vous l'avez évoqué. Le premier concerne la guerre en Ukraine et l'arrivée de l'hiver, le deuxième la guerre entre Israël et le Hamas, et le dramatique blocus de la bande de Gaza. J'ai espoir qu'on puisse se mettre d'accord sur ces vœux et que l'on puisse voter unanimement. Évidemment, on ne changera pas les choses parce que le département du Morbihan a voté ces vœux. Mais je pense que c'est notre rôle que de pouvoir nous positionner et essayer de faire consensus sur ces sujets qui préoccupent malgré tout nos populations.

L'actualité internationale a également été marquée, il y a quelques jours, par l'accord arrêté lors de la COP 28 à Dubaï. Nous retenons que celui-ci mentionne pour la première fois un objectif de sortie des énergies fossiles, dont l'utilisation a généré 75 % des émissions de gaz à effet de serre. L'accord inscrit également un objectif de triplement de la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Bien sûr, on est encore loin du compte. Surtout, il faut passer de ces promesses internationales à de réelles actions, qui se font en réalité localement. C'est là où nous devons être au rendez-vous pour que ces belles promesses, qui ne sont pas suffisantes d'ailleurs, permettent de réelles actions. On est loin d'atteindre l'objectif majeur de 1,5°, même avec les promesses actuelles. On peut même se dire que cet objectif ne sera pas tenu en réalité. Mais il est primordial de s'en éloigner le moins possible pour éviter de jouer la survie de l'humanité à la roulette russe. Nous ne pouvons que regretter l'absence de date de sortie définitive du pétrole ou le fait que le gaz soit considéré comme une énergie de transition.

Je parlais de la déclinaison au niveau local. Dans cet esprit, au niveau local, nous saluons votre décision concernant la RD 775 autour de La Vraie-Croix. Nous avons bien compris que ce n'était pas exactement les raisons écologiques qui ont guidé votre choix. Mais, M. le Président, nous redisons que le monde change. Nous devrions en réalité revoir chacun des projets d'aménagement, surtout ceux décidés il y a bien longtemps, au vu de cette urgence climatique. Nous avons besoin que notre collectivité fasse davantage évoluer son logiciel en matière de route et de mobilité. Tout à l'heure, vous parliez du fait que vous n'aviez pas de dogme en la matière, sur la question des routes. J'ai envie de dire que j'ai un seul dogme, et j'espère que nous pourrons le partager : ce dogme, c'est simplement la conviction qu'on ne peut pas négocier avec les limites physiques de notre planète. On ne peut pas négocier avec le changement climatique. On voit bien à quel point il a pu impacter récemment encore le Morbihan et la Bretagne en général, à travers les tempêtes qui se sont abattues sur nous. Face à ce dogme qui serait de se dire qu'en réalité, les limites physiques s'imposent à nous, nous avons l'obligation de nous reposer la question des choix d'aménagement que nous avons faits. Je l'ai dit lors de la dernière session : je pense que les investissements dans les alternatives au tout voiture doivent être la norme et que les aménagements liés aux voies routières doivent être l'exception. Ici ou là, on doit pouvoir évidemment investir pour permettre une certaine fluidification à certains endroits de blocage. Ce serait dommage de rester là-dessus. Mais pour autant, continuer à investir dans de la voie routière permet quoi qu'il arrive de continuer à développer l'usage de la voiture. Et même avec les changements de motorisation, on voit bien à quel point cela consomme de la matière. Au final, cela génère des émissions de gaz à effet de serre. Nous devons donc tout faire pour travailler aux alternatives à la voiture, considérant aussi qu'il y a plein d'endroits, notamment dans les zones les plus rurales, où la voiture restera présente. Mais c'est bien cet équilibre que nous devons construire pour que demain, nous puissions réduire nos émissions de gaz à effet de serre. En France, le seul poste d'augmentation des gaz à effet de serre ces dernières années, c'est autour des mobilités. On voit bien à quel point c'est un nœud important, un point difficile. C'est pour cela qu'il faut vraiment se reposer la question d'un ensemble d'aménagements décidés, il y a parfois longtemps, parce que nous connaissons les temps de développement nécessaires, d'études et d'autorisation. Là où on se retrouvera sans aucun souci, c'est quand il s'agit de sécuriser.

Évidemment, quand il s'agit de sécuriser des voies, quand il s'agit de vies humaines, il faut trouver des solutions. Mais cela ne passe pas forcément par le doublement des voies à chaque fois.

Ceci étant dit, nous ne pouvons faire l'impasse sur l'ambiance nationale dans laquelle nous sommes depuis quelque temps, quelques jours maintenant. Il y a 3 jours avait lieu l'examen sur le projet de loi immigration. Le texte présenté et voté par les parlementaires reprend toutes les mesures des élus LR ouvertement inspirées du RN, agitateur de passions haineuses non fondées sur la réalité. La réalité, quelle est-elle ? La France ces dernières années représente 4 % des demandes d'asile à l'échelle européenne, alors que nous représentons 15 % de la population. Comment peut-on faire croire qu'il y aurait un sujet d'un pays trop généreux attirant des étrangers voulant absolument s'établir dans ce pays mirifique ? Les chiffres démontrent que ce n'est pas le cas. Cette histoire d'appel d'air est en réalité une fake news agitée depuis toujours par l'extrême droite et reprise depuis quelques années par une droite qui se radicalise et s'éloigne de la fameuse droite gaulliste dont on entend régulièrement parler ici, et que pour une fois, je reprends à mon compte. D'ailleurs, c'est bien à ce titre que Jimmy PAHUN a voté contre cette loi. Je le cite : « *Je ne voulais pas apporter ma voix au Rassemblement national* », « *j'ai été élevé par un père gaulliste et des lignes très claires* ». On nous rabâche également qu'il faudrait répondre à cette demande exprimée par les Français. Pourtant, si 60 % des Français considèrent qu'il y a trop d'immigrés dans notre pays, cette proportion est en baisse continue depuis 10 ans. Ils étaient 69 % en 2014. D'ailleurs, ici aussi, on a régulièrement entendu qu'il fallait du courage politique et ne pas céder à la facilité, aux sondages d'opinion. Je pense notamment aux échanges que nous avons pu avoir sur la réforme des retraites, qui était largement rejetée par les Français en son temps. Tout cela trahit les valeurs républicaines et humanistes que nous devrions tous partager, au-delà de nos appartenances politiques. La préférence nationale, l'empêchement des étudiants de venir étudier en France, les quotas migratoires, le délit de séjour irrégulier, la fragilisation du droit du sol, tout cela est une défaite morale et idéologique. Il ne s'agit pas de gauche ou de droite, mais d'adhésion aux valeurs républicaines, ce qui fonde notre nation, ses valeurs. Que dire de la promesse de faire barrage au Rassemblement national ? Lutter contre les idées du RN en adoptant ses mesures, cela pourrait faire sourire si ce n'était pas grave. Mais pire, vous préparez son arrivée au pouvoir, vous validez son programme, le pire qui soit, celui qui fonde son identité, la question migratoire. Vous préparez son arrivée au pouvoir : qui demain viendra faire barrage au second tour ? Pensez-vous qu'il nous soit encore possible pour nous, membres de la gauche et des écologistes, demain d'appeler à voter pour la droite contre l'extrême droite ? Le bon sens et l'humanité voudraient que l'on accueille dignement. Ce serait l'intérêt commun, sur le plan de la santé, sur le plan économique, sur le plan social et éducatif. Sur le plan économique, je reviendrai juste là-dessus. Le président du MEDEF a indiqué récemment que d'ici à 2050, il faudrait accueillir 3,9 millions de personnes pour faire face aux besoins en main-d'œuvre de notre économie.

La loi immigration qui a été adoptée emmène notre société plus loin encore dans la voie de la suspicion, de l'inégalité et de la fragilisation. Loin de résoudre le moindre problème, elle nourrit, par ses présupposés insidieux, le poison du racisme et de la haine mutuelle. Notre société n'est pas malade de l'immigration ; elle est malade d'inégalités croissantes, d'un ascenseur social en panne. C'est à cela que nous devrions nous atteler, pas à désigner des boucs émissaires, celles et ceux qui sont déjà les plus fragilisés de notre société.

Notre collègue Catherine QUÉRIC développera tout à l'heure sur les conséquences au niveau départemental. Je vais basculer sur les indicateurs sociaux du département, justement, et dire que sur un ensemble d'indicateurs, aujourd'hui, le département n'est pas au rendez-vous. Plusieurs indicateurs de la santé sociale de notre département doivent nous préoccuper. Nous souhaitons depuis le début de ce mandat des politiques davantage orientées vers la santé sociale et économique des Morbihannais, plutôt que vers la santé budgétaire de notre conseil départemental, dont nous avons bien compris qu'elle était bonne. Mais évidemment, on ne peut se satisfaire de cette santé budgétaire que si de l'autre côté, les indicateurs sociaux sont bons. À notre sens, ce n'est pas le cas, et nous allons essayer de le démontrer en prenant 3 indicateurs majeurs. Concernant la maison départementale de l'autonomie (MDA), plus de 2 ans après le début du mandat, le compte n'y est toujours pas. Les délais sont encore trop longs : plus de 5 mois. C'est plus long que dans les Côtes-d'Armor ou dans le Finistère (qui a baissé). C'est aussi plus long que la moyenne nationale. Les difficultés sont-elles conjoncturelles ou structurelles ? D'après l'analyse que nous en faisons, il est nécessaire de renforcer et stabiliser les équipes de la MDA, notamment pour l'instruction des dossiers.

Sur le logement, en particulier le logement social, la situation s'est largement dégradée depuis 2021. Nous avons près de 20 000 demandes actives de logements sociaux en 2023, contre un peu moins de 16 000 en 2021. Cela représente plus de 4 000 demandes supplémentaires en 2 ans. Évidemment, la situation est difficile partout en France. Mais elle l'est plus particulièrement en Bretagne, et encore plus en Morbihan, où la tension est très forte. Nous sommes en retard ! Entre 2021 et 2022, en Bretagne, c'est dans le département du Morbihan que la hausse du nombre de logements sociaux a été la moins forte en pourcentage. Je reprendrai quelques chiffres pour l'indiquer. En Morbihan, nous avons eu une augmentation de 1,14 % quand elle était de 2,25 en Ille-et-Vilaine, 2,01 en Côtes-d'Armor, ou 1,75 dans le Finistère. Nous allons adopter aujourd'hui le schéma départemental de l'habitat. Nous espérons que ce schéma permettra de répondre suffisamment à ce déficit morbihannais. Mais il faut constater qu'aujourd'hui, nous sommes fortement en difficulté dans le Morbihan, bien plus qu'ailleurs, et que les indicateurs récents ne sont pas les meilleurs.

Troisième indicateur, la précarité et la pauvreté qui augmentent selon les données de 2021 (dernière année disponible de l'INSEE). Les acteurs sociaux du Morbihan constatent, à la quasi-unanimité, qu'il y a une augmentation de la pauvreté et de la précarité, notamment des jeunes adultes. Nous réaffirmons notre proposition d'allocation pour la jeunesse afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle, et nous réaffirmons que c'est une nécessité dans le contexte actuel.

M. le Président, j'ai envie de vous demander où est le mandat du social. Avec votre exécutif, vous l'avez encore redit, vous considérez que ce mandat doit être celui du social. Là-dessus, nous pouvons vous rejoindre. Mais vous nous avez entendus sur certains points, et je pense notamment au FSL, dont nous parlerons tout à l'heure. Nos demandes de réévaluation des barèmes et du niveau d'aide ont été écoutées. Nous avons été entendus sur le bonus pour la transition écologique aux communes. C'est une avancée que nous avons proposée. Nous voyons aussi les efforts qui ont été faits par le département pour accompagner les EHPAD et leur permettre d'équilibrer leur budget. Cependant, pour que ce mandat soit véritablement celui du social, pour vous paraphraser M. le Président, il faudrait changer de braquet. Admettez que la part des dépenses sociales préventives et volontaristes que nous proposons reste marginale dans votre budget. Pourtant, nous avons des marges de manœuvre. Les hausses qui figurent dans votre budget sont en réalité essentiellement des dépenses sociales obligatoires. Nous l'avons déjà démontré. Par exemple, sur la partie relative aux personnes en situation de handicap, 90 % de la hausse est liée aux prestations d'accueil et d'accompagnement. Sur la partie relative aux personnes âgées, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) explique près de 80 % de la hausse entre le budget primitif 2023 et le budget primitif 2024.

Je passe maintenant au schéma des espaces naturels sensibles qui va être adopté. Nous en parlerons plus en détail au cours de cette session. On considère que c'est un très bon travail des services. Le schéma est de qualité, mais pour le mettre en œuvre avec l'ambition nécessaire, il manque les moyens humains et financiers. Nous en reparlerons.

Pour résumer, nous ne voyons pas de changement de cap ni de volontarisme social dans ce budget pour l'année 2024, en tout cas pas suffisamment. Nous ne voyons pas le mandat du social. Nous voyons par contre les indicateurs se dégrader, notre société se déliter. Il nous semble que ce délitement est inquiétant, sur l'ambiance globale de notre société, sur les antagonismes qui se construisent et sur le fait qu'il faut absolument répondre à cela pour permettre une société apaisée. Il nous faut réagir. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Naturellement, j'ai pris quelques notes et je réagirai à vos propos. Mais au préalable, je laisse la parole à Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, c'est vrai qu'on se retrouve en fin d'année comme à notre habitude pour délibérer, mais pas sur nos orientations budgétaires puisque nous l'avons fait la dernière fois. Il y aura donc finalement assez peu de surprises. Nous sommes conformes aux engagements qui ont été pris, mais on va effectivement déplier toutes nos politiques départementales. Il est ô combien difficile dans nos discours préliminaires aux débats de refaire la panacée. Surtout que je ne voudrais pas divulguer non plus la présentation des différents bordereaux. En

tout cas, je vais essayer d'avoir dans ce discours, non pas un message rassurant pour être rassurant, mais un propos conforme à nos engagements, et d'une fierté du travail accompli. Je vais être aussi assez rapide sur ces éléments, parce que je crois que notre collègue de l'opposition a souligné un certain nombre de défis et enjeux que nous partageons tous.

Le monde dans lequel on vit devient de plus en plus incertain, et on retrouve un monde de plus en plus conflictuel, dans lequel les conflits d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui. Certains d'hier sont revenus aujourd'hui également. Les 2 vœux présentés, et je tiens à avoir là une prise de parole un peu plus personnelle, auraient pu s'enrichir parce que j'ai aussi fait voter un vœu pour un petit pays qu'on oublie, aux confins de l'Europe et de l'Asie, qui est l'Arménie, qui subit aussi un conflit mondial. Parce que tous ces pays de l'ancien bloc de l'Est qui regardent vers nous, parce que c'est ce qui se joue, toutes celles et tous ceux qui rêvent d'une démocratie libérale, de capitalisme... parce qu'ils en rêvent. Je suis allé en Ukraine. L'Arménie, entourée de pays de confession différente, mais je ne veux pas apporter ici un débat sur les confessions, ne serait pas protégée par la Russie tout simplement parce qu'elle regarde vers nous, vers l'Europe. On pourrait citer la Géorgie. Je suis également allé en Moldavie. Tout pays qui va commencer à regarder vers l'Union européenne, vers l'OTAN... la prise de décision de la Finlande la met en grande difficulté et je crois que nous sommes au début d'un monde qui va se conflictualiser, dans lequel les guerres vont se multiplier et dans lequel l'armement n'est pas qu'idéologique et sur le plan des valeurs... mais aussi, pour nous, il s'agit de pouvoir répondre et peser dans ce monde qui devient un monde de rapports de forces de plus en plus puissants. Dans tous les cas, concernant l'Ukraine, vous connaissez mon engagement pour ce pays. Nous faisons partie des quelques communes ayant mis en place une convention de coopération avec d'autres communes. Puisque cela ne concerne pas que la ville de Plœmeur. La ville de Sarcelles nous a rejoints, la ville d'Avranches. Je crois que sur ce sujet, comme sur celui du Proche-Orient qui est le berceau de notre humanité, quand on parle d'humanisme, il prend aussi une base de ses valeurs au Proche-Orient, en Palestine, en Israël. N'importons pas ces mauvais débats que nous avons pu entendre de manière internationale. J'avais eu une prise de parole qui avait eu l'unanimité de mon conseil municipal. Avec cette prise de parole, vous connaissez donc ma position sur les vœux qui seront présentés en fin de session.

Les défis sont de plus en plus forts. Chacun et chacune, dans les différents cantons, ont pu fêter la Sainte-Barbe avant qu'elle soit fêtée au département tout à l'heure. Mais les défis nous touchent de manière plus dure, comme l'année précédente, où les incendies ont durement touché notre département. Je pense aussi aux sécheresses. Pour certains, nous sommes issus du pays de Lorient, et l'île de Groix n'avait plus d'eau. Plœmeur a failli ne plus en avoir, on l'oublie, au mois de septembre de l'année dernière. Puisque notre source a eu une turbidité qui ne permettait plus, au bout d'un moment, d'approvisionner. Ce sera un défi majeur que celui de la gestion de l'eau sur nos territoires. Je suis en train d'envisager de créer une réserve dans une future ancienne carrière pour avoir un stock d'eau à proximité. Le défi climatique touche aussi les communes littorales, insulaires, avec des tempêtes qui nous cognent de plus en plus fort. Nous avons évoqué la dernière tempête Ciaran, qui nous a touchés le 1^{er} novembre dernier, et l'engagement des communes, des agents, des agriculteurs aussi, qui dans beaucoup de communes rurales sont allés au front, comme cela a été le cas lors des incendies. Mais tout cela n'est que le syndrome d'un thermomètre qui commence à se dérégler de plus en plus. Les tempêtes seront de plus en plus fortes, arriveront de plus en plus tôt, et de plus en plus tard. Nous avons pu délibérer sur le môle de Lomener pour qu'il y ait des réparations. Je crains, M. le Président, qu'il faille peut-être un peu rallonger la facture, puisque nous avons dû en fermer l'accès. Il s'est en effet complètement détérioré sur sa base. C'est aussi un outil de protection de la submersion marine d'un secteur de Plœmeur qui est vital, avec le centre de rééducation de Kerpape juste derrière. Voilà pour résumer un peu tout cela, avant de revenir à des considérations bien plus prosaïques, concrètes.

Lors des orientations budgétaires, j'avais cité l'Abbé Pierre sur les chiffres et les statistiques, parce que finalement, cela ne concerne que les élus de parler de chiffres et de statistiques. Derrière, on va parler d'humains. Mais c'est vrai que nous sommes en ligne avec notre débat des orientations budgétaires, que nous pouvons estimer en équilibre, totalement transparent. Ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines collectivités. Mais ici, nous avons les informations et les chiffres. Les commissions travaillent correctement, dans un débat toujours serein. Nous allons aussi ici appliquer les règles qui s'appliquent à toutes les collectivités territoriales, car notre assemblée n'est pas une sorte d'instance où tout serait permis au fil de l'inspiration de ses élus. Dans les différents conseils municipaux, c'est parfois un peu la foire-fouille. On y met tout ce qu'on a et on espère que

les collectivités pourront répondre à tout, avec des moyens qui ne sont pas forcément là, ou sur des compétences qui ne sont pas forcément les nôtres. J'ai pu le rappeler à mon opposition municipale un peu vertement, certes, mais parfois, il faut remettre l'église au centre du village. Nos compétences ont effectivement été fixées par la loi NOTRe. Dans cette instance, on a pu la critiquer et en voir tous les effets désormais, de cette loi qui a été prise sous le mandat de François HOLLANDE. On fait donc ce qu'il nous est permis d'exercer. Lors du DOB, nous attendions le vote du projet de loi de finances à Paris, qui a quand même été un peu plus clair cette année qu'il ne l'a été l'année précédente. Les revalorisations de base étaient arrivées très tard, durant les vacances de Noël. Certains élus s'en rappellent. Quand on a dû fixer nos recettes pour nos collectivités, c'était pile pendant les vacances. Cela nous avait quand même bien déstabilisés. La crise énergétique n'est pas complètement digérée, mais semble sur la fin. On a pu le constater dans l'élaboration de nos budgets municipaux. J'ai voté mon budget. Nous sommes quand même sur un doublement de la facture énergétique. Là, nous étions à peu près à 5 fois le budget énergétique sur l'année qui est en train de s'achever. Nous sommes en train de diminuer. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir des efforts de sobriété. Ce qui n'est pas non plus un gros mot. Nous avons aussi un effort d'adaptation dans nos bâtiments publics, dans nos mobilités, pour diminuer en gros notre facture énergétique, mais aussi notre empreinte carbone. L'inflation semble avoir annoncé une baisse, du moins une stabilité. On peut s'en rendre compte dans le budget des différentes cuisines centrales, ou sur certains postes d'achat. Mais il y a un point d'inquiétude sur les taux d'intérêt, qui semblent remonter. On a un peu du mal à en avoir la lecture, mais en fonction des appels sur nos lignes d'emprunt, on a des sujets un peu contradictoires. Certaines diminuent, d'autres augmentent. Je pense qu'il y a une vraie instabilité. Mais c'est aussi la question de la confiance sur la dette souveraine. L'État, via son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui a été révisé en septembre 2023, donne aux administrations publiques des objectifs contraignants, notamment sur leurs dépenses de fonctionnement. Ce qui nous contraint également et nous remet dans un principe de réalité, en gestion. C'est le retour sous la barre des 3 % de déficit du PIB à horizon 2027. C'est à mettre aussi en corrélation avec l'inflation, avec nos nouvelles compétences, avec l'État, qui a tendance à se décharger sur les collectivités locales. Il y a un regain vertueux, et il y a peut-être un peu d'ironie là-dedans, de la part de l'État, qui s'astreint à des efforts méritoires qui devraient être salués, pour peu que les collectivités locales n'en soient pas une nouvelle fois les dindons de la farce. Nous approchons les fêtes de fin d'année. Nous parlerons peut-être de la trêve des confiseurs quand nous prendrons un pot après la Sainte-Barbe. Nous verrons bien, mais quand on a souvent des annonces vertueuses, elles se font souvent au profit des autres. On pourrait parler de la fameuse prime pouvoir d'achat, où l'État est généreux, mais encore avec l'argent des autres. En plus, ils ont le don d'aller nous charger cette prime de pouvoir d'achat. En plus, ils vont donc aller percevoir une taxe sur une prime que nous allons verser à nos agents. Je trouve que c'est formidable.

Ce budget fait état de la dépendance des recettes aux dotations ainsi qu'aux recettes indirectes non reversées. Ce n'est pas une nouveauté. C'est un indicateur du manque d'indépendance des collectivités qui sont soumises aux aléas conjoncturels. M. le Président, vous avez cité l'état d'un certain nombre de départements qui ont vécu un peu comme des cigales et se retrouvent l'hiver fort dépourvus. Bref, ce n'est pas une nouveauté. Je citerai la baisse anticipée des DMTO, qui correspondent en gros à ce qu'on paye quand on achète un bien d'occasion. Avant d'être élu, je ne savais pas ce que c'était, les DMTO. Par contre, on sait ce qu'on paye quand on est chez le notaire. En termes de fiscalité, on était quand même un des départements qui tapaient un peu moins fortement les futurs propriétaires. On va parler aussi de l'inclinaison constatée en 2022, qui va mettre l'accent sur la situation de l'habitat dans le Morbihan, auquel nous nous sommes attachés lors du DOB. Nous avons pu aussi en débattre lors d'une de nos précédentes sessions. Et comme tous les élus, je crois que 90 % de nos rendez-vous concernent le sujet de l'habitat, que ce soit l'accession à la propriété, le logement social. J'ai encore eu un échange avec un de mes groupes d'opposition, le Parti Communiste. On convenait qu'on n'avait pas tous les leviers, au niveau local, mais qu'au moins, il fallait qu'on aille utiliser le maximum de nos compétences pour agir. Nous n'avons donc pas la main sur ces variations de recettes.

En l'occurrence, j'aimerais m'attarder sur la répartition des dépenses de fonctionnement de notre institution. Là-dessus, nous avons clairement la main. Elle sera, je le crois, de nature à modifier la perception que peuvent avoir nos concitoyens du Morbihan. En effet, s'il est vrai que nous sommes particulièrement bien gérés avec la chasse aux dépenses superflues propre à une gouvernance que

certain appelleraient de droite, il n'en reste pas moins que le Morbihan est un département aux ambitions sociales extrêmement élevées. Car plus de 65 % de nos dépenses de fonctionnement sont affectées à la solidarité et à l'action sociale. Une partie qui domine largement les autres et qui est en augmentation. Je crois, M. le Président, que vous pourriez sans rougir reprendre le célèbre aphorisme de Valéry GISCARD D'ESTAING face à François MITTERRAND, en parlant de la gauche qui n'avait pas le monopole du cœur. Notre mandat, c'est un peu le mandat du social. Désolé d'aller à contre-courant des propos de l'opposition, mais il faut parfois marquer quelques différences. C'est donc 441 703 000 €, soit plus de 6 % par rapport à 2022, qui vont être consacrés aux personnes âgées, aux porteurs de handicap, à l'insertion, à l'emploi, à la protection de l'enfance et à l'habitat. Le développement des territoires reste également une priorité, à l'instar de la politique éducative, culturelle et sportive. Enfin nous poursuivrons notre politique pluriannuelle de développement et d'entretien en faveur des infrastructures et de la mobilité.

Si je résume, nous assumons une politique tournée vers les personnes et les territoires sans renoncer à notre rigueur budgétaire qui caractérise la gestion du conseil départemental. On ne peut pas s'excuser d'être rigoureux. La rigueur est donc là. Nous en sommes fiers : poursuite du désendettement, sobriété dans les prélèvements sur nos concitoyens, maîtrise de tous les instants des dépenses administratives. Mais cette rigueur et au service d'une action concrète pour laquelle, tout au contraire, les disponibilités budgétaires ne sont jamais une limite. Cette rigueur permet de mobiliser des crédits pour investir et préparer l'avenir. Ainsi, les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 62 350 575 €. C'est presque autant qu'un département comme l'Ille-et-Vilaine, mais en réalité, avec 45 % de population en plus, je crois que l'investissement s'en ressent, mais surtout celles et ceux qui en profitent. Et cette fois-ci, sans surprise, l'aide au développement des territoires arrive en tête et devance les travaux liés aux infrastructures et aux mobilités. Je crois qu'on partage tous les mêmes ambitions. À sa place, avec les moyens qui sont les siens, financiers, mais pas seulement, le département du Morbihan lui est effectivement aux côtés des communes et des élus locaux. Simplicité des dispositifs, promptitude des réponses, souplesse d'instruction, force financière des dispositifs d'accompagnement, autant de valeurs qui guident l'action départementale au service des territoires. Il y a là quelque chose de tout à fait remarquable. Les élus de nos 250 communes nous le disent ; l'accompagnement des communes, la solidarité territoriale seront encore au rendez-vous en 2024. C'est aussi là une énorme satisfaction. Je dois vous dire, en tant que maire, que quand je vois que l'État, pour une commune comme Plœmeur, alors que j'ai voté mes budgets entre 7 à 8 M€ par an, nous fait bénéficier de 60 000 € de soutien, pour 0 € de la région Bretagne en 2023, si nous n'avions pas le département du Morbihan qui attribue de manière équitable un certain nombre de dispositifs, nous ne pourrions pas porter la plupart de nos projets de développement territorial et de transition écologique. On va donc conserver cette position ferme tout en restant à l'écoute dans des dossiers aussi importants que le soutien à la culture bretonne... nous avons pu avoir une communication sur ce sujet. On ne s'en est pas emparé, mais le sujet est maintenant bien plus clair puisque nous investissons plus de 1 M€ en fonctionnement, en soutien. On va aussi parler du déploiement de la fibre.

On lisait dans la presse ces derniers jours que la Bretagne était l'une des régions les moins bien fibrées. Or, aujourd'hui, le très haut débit n'est pas une question de mode, mais bien un impératif économique. C'est même un impératif d'équité sociale sur tous les territoires. La région doit prendre ses responsabilités. Dans ce dossier qui s'apparente de plus en plus au chat de Schrödinger, nous sommes dans une espèce d'entre-deux inacceptable pour nos concitoyens. Insatisfaits, nous le sommes à juste titre face à l'inertie de Rennes qui, à l'évidence, est un handicap très lourd pour le territoire relevant de Mégalis. Nous devons rester mobilisés derrière notre président dans la démarche de fermeté qu'il a engagée vis-à-vis de la région. Il y va de l'avenir du Morbihan.

M. le Président, mes chers collègues, nous allons donc débattre tout au long de cette journée, non pas pour nous, mais pour les Morbihannaises et les Morbihannais, avec un esprit naturellement de respect, de solidarité, un esprit toujours humaniste qui nous guide, chacun et chacune, dans nos interventions, de pragmatisme aussi, dans la diversité de toutes ces opinions, de tous les territoires qui sont représentés et qui font aussi la richesse de cette assemblée. Soyez assuré, M. le Président, que votre majorité est particulièrement fière du travail accompli, et du projet de budget 2024 que nous présentons aujourd'hui. Permettez-moi également, puisque cela va être d'usage, de vous souhaiter, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année et avec un peu d'avance, un joyeux Noël à tous les élus, mais aussi et surtout à tous les agents de notre

département, qui seront engagés sur l'année 2024 et tout particulièrement sur ces périodes de fêtes, qui sont aussi des moments sensibles. Merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Ronan. Merci beaucoup, en tant que représentant du groupe de la majorité.

Laissez-moi revenir sur quelques éléments qui ont pu être abordés avant que nous prenions les sujets tels qu'ils sont inscrits. Vous avez commencé vos propos sur le sujet de la COP 28 et des enjeux liés au climat. Ils sont fondamentaux. Et je vous rejoins dans le sens où pour la première fois, le sujet des énergies fossiles a été plus clairement abordé. Même si ce n'est pas allé aussi loin que nous l'aurions souhaité. Les lobbys pétroliers ont naturellement joué. Nous l'avons vu. Ils l'ont joué à plein. Mais c'était une absolue nécessité tant ce réchauffement climatique est une réalité. Seuls quelques hurluberlus le contestent encore. Nous le voyons, il est là, visible. Hier, j'étais à Chamonix Mont-Blanc. Je discutais avec le maire des enjeux de réchauffement. C'est assez visible sur ces sujets dans des communes comme celle-là. Elles en sont finalement un peu le symbole et nous le voyons, il est d'autant plus marqué... mais je dirais que la montagne et la mer sont sans doute les endroits où c'est encore plus marqué. Puisqu'on peut le voir presque à vue d'homme et à vie d'homme. C'est donc une absolue nécessité. Naturellement, il nous faut aussi agir localement. Certes, il doit y avoir des approches globales, des approches qui doivent se faire à une échelle internationale. C'est une évidence. Mais cela ne nous dispense pas, et au contraire, cela nous invite à ce que chacun, à son niveau, et nous, à notre niveau, soyons complètement impliqués dans ces enjeux de transition. Nous y reviendrons plus particulièrement tout à l'heure. Il y a les enjeux de transition sur le climat, mais aussi, et j'y reviendrai tout à l'heure sur le schéma des ENS, sur les espaces naturels sensibles et la biodiversité. Parce qu'il y a aussi presque son corollaire, qui est l'effondrement, comme jamais nous ne l'avons vécu dans l'histoire de l'humanité, de la biodiversité ici, à cette échelle.

Sur l'abandon de la RD 775, vous dites, et je caricature, que ce ne sont pas les considérations environnementales qui m'ont étouffé, et que ce sont plutôt les finances... en tout cas, vous laissez sous-entendre que cela pourrait être cela, si j'ai bien lu entre les lignes, naturellement. Que nenni, ce sont les 2, mon capitaine ! Effectivement, quand nous avons regardé ce sujet, nous en avons débattu au sein de la majorité, et notamment avec Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, le président de la commission des routes et le vice-président en charge des routes. Avec le DGS, nous avons eu plusieurs rendez-vous. J'étais face à ce dossier en me demandant quelle était la bonne décision. Vous savez que quand on est élu, il y a parfois des dossiers qui sont simples à décider, et qui d'ailleurs font l'unanimité, des dossiers où on connaît la bonne décision à prendre, mais où on sait que naturellement, nous n'aurons pas un soutien et que cela va cliver. Mais nous sommes prêts à assumer une décision. Puis, il y a des dossiers dans lesquels on se demande quelle est la bonne décision. Ce n'était pas aussi simple que cela. Nous avons les autorisations administratives, mais pas l'autorisation environnementale. Mais nous l'aurions eue, puisque nous avons eu le reste, la DUP et l'ensemble des autres éléments. On aurait pu se dire que nous avions les autorisations et que nous pouvions y aller, et que ce serait finalement un aveu de faiblesse que de ne pas le faire. Je crois au contraire que le courage politique a été de prendre cette décision alors même que nous avions les autorisations. Je pense d'ailleurs à l'inverse que l'absence de courage politique a conduit à l'abandon de Notre-Dame-des-Landes, qui était une absolue nécessité, et que l'un n'empêche pas l'autre. Sauf que là, il me semblait que nous avions une disproportion entre l'aménagement proposé et le problème à résoudre. Quand on prenait l'ensemble des critères de jugement de ce dossier, effectivement, des normes autoroutières à cet endroit, avec 6 voies à faire, étaient-elles adaptées ? Est-ce qu'une telle consommation, à l'heure d'ailleurs où le projet n'est pas inscrit dans les projets d'intérêt régional et où la consommation foncière aurait été portée à l'intégralité du compte de la communauté de communes pour quasiment les trois quarts, était justifiée ? Allions-nous résoudre le sujet ? Est-ce que les 10 000 véhicules par jour justifiaient un tel aménagement ? C'est toutes ces considérations, y compris des considérations environnementales, qui nous ont amenés à prendre cette décision, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un débat aboutissant à une unanimité au sein de la majorité départementale pour proposer tout cela. Vous voyez que ce sont des décisions qui ont été mûries. J'ai vu sur les réseaux sociaux que certains me parlaient d'une preuve d'absence de courage. Mais c'est plutôt finalement le courage que nous a conduits à prendre cette décision, alors que beaucoup imaginaient qu'au regard de l'histoire de ce département, au regard de la sensibilité politique qui est la mienne, les bulldozers allaient attaquer demain matin. Ce n'est

pas le cas. Mais on ne pourra pas abandonner ce secteur-là. Il y aura des aménagements, comme vous l'avez dit, de sécurité. Là, on se rejoint sur ce point.

D'ailleurs, vous avez dit quelque chose de très juste, sur lequel nous sommes d'accord. C'est qu'on ne négocie pas avec les limites physiques de la Terre. C'est une évidence. Mais nous, nous pensons que nous pouvons avoir un développement équilibré, harmonieux, respectueux des équilibres, des enjeux de biodiversité, de climat. C'est justement tous ces enjeux que nous devons porter collectivement, ensemble, et qui, à mon avis, sont des facteurs de croissance, d'une croissance dite « *positive* ». C'est tout cela que nous devons porter ensemble. Nous y faisons attention. Quand on parle du schéma de la biodiversité, ce sont des enjeux qui sont absolument majeurs. Certes, nous travaillons aux alternatives à la voiture. Quand par exemple, nous développons l'axe Vannes-Pontivy en 2 x 2, et j'en ai parlé avec le président de région, cela veut dire que ses cars TER BreizhGo qui vont faire du Pontivy-Vannes rendent de ce fait aussi l'offre de transport en commun tout à fait intéressante par rapport aux délais que nous y mettrons. Des routes qui fonctionnent bien permettent aussi du transport en commun cadencé, d'une bonne efficacité, sans perdre trop de temps dans les bourgs, mais en s'arrêtant tout de même pour prendre la population. Tout cela, c'est une notion d'équilibre. Demain, les véhicules rouleront d'une manière différente, de manière décarbonée. Mais ils rouleront toujours. Il nous faudra donc des routes sécurisées.

Après, vous avez abordé un sujet que je n'avais pas abordé, puisqu'il relevait plutôt du national, qui était le sujet de l'immigration. Vous avez dit que la France n'avait finalement que 4 % des demandeurs d'asile et que le problème n'était pas là. Sauf qu'il ne vous a pas échappé que le sujet, c'est justement toute l'immigration illégale. Le sujet, ce n'est pas ceux qui demandent l'asile. Pourquoi ne demandent-ils pas ? Ils n'ont pas besoin de demander, on peut rentrer en France comme on veut. La réalité, c'est que si nous avons moins de demandeurs d'asile, il y a un vrai sujet d'immigration. Personne ne le nie. Plus de 70 % des Français trouvent que cette loi est une bonne loi. Pour une fois qu'on vote une loi que veut le peuple, on pourrait quand même plutôt s'en réjouir. C'est justement parce qu'on a toujours voté l'inverse de ce que veut le peuple qu'on a fait monter les extrêmes. Ayons donc le courage de prendre un certain nombre de décisions. Finalement, on n'a pas changé grand-chose. Il y a de toute façon des conditions de séjour sur le territoire qui existent pour bon nombre d'aides. Certaines d'entre elles ont parfois été modifiées en termes de durée, mais ce sont des principes qui existaient déjà. Nous n'avons pas changé un certain nombre de principes. Il n'y a pas d'éléments discriminatoires par rapport à cela. Naturellement, la rapporteure des conclusions de la commission mixte paritaire pourrait s'exprimer, mais là, c'est bien sûr à celles et ceux qui ont été élus, au niveau national, qu'il appartient de le faire. Ici, nous sommes dans une assemblée départementale et pas en commission mixte paritaire, ni au Parlement. Vous citez des élus qui auraient voté contre. D'abord, il y en a qui sont toujours pour ce qui est contre et contre ce qui est pour. D'ailleurs, je n'ai jamais bien compris leur colonne vertébrale politique, au demeurant. Ils disent qu'ils ne mettront jamais leur voix au Rassemblement National. Mais cela ne les gêne pas de la mettre à la France insoumise. Moi, je les mets dans le même sac, sur ces affaires.

Je vois d'ailleurs que 32 départements de gauche, ou présidents de département ont dit qu'ils n'appliqueraient pas la loi. Bel exemple de respect des valeurs républicaines ! On peut ne pas être d'accord avec une loi. On peut dire qu'on estime que la loi aurait dû être différente et qu'on désapprouve totalement cette loi. C'est logique, dans une démocratie. On a le droit de ne pas être d'accord. Mais si on refuse d'appliquer la loi qui a été votée par les représentants de la Nation, alors, on rentre dans un système de nature finalement totalitaire. J'espère donc que ceux qui s'aventureraient là-dedans seraient sanctionnés. Parce que c'est absolument inacceptable. 90,1 % des Français désapprouvent la position des présidents de gauche. Aussi, quand vous dites que la droite aide quelque part le Front National, je considère que la gauche est le marchepied du Front National. Parce que par vos positions, vous vous voilez la face sur la réalité de ce qui se passe, vous vous voilez la face sur ce que ressentent les Français. Avec des positions dogmatiques, naturellement, vous aboutissez à ce que les gens se disent « *il n'y a plus qu'une seule solution, c'est de voter Marine* ». Et moi, je m'y refuse totalement. Il faut que la droite soit la droite. Il faut que le centre et la droite continuent d'avoir une position commune, équilibrée, comme on l'a fait. Ce qui me semble être d'ailleurs le cas de cette loi. Il faut donc avancer. Nous avons une loi qui me semble équilibrée et que naturellement, nous mettrons en œuvre. Mais quand on parle des sujets d'APA, de gens qui arriveraient avec moins de 5 ans... on parle combien de personnes ? Ici, on ne

parle quasiment de personne. Il faut donc aussi être sérieux 2 minutes sur nos territoires. Nous serons ici très attentifs à appliquer la loi. Il me semble que les accords qui ont été trouvés, issus de la commission mixte paritaire, sont un bon équilibre. Tout à l'heure, je souriais quand même quand vous appeliez le MEDEF à la cause. Je ne sais pas si Mme QUÉRIC est d'accord avec cela, mais c'est vrai que quand votre groupe appelle le MEDEF à la cause... effectivement, on manquera peut-être de main-d'œuvre. Je dirais quand même que si on mettait aussi un certain nombre de personnes qui, aujourd'hui, sont allocataires d'un certain nombre d'éléments, au travail, cela permettrait peut-être de combler les besoins de main-d'œuvre. À bien y regarder, et je lisais ce matin la presse quotidienne régionale, on nous cite 2 exemples, notamment du Danemark et de la Suède. Là, pour venir y travailler, le salaire minimal est de 60 000 €. Ce qui permet aussi de faire rentrer des travailleurs qualifiés. Ce qui est quand même un des objectifs. On voit que 2 États sociodémocrates ont quand même pris des décisions de régulation de l'immigration. Parce qu'effectivement, il y a une déstructuration de la société qui est une réalité. Il ne faut pas non plus se voiler la face. On ne peut pas non plus vivre à l'envers de ce que pensent les Français. Parce qu'à force de ne pas écouter les Français, ils iront vers celles et ceux qui leur semblent devoir les écouter. Je m'y refuse. Ici, nous avons toujours été un département équilibré, un département modéré. Ici, les valeurs de modération nous ont toujours animés, mais pour cela, cela suppose aussi que parfois, nous ayons le courage de prendre certaines décisions. Nous n'avons pas eu collectivement ce courage-là. Ou alors, quand certaines au moins un peu courageuses ont été prises par la droite, elles étaient par dogmatisme annulées par la gauche, derrière. On se retrouve donc dans cette absence de consistance sur ce sujet. Il faudra bien, de toute manière, arriver à modifier la Constitution française sur le sujet. Il n'y aura pas d'autre choix. Effectivement, nous avons donc un point de désaccord sur le sujet. C'est très clair. Mais cette loi était souhaitée. Elle a fait l'objet d'un équilibre. C'est le rôle du Parlement et de la commission mixte paritaire, et du Sénat. Je dois dire une nouvelle fois que le Sénat a mieux travaillé. Je ne le dis pas parce que Mme JOURDA est avec nous. Mais le Sénat, d'abord, a fait preuve d'une bonne version, qui a été complètement détricotée au début. La motion de rejet est un échec personnel pour le ministre de l'Intérieur, c'est clair. Mais elle a montré aussi qu'il fallait savoir écouter le travail parlementaire qui était fait. Ignorer le Sénat a aussi conduit naturellement à ce qui est arrivé, avec un affaiblissement, et sans doute un éclatement de la majorité présidentielle.

On voit que sans doute parfois par cynisme électoral, il y a eu une volonté de faire monter le Rassemblement National. François MITTERRAND a quasiment été le créateur de toute cette histoire, par cynisme électoral. Parce qu'à l'époque, les voix de Jean-Marie LE PEN étaient des voix qui étaient globalement prises un peu plus à la droite qu'à la gauche. Sauf qu'aujourd'hui, il chiffonne aussi la gauche, et même plus encore que chez nous. L'ensemble a donc échappé à son créateur, quelque part. Mais il y a eu une volonté très claire au début... il ne faut pas se plaindre de cela, et c'est justement l'absence de courage qui a conduit, à mon sens, à ce que le Rassemblement National soit là. Si la droite fait la même politique que la gauche, et la gauche la même politique que la droite, alors les gens vont voter pour d'autres. Assumons donc ce que nous sommes. Je salue en tout cas le travail qui a été fait pour trouver un équilibre sur cette loi. Je vois qu'une très grande majorité des parlementaires morbihannais, qu'ils soient de droite ou de la majorité présidentielle, se sont rejoints pour soutenir tout cela.

Vous avez abordé d'autres sujets, plus terre à terre, de notre département, notamment sur les aspects sociaux et la MDA. Sur la MDA, je vous rejoins. Nous en avons encore parlé avec Karine BELLEC dernièrement. Les efforts que nous avons faits avaient une tendance lourde à la baisse. Malheureusement, un certain nombre d'arrêts, un certain nombre de difficultés ont fait que c'est reparti à la hausse. Là, nous avons regagné 1,2 mois dans les délais d'instruction. Nous espérons repasser sous les 4 mois très prochainement. Mais ce n'était pas tout à fait satisfaisant.

En matière de logements sociaux, vous avez raison de pointer qu'il y a une augmentation des demandes de logements sociaux dans notre territoire, comme partout d'ailleurs en France, comme partout notamment sur le territoire breton. Parce que la Bretagne attire. C'est plutôt bien. Mais on voit aussi que dans les demandes de logements sociaux que nous avons, il y a un certain nombre de personnes qui demandent des logements sociaux dans notre département sans y résider, au demeurant, en idéalisant peut-être aussi la vie dans le département du Morbihan pour certains, et sans avoir non plus d'emploi. J'ai d'ailleurs été surpris. En tant que maire, les gens venaient me voir et je leur demandais pourquoi ils demandaient notre département sans y être déjà résidents. Néanmoins, c'est une minorité. La majorité des gens cherche vraiment un logement social. D'où la

logique de ces schémas de l'habitat que nous allons voter aujourd'hui, avec une vraie volonté d'avoir une augmentation de la production de logements sociaux. Nous sommes à 600 aujourd'hui. Notre objectif, c'est de passer à 900, voire 1 000 logements sociaux, en y consacrant des moyens supplémentaires. Les autres départements ne savent pas faire cela. Ils n'en ont pas les moyens. Nous, nous allons investir, doter Morbihan Habitat de moyens. Même si vous regrettez qu'il soit peut-être le plus important, il n'empêche que nous devons nous réjouir. Ce sera le seul opérateur quasiment en Bretagne capable d'investir à ce niveau, parce que nous avons pris des décisions politiques qui vont dans ce sens. Nous avons un peu moins produit ces derniers temps. Mais justement, nous allons beaucoup plus produire maintenant par rapport aux fonds qu'on y met. Il ne vous a pas échappé non plus que la majeure partie des Morbihannais habite le long du littoral. Il y a des contraintes liées à cela, que nous avons su créer, des contraintes urbanistiques qui font aussi que c'est parfois plus compliqué. Ce qui m'inquiète plus, c'est qu'un certain nombre de départements, et on en parlait dernièrement avec des opérateurs de logements sociaux, ne doivent leur création de logements qu'aux règles d'urbanisme qu'ils ont prises et au fait que les promoteurs immobiliers privés intervenaient, et par ricochet, faisaient le logement social. La crise du logement actuelle fait qu'ils se désengagent d'un certain nombre de villes. On va arriver, dans certains secteurs, à des productions quasi nulles de logements sociaux là où nous, nous allons continuer à produire parce que nous investissons dans l'opérateur public. Nous avons su prendre de bonnes décisions et en matière de logement, les politiques mettent du temps pour être efficaces. Là, les décisions que nous avons prises, de fusion, les décisions que nous prenons aujourd'hui, de schéma, les décisions que nous avons prises, de titres participatifs, font que nous serons à l'avant-garde demain en matière de logement. C'est une réalité.

Vous m'avez demandé aussi où était le mandat du social. Certes, vous avez cité quelques exemples sur le FSL, sur le bonus en transition écologique, sur les EHPAD. Vous m'avez dit qu'il fallait changer de braquet. Pour un cycliste, cela me parle. Mais il s'avère qu'un certain nombre de vos collègues ont voulu changer de braquet dans les départements. Et ils ont déraillé, parce qu'ils sont finalement incapables d'assumer. Je me souviens des débats avec votre collègue du 44, qui m'expliquait les vertus d'avoir mis en place un RSA jeune. Aujourd'hui, il ne sait même plus boucler son budget. Nous, nous mettons en place des choses sérieuses. Quand on regarde objectivement les budgets que nous mettons, on augmente de 10 % le handicap. On crée des places nouvelles. Nous sommes au secours de nos EHPAD. Nous avons un plan d'investissement pour les EHPAD qui est important. Tout cela, c'est la réalité du social, c'est la réalité de ce que vivent les gens sur notre territoire. Je trouve que nous sommes bons. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons en matière sociale. Il n'y aura donc pas de changement de cap, mais une accélération de ce que nous faisons.

Vous avez souligné, en parlant du schéma des espaces naturels sensibles, que c'était un très bon travail des services. C'est quand même mal connaître la maison. Vous saviez très bien que cela allait me faire réagir. Penser qu'ici, il n'y aurait pas besoin d'élus pour que la maison fonctionne, ce n'est pas la réalité. Nous avons des agents de grande qualité et je voudrais vraiment saluer les agents qui se sont mobilisés, et vous avez raison de le faire, sur ce schéma des ENS. Il y a eu un travail assez extraordinaire, en plus avec un bureau d'études qui nous a lâchés à un moment. Il a fallu repasser un marché. Mais vraiment, il y a eu un travail extraordinaire. Je peux vous dire, et je parle sous le contrôle de Stéphane LOHÉZIC, président de la commission, et Marie-Christine LE QUER, combien nous avons eu de réunions préparatoires en fixant le cap, en relisant l'intégralité des documents, en amendant, en mettant les choses. J'ai personnellement été très impliqué sur ce schéma des ENS, parce que d'abord, je viens d'une commune où il y a toujours eu beaucoup d'ENS. Je pense que c'est une belle politique méconnue du département. Il y a une envie de nature chez nos concitoyens, et nous avons une mission noble en la matière. Nous devons investir plus. Ce qui me dérange un peu aujourd'hui d'ailleurs, c'est que sur l'augmentation, qui n'était vraiment pas dans notre philosophie, de la taxe, on a fait un peu une exception pour les enjeux de biodiversité et de nature. Comme quoi nous savons sortir de nos dogmes, aussi. Sauf que l'effondrement de la construction fait que malgré l'augmentation, cela ne produit pas plus que ce que nous avions avant. voire cela produit moins. Ce qui veut tout simplement dire que comme on ne réduira pas l'ambition, c'est le budget principal qui sera obligé d'abonder ce budget des ENS, derrière, pour maintenir ce que nous avons à faire, y compris sur les ENS et le CAUE. Mais c'est un projet ambitieux. Je peux vous dire que nous étions à la pointe là-dessus.

Pour conclure, un petit mot, pour mon collègue de la majorité, sur l'Arménie. Certes, nous n'avons pas fait de vœux, mais nous sommes de tout cœur avec nos amis arméniens, qui souffrent. On voit bien ce qui a été fait dans l'enclave du Haut-Karabakh où, pour un certain nombre de raisons, liées peut-être à l'approvisionnement de matières premières, les démocraties européennes ont manqué de courage pour soutenir nos amis arméniens, qui traditionnellement étaient protégés par la Russie et qui, par rapport à leur rapprochement, l'ont moins été. Nous n'avons pas su être suffisamment à leur côté dans cette période. Même si je me réjouis de voir que visiblement, des discussions entre les 2 États sur un accord de paix avancent et pourraient stabiliser quand même la situation du pays.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade, avant que nous abordions les sujets inscrits à l'ordre du jour. Nul doute d'ailleurs qu'au cours d'un certain nombre de ces sujets, nous aurons l'occasion d'aborder différents points qui ont déjà pu être abordés aujourd'hui.

Je propose que nous passions au premier rapport inscrit à l'ordre du jour, le rapport n° 9, en page 93, celui sur les objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le président du conseil départemental. C'est Rozenn GUÉGAN qui va être la 1^{ère} rapporteure.

Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le Président du Conseil départemental

Mme GUÉGAN, rapporteure de la 2^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Chers collègues, chaque année, le département détermine le taux directeur par lequel il revalorise les montants des dotations et tarifs des établissements et services médico-sociaux dont il a la responsabilité.

Il s'agit pour le champ des personnes âgées du tarif d'hébergement des EHPAD, qui correspond à ce qui est facturé aux résidents ou à l'aide sociale départementale pour les 17 % d'entre eux, et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assumer ces tarifs, du coût horaire d'intervention des services d'accompagnement à domicile pour l'APA et l'aide-ménagère.

Pour le champ des personnes en situation de handicap, il s'agit des foyers de vie, des foyers d'hébergement et du SAVS, du coût horaire d'intervention des SAAD pour la PCH et l'aide-ménagère.

Pour le champ de la protection de l'enfance, il s'agit des tarifs des établissements et services d'accueil des mineurs et jeunes majeurs confiés, ainsi que des services d'aide éducative en milieu ouvert.

La détermination de ces taux directeurs doit tenir compte des différents facteurs.

Le premier facteur est le niveau initial de financement qui dans le département du Morbihan est parmi les plus élevés de France. C'est ainsi que sur la dépendance en EHPAD par exemple, nous nous plaçons au 4^{ème} rang des départements les plus généreux de France.

Le 2^{ème} facteur est le niveau de l'inflation et la situation économique des établissements. L'inflation va se stabiliser courant 2024 et nous avons en 2023 accordé le taux d'évolution le plus élevé Bretagne, et parmi les plus élevés de France. En complément, nous avons su, comme en 2022, venir en aide en cette fin d'année aux établissements les plus en difficulté avec 3,2 M€ pour les EHPAD et 1 M€ pour les SAAD.

Le 3^{ème} facteur est la capacité des bénéficiaires et résidents à contribuer à leur prise en charge. Le département maintient, concernant les EHPAD, l'habilitation à l'aide sociale de l'ensemble de ses places. Par conséquent, l'absence de ressources financières ne sera jamais dans notre département un frein à la prise en charge en EHPAD. Le département continuera d'assumer son rôle de bouclier social pour les personnes les plus démunies.

Enfin, le 4^{ème} facteur est la capacité budgétaire de la collectivité. L'État impose pour l'année 2024 un objectif d'évolution des dépenses locales à hauteur de 2 %, contraignant par là-même toute évolution supérieure de nos propres dépenses.

Au vu de ces éléments, il nous est proposé pour l'année 2024 :

- d'adopter les taux directeurs suivants : 2,1 % pour les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile et de la dépendance en EHPAD, 6 % pour l'hébergement en EHPAD, avec un relèvement plafond des tarifs pouvant atteindre 10 % pour certains EHPAD dont la situation le nécessiterait, après analyse spécifique de la situation ;
- de fixer à 73,80 € le tarif hébergement plafond en EHPAD habilité à l'aide sociale, soit 10 % par rapport à 2023.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur ces évolutions.

Il y a avis favorable des 2^{ème} et 3^{ème} commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point suivant, la politique départementale en faveur des personnes âgées. C'est le bordereau 8, page 81. Fabrice ROBELET.

Départ de :

- M. Ronan LOAS (a donné pouvoir à Mme Gaelle FAVENNEC).

Politique départementale en faveur des personnes âgées

M. ROBELET, rapporteur de la 2^{ème} commission –

M. le Président, chers collègues, il s'agit aujourd'hui dans ce rapport d'évoquer la politique départementale en faveur des personnes âgées qui, pour cette année 2024, restera la principale dépense du département avec un budget prévisionnel de plus de 130 M€ de fonctionnement, en augmentation de 6 % par rapport au budget primitif 2023.

Je voudrais juste redonner un chiffre. C'est celui de 2018, où nos politiques personnes âgées s'élevaient à 97 M€. Cette année, c'est plus de 130 M€. Aussi, quand j'entends M. GIRARD, au nom de l'opposition, dire que nous ne sommes pas au rendez-vous, les chiffres parlent d'eux-mêmes. 78 % de cette dépense relèvent de l'accompagnement de la dépendance liée à l'âge, que ce soit à domicile via l'APA, pour 52 M€, ou en établissement, via le financement des EHPAD pour un peu plus de 50 M€.

17 M€ seront consacrés à l'accompagnement de nos personnes âgées aux revenus les plus modestes, via l'aide sociale légale, traduction de la vocation sociale des politiques portées par le département. Ce montant est en augmentation de 4 % par rapport à 2023, pour permettre notamment d'absorber pour ce public doublement fragilisé les hausses de tarifs liées à l'inflation.

Plus de 5 M€ seront proposés pour financer l'habitat inclusif, la prévention et l'accueil du public en territoire, via nos espaces autonomie santé et la modernisation de nos services d'aide à domicile. Ce montant, en augmentation de plus de 30 %, témoigne du rôle de chef de file qu'endosse le département dans l'accompagnement des acteurs de proximité au bénéfice de nos usagers dépendants.

Enfin, 5,8 M€ sont prévus pour financer les hausses de salaires des salariés œuvrant quotidiennement au côté des personnes dont nous avons la responsabilité.

En conclusion, le président nous propose de reconduire en 2024 la politique départementale en faveur des personnes âgées et de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que récapitulés en pages 91 et 92 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable unanime de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Vous avez eu raison de rappeler, mon cher collègue, les efforts financiers conséquents, et même très conséquents, qui sont faits. D'ailleurs, ils seront difficilement soutenables dans la durée.

Y a-t-il des remarques sur ce point ? Mme COCHE.

Mme COCHE – M. le Président, chers collègues, nous devons faire face au défi démographique du Morbihan. Si notre département affiche le solde migratoire le plus important des 4 départements bretons, ce dont nous pourrions nous satisfaire, nous ne pouvons que constater que cette attractivité bénéficie surtout aux personnes âgées ! D'après l'INSEE, le nombre de Bretons de plus de 75 ans augmentera de plus de 75 % d'ici 2040, et rien que dans le Morbihan, le nombre de personnes dépendantes devrait croître de 40 %, comme indiqué dans ce bordereau. Je réponds donc à Fabrice : c'est mécanique, ce n'est pas uniquement une volonté d'en faire plus en matière sociale. Il ne s'agit pas, pour nous, de stigmatiser la population des personnes âgées. Nous serons presque tous, dans cette assemblée, d'ici 2040 dans cette tranche d'âge. Mais une population qui vieillit génère des besoins supplémentaires en termes de prises en charge entre autres de la dépendance, de l'habitat, de la santé, qu'il convient d'anticiper. Ce ne sera pas sans impact sur les missions du département, chef de file de l'action sociale et des solidarités. Le budget qui nous est présenté aujourd'hui amorce déjà cette réalité. L'APA (aide personnalisée d'autonomie), qui

représente 78 % des dépenses consacrées au secteur des personnes âgées, devrait doubler d'ici 2040. Le virage domiciliaire, qui devrait s'accompagner de mesures favorisant le maintien le plus longtemps possible à domicile, ce que souhaitent beaucoup de personnes âgées, ne se concrétise pas encore et nous en connaissons tous les freins : perte d'attractivité des métiers du soin et de l'aide à domicile, fragilisation des aidants, adaptation des logements, isolement, revenus faibles.

Alors, certaines actions financées dans ce budget vont dans le bon sens et nous les avons votées lors de sessions précédentes : accompagnement à la réforme des services à domicile, aide aux aidants via l'APA 3 notamment, appels à projets pour habitat inclusif, aide à la vie partagée, soutien à la revalorisation des services d'aide à domicile associatifs et publics. Cependant, le volet prévention du vieillissement ne nous semble pas suffisamment développé. On pourrait innover et, à titre d'exemple, une analyse des besoins sociaux (ABS) pourrait mettre en lumière les enjeux à venir sur le territoire et les actions à imaginer pour prévenir le vieillissement, actions qui auront des effets positifs sur les budgets futurs. Le maintien à domicile ne sera pas la réponse pour toutes les personnes en perte d'autonomie. Nous avons aujourd'hui sur notre territoire un déficit de 1 600 places en EHPAD. Qu'en sera-t-il dans les 10 ou 15 ans à venir ? Nous ne trouvons pas dans ce budget l'ambition que vous aviez affichée, M. le Président ! Certes, quelques places vont être créées par redéploiement de places, entre autres de petites unités de vie que l'ARS accepte de médicaliser. Ce sont des petits pas et en aucun cas une offre de places supplémentaires, mais différentes. L'ARS ne bouge pas, la loi de programmation pour le grand âge tarde à voir le jour depuis de nombreuses années. Alors, que proposez-vous comme alternative ? Nous vous proposons d'être plus volontariste, d'organiser des assises du grand âge à l'échelle départementale rassemblant tous les financeurs, les élus des territoires, les associations familiales et de retraités, les syndicats, les caisses de retraite, d'apporter des réponses collectives face à cette urgence de la très grande dépendance qui touchera bon nombre de Morbihannais et Morbihannaises. Nous croyons à la capacité d'innovation de porteurs de projets.

Aussi, pour affirmer davantage votre volontarisme, vous pourriez valoriser financièrement une enveloppe budgétaire que le département mettrait pour la création de places en EHPAD, montrant notre détermination auprès de l'État. Je vous remercie pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Vous soulevez un vrai sujet de fond, qui est celui de la préparation de la société au vieillissement, et notamment au grand âge. Néanmoins, avec M. GIRARD, pour le coup, nous allons nous rejoindre. Nous avons une récrimination à vous faire. Vous avez dit que nous serions tous dans cette tranche d'âge en 2040. Nous avons quelques jours d'écart, avec M. GIRARD, donc je me permets de parler en son nom. Nous avons un jour d'écart exactement. Nous avons fait le calcul, naturellement, tous les 2. Parfois, sur le budget, on peut avoir des écarts de calcul. Mais pour le coup, on s'est rejoint et on a vu que finalement, en 2040, on ne devrait quand même pas encore y être trop. On espère donc ne pas en être.

Mme COCHE – J'ai dit « *presque tous* », M. le Président.

LE PRÉSIDENT – D'accord, nous avons mal entendu. Ceci étant, il y a un vrai sujet de fond. C'est que notre société vieillit, et sans doute plus encore ici, parce que non seulement notre population vieillit, mais en plus, nous accueillons de la population vieillissante. En plus, elle amène souvent les parents. La difficulté est donc réelle. On voit bien qu'à l'échelle du pays, la loi grand âge qu'on nous annonce est une absolue nécessité. Il y a de toute façon à repenser l'ensemble du grand âge, parce que le défi démographique est là. C'est une réalité et nous n'y couperons pas. Il faudra bien traiter ces sujets. Ce que nous prenons comme mesures aujourd'hui, qui sont souvent des mesures de nature financière, conjoncturelle, immédiate, cela nous permet au moins de faire face aux enjeux des EHPAD pour que ces derniers ne sombrent pas. Mais nous en sommes là. L'ARS a pour le coup, et Dieu sait si j'ai des récriminations à faire, financièrement aidé nos EHPAD, il faut le souligner, en fin d'année. C'est près de 12 M€ qui ont été mis, plus nos 3,2 M€. Nous sommes à plus de 15 M€. C'est quand même beaucoup. Ce sont quand même des moyens qui permettent à nos EHPAD de faire face.

Ce que nous voyons aussi, c'est que nous avons, à l'échelle nationale, un taux d'occupation dans nos EHPAD qui, pour le Morbihan, est autour de 97,5 % là où la moyenne nationale est plutôt à 90 %. Nous pensons donc qu'il faut aussi tenir compte de la démographie, et qu'il y a des secteurs où il y a trop de places par rapport au nombre de personnes âgées. À l'inverse, nous en avons

moins. Vous savez très bien que nous pourrions afficher des moyens, mais c'est une codécision du département et de l'ARS. Or, aujourd'hui, on se bat. On devrait finalement avoir 100 places que nous sommes capables de financer. Mais nous n'en aurons pas plus alors que nous sommes prêts à en cofinancer plus. L'enjeu pour nous est naturellement que l'ARS puisse aider cet accompagnement, puisse financer et ouvrir des places complémentaires. Nous ne le ferons pas seuls, nous n'en avons pas le pouvoir, y compris réglementaire. Dieu sait si nous nous battons sur ce sujet.

Mais il y a un vrai sujet de fond. Cela préoccupe nos concitoyens de se demander comment leurs parents vont vivre demain. On nous parle toujours du virage domiciliaire, qui est ô combien nécessaire, qui fonctionne plutôt bien, qui est une réalité. Mais c'est avec des services d'aide à domicile qui sont aussi en souffrance de recrutement. C'est un peu le double problème. Nous avons aussi 20 % de places de SIAAD en moins dans ce département. Nous discutons avec l'ARS. On ne peut pas nous dire qu'il faut prendre le virage domiciliaire si en même temps, les moyens qui nous sont affectés pour le faire sont largement inférieurs aux autres. Il y a donc une réalité qui est difficile. Nous mettons des moyens qui sont considérables, parce que nous pouvons aujourd'hui les mettre, parce que nous pouvons faire face à cela.

Nous aurons des décisions importantes aussi à prendre dans le futur. J'ai élargi un peu. Nous avons une réunion, je crois, le 8 janvier avec Fabrice ROBELET, avec Karine BELLEC notamment, pour parler d'un sujet qui est celui du plan pluriannuel d'investissement dans nos EHPAD. Ce qui m'inquiète assez fortement, c'est que nous avons des EHPAD, pour certains, vieillissants, qui nécessitent des travaux de rénovation, d'accessibilité, de rénovation thermique, de mise aux normes. Le plan pluriannuel d'investissement que nous avons fait état aujourd'hui d'à peu près 60 M€ d'engagements qui sont pris, mais qui sont sur la base des 28 000 € de subventions que nous versons. Nous sommes passés de 20 000 à 28 000 €. Sauf que nous voyons que le prix moyen de la place, quand il était à 20 000, était de 100 000 € à peu près. Nous sommes passés aujourd'hui à 176 000 € la place. Je pense aussi qu'il y a un problème quant aux normes qui sont appliquées, qui sont bien trop exigeantes. À ce tarif-là, plus personne n'est capable de rénover ou de créer des places. Il nous faut donc pouvoir travailler sur ce sujet, parce que quand bien même nous sommes montés de 20 000 à 28 000, beaucoup d'établissements ne sont pas en capacité de financer le reste à charge. La décision que nous aurons à prendre, c'est de savoir si on garde un dispositif d'aide à 28 000 € par place pour, au final, voir que beaucoup ne seront plus capables, ne dégageant pas suffisamment d'autofinancement, de financer ces aspects-là, ou si au contraire, on concentre nos aides sur moins d'EHPAD, mais qui sont absolument nécessaires pour permettre la réalisation de travaux dans ses EHPAD. Si oui, sur quels critères ? Par lesquels on commence ? Parce que chaque conseiller départemental ou maire va nous dire que le sien est prioritaire, évidemment. Sauf que ce n'est pas un sujet si simple que cela. On voit que face à la difficulté aujourd'hui qui est celle des EHPAD, y compris à financer la rénovation... parce que pour moi, c'est un vrai problème. Aujourd'hui, ça va encore. Mais c'est un vrai problème à venir si on n'engage pas la rénovation de nos EHPAD demain. Et pendant ces rénovations, il faudra qu'ils puissent aussi atteindre, pour un certain nombre, la taille critique d'un point de vue économique. Parce que pour certains, ils sont trop petits pour survivre seuls. Nous avons prévu quelques redéploiements de places, sur les 100 places complémentaires, pour conforter un certain nombre d'EHPAD. Mais on voit bien la difficulté qu'il y a sur nos EHPAD. C'est donc un vrai sujet de fond. Nous aurons à en débattre ici. On va préparer un peu le débat, mais on voit que dans notre PPI, nous avons une somme inscrite dont nous aimerions bien qu'elle soit réalisée en dépenses, quelque part. Cela voudrait dire que tous les travaux auraient été engagés. Mais j'ai quand même quelques doutes sur le fait que les EHPAD eux-mêmes soient aujourd'hui en capacité de le faire. Aujourd'hui, les EHPAD sont focalisés sur le fait d'avoir suffisamment de trésorerie pour payer les salaires en fin de mois. Ils ne sont absolument pas focalisés sur les investissements à porter. À court terme, ça va. Mais c'est une bombe à retardement à long terme. Nous avons donc un vrai sujet de fond dans ce pays. Et sachant que le déficit par place dans le département du Morbihan est d'environ 2 000 € par place, là où le déficit moyen en France est à plus de 3 000 €. On est donc mieux qu'ailleurs, ou moins mal. Mais le problème est quand même là. Il est réel. Cette année, nous avons eu des aides, il faut le dire. Je remercie l'ARS et l'État sur ce sujet. J'avais eu le directeur de cabinet d'Aurore BERGÉ sur ce sujet. Mais j'ai eu le sentiment que nous avons été plus aidés que les autres. Ce qui ne me semble d'ailleurs, au demeurant, pas très juste, tout simplement parce qu'ils ont peur, à mon sens, des Bretons. Vous savez que les Bretons avaient commencé à coaliser un peu les maires pour attaquer l'État. Nous avons éteint un peu le feu, mais j'ai le sentiment que ceux qui n'ont rien

dit n'ont rien eu, ou beaucoup moins. Or, tant mieux pour le Morbihan, mais d'un autre côté, on doit aussi regarder l'affaire globalement. Je pense qu'il y a un vrai sujet de fond. Ici, nous ne sommes pas au Parlement. Nous ne sommes pas au ministère pour discuter de la loi grand âge. Mais elle sera une nécessité et naturellement, dans cette loi grand âge, j'espère qu'il sera prévu à l'échelle locale aussi que nous ayons cette nature de débat. Mais le problème de l'organiser aujourd'hui nous-mêmes, c'est qu'on peut être d'accord sur le constat, mais que nous n'avons pas les clés des solutions. Nous n'avons qu'une partie des clés et tout le monde voudrait que le département se substitue finalement à l'État. On ne peut pas. Il faut donc qu'on attende le cadre. On nous a promis une loi grand âge en 2024. On va donc attendre que la trame soit lancée pour regarder comment nous pouvons nous inscrire dans ce débat, qu'il est absolument nécessaire d'avoir sur notre territoire. C'est un vrai sujet d'inquiétude que j'ai sur notre capacité. Parce qu'aujourd'hui, on a su remettre 3,2 M€ et 1,2 M€ pour les SAAD, soit 4,4 M€, au mois de décembre. On sait le faire cette année. Qui nous dit qu'on saura le faire l'année prochaine ? Je ne suis pas convaincu que nos EHPAD soient en meilleure forme l'année prochaine. Le taux de remplissage est donc quand même un élément fondamental. La tenue des coûts est un élément fondamental. Mais il faut avouer que toutes les décisions qui ont été prises, des Ségur, des augmentations de points n'ont pas été compensées pour la totalité d'entre elles.

On ne va pas forcément être plus long et faire ce débat aujourd'hui, mais je partage votre inquiétude et votre analyse sur le sujet. C'est une réalité qui est, pour les maires concernés, qui parfois portent les EHPAD dans leur propre CCAS, une vraie inquiétude. Parce que souvent, le budget de l'EHPAD, dans certaines petites communes, est plus gros que le budget de la commune. J'ai vu une commune qui m'a écrit l'autre jour pour me dire qu'elle a un déficit de sa MAPA de 250 000 € pour un budget de la commune de 750 000. Je ne sais pas comment ils vont faire. Il y a quand même de vrais sujets d'inquiétude pour un certain nombre de communes dans le Morbihan. Et finalement, pour nos concitoyens, et je le redis, pour conclure, on reconnaît toujours une société à la manière dont elle traite ses aînés.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, nous allons passer aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer au point suivant, le rapport 7 sur la politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap. Karine BELLEC.

Départ de :

- Mme Marie-Odile JARLIGANT (a donné pouvoir à M. Alain GUIHARD).

Politique départementale en faveur des personnes handicapées

Mme BELLEC, rapporteure de la 2^{ème} commission –

Merci, M. le Président. La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap se décompose en 3 grands blocs de compétences :

- l'accueil des personnes en situation de handicap en établissement,
- l'accompagnement du maintien à domicile,
- des aides diverses dont le soutien à la MDA, ainsi que le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Sur l'ensemble de ces domaines, les propositions budgétaires pour 2024 sont en augmentation de 6 % par rapport à 2023, pour atteindre plus de 112 M€ en fonctionnement, et traduisent un engagement fort et continu du département en faveur des personnes en situation de handicap. Cet effort est d'autant plus marqué que nous devons toujours davantage répondre à l'évolution des besoins, des projets de vie de nos concitoyens et trop souvent pallier l'absence de solutions déployées par l'État.

Ainsi, 60 M€ sont consacrés à l'offre d'accueil en établissements médico-sociaux, avec de nombreux projets de rénovation, de restructuration, de création de places nouvelles pour continuer de diminuer le nombre de jeunes en situation d'aménagement Creton. En complément de cela, nous proposons d'augmenter de 17 % les crédits consacrés aux nouvelles formes d'accompagnement, dont l'habitat inclusif et le répit notamment. Ces nouvelles formes d'accompagnement plus souples et plus diffuses sur le territoire, et plus en lien avec les besoins nouveaux de nos usagers et de leurs aidants, permettent de mieux répondre à l'évolution des publics et particulièrement dans le champ de l'autisme et des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Le maintien à domicile continue d'évoluer, tant quantitativement que qualitativement. Ce que traduisent les dépenses de prestation de compensation du handicap, en augmentation de 12 % par rapport à 2023, pour atteindre plus de 30 M€. Là aussi, le département assume sa compétence et déploie les moyens nécessaires à la prise en compte toujours plus fine et plus individualisée des besoins de compensation.

Enfin, plus de 4 M€ sont consacrés dans ce budget aux prises en charge financière des augmentations de salaires pour les personnels d'accompagnement du public en situation de handicap.

En conclusion, le président nous propose :

- de reconduire en 2024 la politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap ;
- de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que récapitulés en pages 72 et 73 du livre des rapports ;
- d'arrêter le montant de la participation du département au GIP maison départementale de l'autonomie à 1 572 800 € pour son fonctionnement, 100 000 € pour le fonds départemental de compensation du handicap et 250 000 € pour le fonds spécifique fonds de compensation 2 ;
- et de l'autoriser à signer la convention de gestion à intervenir avec la MDA, telle que figurant en pages 74 et suivantes du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

Et au titre de ma vice-présidence déléguée au handicap, je voulais rajouter que nous sommes pleinement mobilisés sur le champ du handicap. Je voudrais apporter des remerciements appuyés à l'ensemble des professionnels de la MDA, qui font de gros efforts au quotidien. Concernant la

MDA, depuis 2 ans, nous mettons en œuvre des réorganisations de travail et des outils nouveaux pour améliorer les prises en charge, notamment pour améliorer les délais de traitement. Nous avons d'ailleurs procédé à une analyse très fine par secteur enfance ou adulte, et par prestation, que nous avons présentée dernièrement à la Comex et à la CDAPH. C'est effectivement notre cheval de bataille. Nous avons pris un engagement pour notre mandat. Certes, peut-être que les résultats ne sont pas à la hauteur au niveau de la rapidité de ce que nous aurions souhaité, tout en connaissant aussi un certain nombre de difficultés pour nos recrutements sur des métiers en tension, qui sont en tension dans beaucoup de secteurs, y compris dans le nôtre. Mais il faut que les Morbihannaises et les Morbihannais puissent savoir qu'ils peuvent compter sur nous, puisque nous avons défini un objectif pour le mandat, et que l'objectif sera tenu. Voilà, M. le Président, quelques mots que je souhaitais rajouter.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui, Mme COCHÉ.

Mme COCHE – M. le Président, chers collègues, le budget de fonctionnement de la politique départementale en faveur des personnes handicapées qui nous est présenté dans ce bordereau est en progression de 7 %. Cette augmentation de plus de 6 M€ s'opère principalement au niveau des prestations individuelles à domicile, + 12 %, et des prestations d'accompagnement et d'accueil, + 4 %. Quand on analyse plus finement ces masses, on note que la prestation de compensation du handicap (PCH) connaît une forte augmentation de ses bénéficiaires : près de 6 %. Pour rappel, l'an passé, elle était de plus de 8 %. Le maintien à domicile peut être un choix de vie de la personne handicapée, mais ces chiffres doivent nous interroger : ils traduisent peut-être le manque de places criant en structure. Les données qui nous ont été transmises montrent que le Morbihan ne couvre que deux tiers des besoins en structure : 1 300 personnes sont en attente de places. Alors, en réponse, vous allez pointer comme écrit dans l'introduction de ce bordereau les manquements de l'État. Certes, mais comme nous vous l'avions déjà demandé lors du débat d'orientations budgétaires, il y a urgence à gérer les amendements Creton. Nous attendons toujours des chiffres précis sur la situation de ces jeunes adultes maintenus en IME faute de place en structures plus adaptées. Nous avons un chiffre qui serait à peu près de 150 personnes handicapées en amendements Creton aujourd'hui en IME. Mais nous n'avons pas le profil de ces personnes ni leur secteur géographique. Et ce n'est pas sans incidence sur le budget, car comme je le précisais lors du DOB, cette situation génère une automaticité de prise en charge financière par le département du tarif journalier qui s'élève à 3 450 000 €. Le surcoût d'une place en IME par rapport au foyer de vie serait de l'ordre de 16 000 € par an. Pour 150 amendements Creton, cela représente une somme de 2 400 000 € par an. En 10 ans, 2 nouveaux foyers de vie seraient amortis ! Dans ce projet de budget, soulignons les subventions pour le financement des revalorisations salariales des personnels de la filière médico-sociale. Ce que vous avez d'ailleurs précisé.

Le 2^{ème} point que nous souhaitons aborder sur ce bordereau est celui de la MDA. C'est un peu l'arlésienne. Vous en avez parlé, et Damien GIRARD également. Mettez-vous les moyens humains nécessaires au traitement des dossiers dans des délais acceptables ? Votre ami Maël DE CALAN, que vous citez souvent comme exemplaire, a été effectivement exemplaire sur ce dossier. Il a réussi à atteindre le seuil des 3 mois pour l'ensemble des dossiers. Alors non, depuis le début du mandat et même si l'année 2022 a connu une légère amélioration, force est de constater que les délais sont anormalement longs : 5,47 mois pour le secteur adulte. Et le délai légèrement inférieur à 4 mois du secteur enfance pourrait paraître raisonnable, mais il n'est que la résultante d'un traitement rapide des demandes d'allocation d'éducation enfant handicapé, celui des orientations est de 5,23 mois ! C'est trop long. Dotons les services de la MDA de moyens, même temporaires, pour déstocker les dossiers : 18 500 dossiers sont en attente de traitement, moins de 3 000 sont décisionnés par mois et autant sont déposés ! Nous ne sommes donc pas près de faire baisser le stock.

Il y a tout juste un an, nous votions le schéma autonomie. Lors de mon intervention, je vous avais interpellé sur l'absence d'actions visant l'épanouissement de la personne handicapée, que ce soit par le sport, la culture, les loisirs. Nous entrons bientôt dans l'année 2024, qui sera l'année des sports olympiques et paralympiques, et nous regrettons que rien n'apparaisse clairement dans ce budget pour accompagner le développement du handisport. Je vous remercie pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. J'ai quelques éléments de réponse, et peut-être que Karine BELLEC pourra compléter. Tout d'abord, sur le sujet des amendements Creton, nous avons effectivement un sujet technique. C'est que nous avons du mal à sortir les effectifs réels d'amendements Creton, sauf à les pointer à la main pour l'instant. Un pointage manuel a été fait. Nous estimons aujourd'hui à peu près à 150 le nombre d'amendements Creton, dont une cinquantaine relèverait des dispositifs départementaux, puisque nous en avons un certain nombre qui relève des dispositifs d'État sur ces sujets. On va être en capacité de vous donner cela. Malgré tout, ce n'est pas satisfaisant sur la manière dont on peut les sortir en tant que tels. Là, il y a un petit sujet technique qui se pose. Suite aux interventions en commission, cela a été regardé et nous estimons à peu près à 150 aujourd'hui le nombre d'amendements Creton sur le département. Notre objectif, c'est de continuer à diminuer tout cela. D'ailleurs, nous avons fait un point avec les services, avec Karine BELLEC, avec le DGS, avec M. EYL-MAZZEGA, pour voir aussi comment nous pourrions continuer à avoir un taux de réponse le plus favorable possible, et quels sont les moyens financiers à mettre en tant que tels. On sait bien qu'on ne passera pas de 80 % à 100 % pour ce qui relève du département. Parce que pour ce qui relève de l'ARS, je n'ai pas la main sur ces volets. Sur le département, on est à un peu plus de 80 %. On a regardé comment on pouvait avoir des chiffres raisonnables. L'idée était, à la fin du mandat, que nous ayons dépassé 90 %. On ne sera objectivement, quand on voit ce qu'il y a à faire, les délais, les procédures, pas à 100 % en fin de mandat. Mais l'objectif est qu'on soit à 90 %. Cela nécessite aussi des investissements financiers qui sont assez considérables. En plus, c'est sans doute la politique qui généralement est à quasiment 10 % par an d'augmentation. C'est donc une augmentation très significative. C'est le domaine dans lequel nous mettons le plus de moyens à l'échelle départementale. Nous continuerons de le faire pour atteindre les 90 %, et si possible, 6 ans après, les 100 %, pour être en adéquation avec les besoins du territoire.

Après, vous avez abordé d'autres sujets, dont celui de la MDA. Karine BELLEC, de facto, préside le Comex et pourra naturellement vous répondre. Je l'ai dit, ce n'est pas satisfaisant. J'ai fait le point avec Maël DE CALAN pour voir aussi comment ils avaient traité tout cela. Puisqu'ils arrivent à tenir effectivement des délais. Il y a aussi tout un tas d'explications, d'arrêts, d'autres éléments. Mais c'est une explication. Ce n'est pas une excuse en tant que telle. Nous avons fait le choix néanmoins de privilégier l'instruction des dossiers des enfants. On est à moins de 4 mois sur les enfants et cela continue de baisser. Pour le coup, nous avons une baisse d'année en année. Ce sont les chiffres qui m'ont été donnés. Mais on a globalement une fin d'année 2023 qui a remonté. Là, on a recommencé à descendre. L'objectif qu'on s'était donné n'a pas encore été atteint en termes de délais. On met les moyens pour cela.

Je laisse Karine peut-être expliquer plus en détail les éléments liés aux délais d'instruction de la MDA.

Mme BELLEC – Effectivement, beaucoup de choses ont été dites. Certes, comme je le disais tout à l'heure, et comme vient de le rappeler M. le Président, les délais ne se sont pas améliorés à la vitesse que nous aurions souhaitée. Néanmoins, un certain nombre des choses importantes ont été mises en place. Je ne reviens pas sur les causes. Nous avons déjà eu l'occasion, dans cette assemblée d'en échanger longuement. Il y a eu la gestion électronique des documents, puis la crise sanitaire qui a été très impactante. Puis, il y a une donnée quand même complexe qui est le recrutement. Nous avons revu notre politique de recrutement en lien avec les services RH du département pour qu'il y ait une fluidité la plus importante possible dans cette procédure de recrutement. Nous avons également revu les profils de poste et les fiches de poste. Mais nous avons affaire à des métiers qui sont en tension, notamment les médecins et les infirmiers. Ce sont des profils de métier dont nous avons besoin, qui sont en tension, dans de nombreuses structures hospitalières notamment. Et nous connaissons exactement la même tension à la MDA pour recruter ce type de professionnels. Il y a eu en 2022, 4 renforts. Il y a eu en 2023 6 renforts. Cela a été une grosse année. Nous avons recruté 10 renforts. Nous avons mis des renforts en place. Il y en a même 2 qui sont en cours de recrutement actuellement pour des renforts ponctuels. Au-delà du renfort et du recrutement, il y a aussi le temps de formation. Ce sont des métiers très complexes avec une expertise technique très forte à la MDA qui demande un temps de recrutement très long, de pratiquement 6 mois. Malheureusement, c'est aussi une des causes du fait que les délais ne peuvent pas s'améliorer aussi vite qu'on le souhaiterait. Nous avons mis également en place un certain nombre d'organisations de travail et d'outils, avec notamment la plateforme téléphonique à l'accueil, qui a permis d'améliorer le taux de décroché téléphonique en passant de 25 % à 75 %.

Dernièrement, en septembre de mémoire, nous avons également travaillé sur le lien instruction accueil, avec une plateforme téléphonique également qui a permis de revoir l'organisation des instructeurs et de mobiliser certains sur de l'appel téléphonique. Ce qui permet aux autres de se mobiliser sur le traitement des dossiers. Nous avons également, depuis la rentrée de septembre, organisé des opérations flash. C'est-à-dire que nous avons étudié et analysé en détail les différentes prestations pour lesquelles les délais étaient les plus longs, et notamment les cartes de mobilité et les dossiers RQTH. Nous avons organisé des semaines flash où nous n'avons traité que ces dossiers-là en septembre. Depuis, chaque mois, 2 jours sont mobilisés sur ces dossiers. Ce qui a permis une évolution. Un certain nombre de choses ont été mises en place et il y aura également en début d'année une gestion des dossiers importants que nous aurions bien voulu mettre en place avant, mais malheureusement, la technique et les différents logiciels nationaux ne nous permettent pas d'avoir une fluidité localement... ce sont les droits à vie, qui permettront aussi d'avoir une gestion pérenne des dossiers, des décisions pérennes avec des dossiers qui ne seront plus forcément traités à chaque renouvellement.

Effectivement, le président l'a rappelé, entre le secteur enfance et le secteur adulte, il y a une différence. Nous nous attelons à continuer d'améliorer ces délais. Vous avez parlé du souci des jeunes en amendement Creton. Nous avons dans notre schéma de l'autonomie souhaité travailler avec l'ARS sur une requalification des places MAS et FAM. Nous sommes obligés de travailler en collaboration avec l'ARS, mais c'est notre souhait de pouvoir soutenir plus facilement financièrement la création de places dès l'instant où elles pourront être requalifiées, dès l'instant où nous aurons l'aval de l'ARS.

Pour finir, a été évoqué le sujet du sport. C'est vrai que nous avons le souhait de travailler le plus possible pour le bien-être de chacun et de voir la personne dans sa globalité, c'est-à-dire dans son projet de vie le plus personnalisé possible. Depuis à peu près une année, nous travaillons avec le comité notamment handisport, que nous avons missionné pour nous présenter un projet que nous pourrions aider. Parce qu'ils sont les mieux qualifiés de notre point de vue pour pouvoir travailler et peut-être plus prendre en charge la politique du sport dans le handicap. Même si le service des sports au département fait beaucoup de choses en direction des clubs. Mais nous avons le souhait de travailler plus sur une approche personnalisée. Nous sommes en attente actuellement du projet qui pourra nous être présenté.

LE PRÉSIDENT – Merci, Karine, pour l'ensemble de ces précisions.
Mme COCHE.

Mme COCHE – Rapidement, je maintiens qu'on peut octroyer des moyens humains temporaires de manière urgente pour déstocker.

Après, je pense que tout ce qui est mis en place depuis plusieurs mois dans les méthodes de travail pour que ce soit plus efficient portera ses fruits. En tout cas, on aura apaisé un peu la situation de la MDA.

Je reviens juste sur les délais de traitement des dossiers en France. Je répète que nous sommes à moins de 4 mois quand on prend l'ensemble des dossiers qui sont présentés, qui sont déposés. Mais on est quand même à 5,23 mois pour le traitement des dossiers qui concernent l'orientation pour tout ce qu'on appelle aujourd'hui l'école inclusive. Cela concerne aussi l'orientation vers les établissements. Le taux est faible parce qu'une priorité a été donnée, et c'est très bien, pour qualifier le jeune en tant que handicapé. Ce qui conditionne l'allocation versée par la CAF. C'est une bonne chose. C'est uniquement par cet effet de 2 délais de traitement que le délai peut paraître aujourd'hui à peu près correct. Mais dans les faits, il ne l'est pas pour l'orientation des enfants. J'espère que cela va s'améliorer. On en reparlera dans les mois à venir. Nous restons quand même très préoccupés, parce que derrière, ce sont des familles qui sont aussi en grande souffrance, des enfants ou des adultes qui ne sont pas pris en charge.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Nous aussi, naturellement, sommes préoccupés. Quand je vous ai parlé de l'enfance, les chiffres que je vous ai donnés sont globalement sur l'enfance. Je ne suis pas allé ensuite les diviser par catégorie. Mais on est passé de 5,12 mois en 2021 à 4,19 mois en 2022 et 3,98 mois en 2023. Ce sont les chiffres globaux au niveau de l'enfance, qui s'améliorent. Par contre, globalement, on doit encore s'améliorer. On a parfois aussi eu 3 arrêts le

même jour. Je ne ferai pas d'autres commentaires. Mais il y a eu quelques difficultés qui nous sont aussi arrivées et qui ont fait que nous n'avons pas pu, malgré les moyens que nous avons mis, répondre aux attentes qui avaient été fixées.

On va conclure là-dessus par le vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité. Merci. Voilà pour les rapports de la 2nd commission.

Nous allons maintenant passer aux rapports de la 3^{ème} commission : « *Insertion, famille, enfance et action sociale* ».

Nous voyons le bordereau 10, à la page 97, la politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi. Mme FAVENNEC.

Politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi

Mme FAVENNEC, rapporteure de la 3^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Chers collègues, au travers de ce rapport, il nous est proposé de statuer sur les moyens à consacrer à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'insertion. Après la crise sanitaire de 2020 qui avait considérablement accru le nombre d'allocataires du RSA, le département connaît une baisse du nombre d'allocataires, que nous pouvons associer à un contexte très favorable du marché de l'emploi. Le taux de chômage est de 5,7 % dans le Morbihan, qui est considéré comme une situation proche du plein-emploi.

Trois programmes d'intervention structurent la politique sectorielle insertion :

- la gestion du RSA dans un contexte économique favorable,
- la gestion des moyens consacrés à l'insertion, qui permet de financer des moyens d'accompagnement confiés à nos partenaires,
- et des aides financières directes aux personnes en parcours d'insertion, comme notre contribution au financement des contrats aidés, et la gestion des crédits européens du FSE destinés à l'inclusion et à la lutte contre la pauvreté, en tant qu'organisme intermédiaire.

Après avoir voté le PDI (programme départemental d'insertion) en mars dernier, nous disposons d'une ligne politique claire avec des priorités partagées avec l'ensemble de nos partenaires :

- le soutien à la mobilité et au logement, qui sont les principaux freins à la reprise d'emploi en particulier dans les territoires ruraux du nord du département,
- l'accompagnement du retour à l'emploi via les métiers en tension et l'accompagnement renforcé de certains publics comme les nouveaux entrants et les jeunes de 25 à 35 ans,
- et le renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

L'année 2023 nous a permis de mettre en œuvre cette approche renouvelée. Nous avons lancé un appel à projets pour les chantiers d'insertion afin qu'ils se rapprochent du monde de l'entreprise. Nous avons également lancé un appel à projets mobilités solidaires avec l'État et la région. Nous sommes aussi engagés dans la gouvernance territoriale avec nos partenaires pour mieux articuler insertion, emploi et formation. La réforme votée au travers de la loi dite « *plein-emploi* », qui nous occupe grandement aujourd'hui, trouvera sa traduction opérationnelle début 2025. L'année 2024 sera donc marquée par la préparation des changements à venir dans les droits au RSA, mais aussi dans l'organisation du qui fait quoi pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. En 2024, nous allons donc poursuivre ces transitions dans un contexte où nous anticipons à nouveau une baisse structurelle du nombre d'allocataires du RSA. Une revalorisation du RSA ayant été annoncée en avril 2024 pour suivre l'inflation, nous prévoyons donc d'inscrire des crédits à hauteur de 84,46 M€, en hausse de 4,4 % par rapport au budget primitif 2023, et ce, malgré le fait que les recettes dédiées au financement du RSA et issues des dotations de l'État restent toujours inchangées à hauteur de 38,9 M€, faisant ainsi peser un lourd reste à charge sur le budget du département.

Par ailleurs, l'offre d'insertion poursuivra sa transformation en 2024 afin de s'aligner sur les priorités politiques définies dans notre PDI, tout en prenant en compte les transformations portées par la loi « *plein-emploi* » dont les décrets paraîtront tout au long de l'année à venir. Pour autant, nous prioriserons cette année à venir l'accompagnement des travailleurs indépendants allocataires du RSA. C'est un public spécifique dont l'accompagnement doit être aussi spécifique. Il représente près de 15 % des allocataires et c'est une spécificité morbihannaise. Ils sont donc chaque année plus nombreux. Le département s'apprête donc à confier leur accompagnement par voie de marché à des opérateurs spécialisés. Les crédits de paiement inscrits au budget 2024 sont à hauteur de 6,16 M€. Ils sont donc dimensionnés pour répondre à ces enjeux et priorités que nous avons définis dans notre PDI.

Enfin, la programmation des fonds européens se poursuit. Le département va lancer de nouveaux appels à projets couvrant les années 2024 et 2025, mobilisant pleinement tous les crédits qui lui ont été délégués par l'État en tant qu'organisme intermédiaire de gestion.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre en 2024 la politique départementale en matière d'insertion, conformément à nos priorités politiques définies dans notre programme départemental d'insertion,
- de voter les crédits budgétaires correspondants tels que présentés en pages 104 et 105 du livre des rapports,
- et de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, la convention à intervenir avec l'État fixant pour l'année 2024 le nombre de contrats à durée déterminée d'insertion cofinancés, ainsi que les périodes de mises en situation en milieu professionnel.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

Je voulais bien évidemment aussi remercier le service insertion et développement social pour le travail réalisé en amont bien évidemment du vote de notre PDI, mais aussi aujourd'hui, en amont de la mise en place de cette loi « *plein-emploi* ». Je vous remercie bien évidemment sa directrice, Marion BOZEC qui, comme vous le savez peut-être, va nous quitter pour d'autres missions et s'envoler vers d'autres missions, l'année prochaine. Merci, Marion.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Y a-t-il des questions ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité. Merci beaucoup, et merci, Mme BOZEC, qui a beaucoup œuvré dans le domaine de l'insertion. Nous lui souhaitons bon vent dans une collectivité voisine.

Nous allons passer au point suivant, qui est le point 11. C'est la politique départementale en faveur du développement social. C'est toujours Gaëlle FAVENNEC.

Retour de M. Ronan LOAS.

Politique départementale en faveur du développement social

Mme FAVENNEC, rapporteure de la 3^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Je vous rappelle tout d'abord que notre politique publique en faveur du développement social, qui concerne les Morbihannais en situation de vulnérabilité sociale, était incarnée avant tout par l'intervention de nos équipes : 70 chargés d'accueil social, près de 250 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble de notre territoire à travers un réseau de centres médico-sociaux, d'antennes et de permanences garantissant un point d'accueil pour chaque Morbihannais à environ 15 minutes. Les moyens financiers évoqués dans ce rapport ne recouvrent donc que très partiellement l'ensemble des moyens mis en œuvre. Il s'agit davantage de moyens qui viennent compléter l'intervention de nos services.

Au total, il vous est proposé pour 2024 de voter pour la politique en faveur du développement social un budget de plus de 3 M€.

Le premier programme d'intervention : « *Accompagnement social adapté* » regroupe des interventions spécialisées". Il s'agit notamment :

- du financement des mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire confiées à l'UDAF, qu'il est prévu de maintenir à hauteur de 8 ETP de conseiller en économie sociale et familiale, comme en 2023, au bénéfice des jeunes parents notamment ;
- et du financement des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'actions collectives par les travailleurs sociaux dans un cadre partenarial comme avec la CAF et les associations.

Un montant global de 696 140 € et une recette de 15 000 € correspondant à la participation de la CAF aux actions collectives nous sont proposés pour la réalisation de ce programme.

Le second programme d'intervention dit de « *Soutien à l'accompagnement social* » consiste principalement à la gestion d'un fonds unique d'aides financières. Ce fonds permet d'attribuer environ 6 000 aides par pour un montant moyen de 210 €. Il intervient lorsqu'aucune autre aide n'est plus possible à activer. Ajusté au montant des dépenses effectivement constatées ces dernières années, il est proposé de maintenir le montant de ce fonds à 1,4 M€.

En complément de ce dispositif d'aides financières individuelles, le département apporte son soutien à des actions dites « *de prévention primaire* », dans le champ de l'enfance, qui ont pour objet de prévenir l'aggravation des situations et d'éviter leur prise en charge par l'ASE. Un crédit de 657 360 € est inscrit à ce titre.

Le 3^{ème} programme d'intervention intitulé « *Pacte territorial pour le développement social et l'insertion* » vise à faire converger sur notre territoire les interventions en direction des publics vulnérables, et notamment l'accueil social de proximité, notamment avec les actions caritatives pour un montant de 317 000 €.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 notre politique en faveur du développement social, de voter les crédits de paiement nécessaires à sa mise en œuvre, tels qu'ils sont présentés en pages 115 et 116 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Mme QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le Président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe de gauche et écologiste, de saluer Marion BOZEC pour ses qualités humaines et l'excellent travail fourni dans le cadre du programme départemental de l'insertion, et sur ses missions depuis notre arrivée au département.

Il y a 3 éléments essentiels qui n'apparaissent pas dans ce rapport sur la politique de solidarité, d'insertion et emploi : la lutte contre le non-recours et l'accès aux droits, une ambition forte en matière de mobilité et une réponse à la manifestation des besoins. En passant, l'enveloppe de la politique départementale en faveur du développement social est en baisse entre le BP 2023 et 2024, surprenant à un moment où l'INSEE nous dit que la pauvreté augmente. L'approche du groupe d'opposition de gauche et écologiste, c'est une politique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle qui nous permette de lutter contre la pauvreté et la précarité. Il est de plus en plus évident que nous devons donner aux services déconcentrés du conseil départemental une orientation clairement plus volontariste, plus soucieuse de repérer et d'identifier les familles ou les personnes ne sollicitant pas les aides auxquelles elles pourraient avoir droit et y renoncent sous les motifs les plus divers. La lutte contre les non-recours et le nonaccès doit pleinement apparaître dans nos ambitions départementales pour 2024 et être ensuite traduite en actes et se fixer des objectifs précis. Tout le monde connaît les chiffres relatifs au non-recours : plus d'un tiers des personnes éligibles.

Concernant la mobilité, vous aviez reconnu, comme nous, que celle-ci est un frein majeur au retour à l'emploi. Nous avons bien lu les propositions, notamment les chèques mobilités, mais c'est faible au regard des enjeux. Notre collectivité n'est certes pas autorité organisatrice de transports. Néanmoins, elle peut aider les intercommunalités qui décideraient de mettre en place des actions au titre de la solidarité pour les déplacements des bénéficiaires du RSA par exemple.

De retour du congrès des départements de France en novembre dernier, je retiens que le département est un dernier rempart, face à l'État défaillant. Aussi, M. le Président, nous vous proposons donc de convaincre les 15 vice-présidents en charge des mobilités dans les EPCI du département et le vice-président de la région Bretagne d'une réunion-conférence sur la mobilité solidaire. 16 personnes à réunir en plus des représentants du département, c'est largement dans nos cordes ! Le sujet de cette conférence serait la mise en place et l'organisation de la gratuité des transports pour les bénéficiaires du RSA et bénéficiaires d'aides sociales. Collectivement, nous pouvons développer cette ambition, qui serait vertueuse sur le plan financier, écologique et social, à l'instar du conseil départemental de la Haute-Garonne. C'est d'ailleurs d'autant plus indispensable que des financements sont d'ores et déjà annoncés pour le développement du transport ferroviaire régional, et que le financement dédié aux transports collectifs augmente de 59 M€ dans le budget 2024.

Un mot sur ce qui se prépare au niveau national : le 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi deviendra France Travail. Mais au-delà du changement de nom, nous regrettons cette vision passéiste qui va conduire les bénéficiaires du RSA à effectuer 15 heures d'activité par semaine. Nous déplorons que les élus de votre sensibilité se soient joints aux élus de la majorité présidentielle pour ce dispositif. Les députés de gauche n'ont eu de cesse de dénoncer la loi « *travail* » qui durcit les dispositions à l'encontre des plus pauvres : oui, comme l'a dit à la tribune de l'Assemblée nationale le député Communiste Pierre DHARREVILLE, « *Ce texte est une nouvelle guerre sociale.* » Je ne sais, M. le Président, si vous avez le temps, de temps à autre, de regarder un film dans votre emploi du temps serré. Je me permets de vous conseiller l'un des films de Ken LOACH, « *Moi, Daniel Blake* », qui met en scène un homme malmené par les services sociaux en Angleterre. En France, c'est déjà le cas : de CDD en contrat intérim, de radiations au contrôle de la recherche d'emploi, de superposition de mesures sociales et de modules d'aides à la recherche d'emploi dont l'efficacité est discutable, et dont moi-même, conseillère en insertion professionnelle, je ne parviens pas à faire le tour... cette mesure injuste et stigmatisante va avoir, entre autres conséquences, de soumettre les allocataires du RSA à une exigence horaire qui pourra, de manière incidente, constituer un obstacle à toute recherche effective d'insertion, notamment si les questions de mobilité ne sont pas résolues.

Enfin, je ne peux manquer de soulever ici quelques-unes des questions pour le moins maltraitées tout au long de l'année lors de la discussion de loi « *contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* », bien connue de quelques-uns de nos collègues ici. Si d'aucuns et d'aucunes ont déjà marqué leur préoccupation devant le développement du phénomène des « mineurs non accompagnés », qui concerne, rappelons-le, 167 jeunes en 2022 dans notre département, je ne pouvais manquer de relever la question de l'aide médicale d'État (AME), dont certains, ici ou ailleurs, estiment qu'elle constitue, malgré le serment d'Hippocrate et la plus élémentaire humanité, un luxe que notre pays ne pourrait plus se permettre. La Bretagne a connu, selon le

rapport EVIN/STEFANINI, qui précise aussi que 50 % des étrangers qui pourraient y prétendre n'en font pas la demande, une sensible progression du nombre des personnes traitées par le biais de l'AME. Nous sommes passés, entre 2015 et la mi-2023, de 3 952 dossiers AME traités à 8 599 situations, soit plus du double des chiffres antérieurs. Plus de 2 000 de ces « bénéficiaires » sont, soit dit en passant, des mineurs, au cas où on l'aurait oublié. Pour le Morbihan, nous sommes passés de 591 AME en 2015 à 1 225 situations en 2023, dont 262 mineurs. Nous devons nous interroger, dans le cadre de la coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la santé et de l'action sociale, sur les facteurs qui amènent cette progression de la demande qui concerne l'ensemble du pays. Qu'on ne s'y trompe pas : dialyse et chimiothérapie dans le champ des prises en charge d'exams, et obstétrique dans le cadre des séjours hospitaliers de spécialité constituent les premiers postes de dépenses de l'AME. Qu'en est-il pour notre département ? Cette situation ne révèle d'ailleurs-t-elle pas certains des caractères de la situation sociale du Morbihan ? C'est cela que nous devons rechercher ! Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques éléments : si je pouvais assez facilement convaincre les vice-présidents des EPCI, pour le vice-président de la région en charge des transports, il me semble appartenir au moins au même groupement... pas au même parti, mais disons que c'est un cacique du parti socialiste. Il me semble que vous avez quelques alliances électorales et que vous êtes sans doute mieux placés que moi pour le convaincre d'organiser tout cela. Je suis prêt à vous accueillir ici et je pense même que vous serez plus efficaces que moi sur ce dossier. Sur ce dossier, Mme QUÉRIC, avouez que vous avez sans doute une proximité à tout le moins politique qui fait que naturellement, vous arriverez peut-être à le décider. Mais nous vous accueillerons avec beaucoup de plaisir pour cela, tant on sait, blague à part, que les sujets de mobilité sont de toute façon un des freins au retour à l'emploi pour un certain nombre de personnes. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis des moyens complémentaires. Nous venons d'en voter à la dernière commission permanente, d'ailleurs. En espérant que ces sujets de freins à la mobilité puissent pour partie être levés. Nous n'avons pas la prétention que tout soit levé. Nous avons financé des dispositifs par exemple sur Néo ou d'autres, qui peuvent permettre de répondre pour partie aux besoins.

Après, vous avez abordé le sujet plus général du RSA, et vous avez dit que les voix de la droite se sont jointes à celles de la majorité. On voit que dans d'autres cas, cela peut être l'inverse. Mais la majorité, cela ne vous a pas échappé, n'est pas une majorité puisqu'elle est relative. Il leur faut donc trouver, ici ou là, un certain nombre d'accords. Il faut reconnaître que les accords avec la gauche sont quasiment impossibles, et avec l'extrême droite quasiment aussi. Finalement, les seuls gens un peu raisonnables dans ce pays me semblent être parfois la droite et une partie de la majorité présidentielle, pour trouver un certain nombre d'accords. Quand on fait un accord, d'abord, il faut être 2. Et un accord, ce n'est jamais sa vision qu'on impose à l'autre. C'est un compromis qui vise à ce que ce soit acceptable. Vous avez d'ailleurs par exemple mentionné l'AME. Sans trahir les débats, c'est un sujet qui a été abordé dans la commission mixte paritaire. Là aussi, dans les choses que les uns et les autres ont aménagé dans leur point de vue, je crois que l'AME faisait partie des sujets où il y a eu des évolutions. Même s'il y a eu une lettre de couverture de la Première ministre sur le sujet, de s'engager à revoir le sujet, le revoir, ce n'est pas le supprimer. D'ailleurs, j'ai comme vous regardé le rapport EVIN/STEFANINI, 2 personnes de sensibilité politique différente, qui conclut d'ailleurs que l'AME peut avoir du sens, mais qu'il y a un certain nombre de dispositifs qui mériteraient d'être corrigés en tant que tels. Ce sont les conclusions du rapport, si on les lit. Ce n'est pas une remise en cause du principe même de l'AME. C'est-à-dire qu'il faut sans doute préciser un certain nombre d'éléments. Certains fonctionnent bien, d'autres moins bien, d'autres sont à circonscrire. C'est finalement ce travail qui sera à faire, sans stigmatiser les uns ou les autres.

Pour revenir plus particulièrement au RSA, j'ai toujours exprimé, pour ma part, un certain nombre de réserves sur les heures en question. Non pas qu'elles ne soient pas utiles, mais à gérer pour nous, elles coûtent beaucoup plus cher. Il y a un coût de gestion pour les départements qui est tel que j'ai quelques doutes sur notre capacité à faire face à cela. Même si la logique de remettre le pied à l'étrier, de faire aussi en sorte que pour un certain nombre d'allocataires... il y a un rapport qui vient de sortir aussi dernièrement, qui dit que plus on est longtemps dans le dispositif, plus on y reste. C'est le travail qu'on fait. On a peut-être fait l'inverse d'autres. Nous, nous mettons le paquet pour que les gens en sortent tout de suite, là où d'autres mettent le paquet sur les gens qui sont là depuis très longtemps, et pour lesquels on voit finalement que les résultats sont assez

médiocres. Puisque généralement, pour ceux qui sont là depuis très longtemps, c'est généralement multifactoriel. Il n'y a pas un seul facteur. Il y a tout un tas de facteurs qui font que c'est comme ça. Nous faisons plutôt le choix de mettre le paquet pour que les gens sortent rapidement. On voit que c'est plutôt assez efficace et que le RSA a continué de baisser. On sait bien que début décembre, il remonte légèrement. On est aujourd'hui à 12 032 bénéficiaires, aux dernières statistiques. On est plutôt bon. On voit que la tendance est plutôt à la baisse. Il peut y avoir de légères fluctuations, mais notre politique est plutôt assez efficace en matière d'insertion. Il faut en remercier toutes celles et tous ceux qui en ont été les acteurs. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces éléments. Continuons de travailler de telle sorte à ce que nous puissions avoir des résultats satisfaisants en matière d'insertion, pour faire en sorte que les gens éloignés du travail puissent y retourner.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Non, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons à la politique départementale de protection maternelle et infantile. C'est le rapport n° 12. C'est la présidente de la commission, Sophie LEBRETON, qui va nous le rapporter.

Politique départementale de protection maternelle et infantile

Mme LEBRETON, rapporteure de la 3^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Chers collègues, conformément à ses compétences, le département met en place une politique de prévention précoce et d'éducation à la santé.

En premier lieu, comme pour notre politique en faveur du développement social, cette politique publique est déployée grâce à la mobilisation quotidienne de nos équipes réparties sur l'ensemble de notre territoire. Les moyens financiers évoqués dans ce rapport ne recouvrent donc que très partiellement l'ensemble des moyens mis en œuvre.

En second lieu, il convient de rappeler que la PMI contribue très activement à la mise en œuvre de nos compétences en matière de protection de l'enfance, au travers des évaluations des informations préoccupantes et pour les médecins de PMI, au travers du suivi de la santé des enfants de 0 à 6 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le budget soumis à notre approbation s'élève à 3 997 200 € en crédits de paiement, pour des recettes estimées à 200 000 €. Ce sont principalement des recouvrements auprès la Sécurité sociale et des mutuelles.

Le premier domaine d'intervention de la PMI est celui de « *La prévention et de l'accompagnement des parents et de l'enfant* », pour lequel un crédit de paiement de 975 100 € est inscrit en dépenses. Ce programme permet le financement des centres de santé sexuelle gérés par les différents centres hospitaliers avec lesquels nous avons des conventions. Le département intervient aussi pour les consultations prénatales qui permettent l'accès aux soins durant la grossesse, avec la prise en charge des examens de femmes enceintes en situation de vulnérabilité. Cette mission est exercée dans le Morbihan en centre médico-social et au sein de 2 centres hospitaliers. La PMI intervient en outre sur le repérage précoce des troubles du développement ou de santé des jeunes enfants. Le repérage des situations de vulnérabilité est également réalisé dès la naissance, et la vaccination à titre gratuit.

Le 2^{ème} programme d'intervention de cette politique concerne « *L'accueil du jeune enfant et la formation des professionnels* », pour lesquels un crédit de paiement de 2 914 100 € est inscrit au budget. Le département accompagne le développement des relais petite enfance et des lieux d'accueil enfants parents par l'attribution d'une aide financière à la création et à l'extension de ses services à la population. À noter un soutien spécifique notamment accordé aux structures d'accueil collectif qui favorisent l'accès des enfants handicapés. À titre expérimental et ce jusqu'en 2026, une délégation de compétence a été convenue avec la Caisse d'allocations familiales pour simplifier l'accompagnement des projets d'ouverture d'établissements d'accueil des jeunes enfants et de MAM, et ainsi permettre à la PMI de se concentrer sur le contrôle des établissements. Un crédit de paiement de 510 000 € est inscrit au budget pour le financement de ces actions, ainsi qu'une autorisation de programme de 1,5 M€ pour le financement des investissements dans les MAM et multi-accueils gérés par des collectivités et associations. Naturellement, l'accueil des jeunes enfants est principalement pris en charge par les 4 500 assistants maternels que compte le département, compétent pour délivrer leur agrément, les former, les accompagner et garantir ainsi un accueil de qualité pour les enfants chez ces professionnels, à leur domicile ou en MAM. En matière d'agrément d'assistant maternel, le département a fait le choix d'externaliser l'évaluation des demandes. Ce qui permet de dégager du temps pour les professionnels du département, lesquels peuvent se recentrer sur des missions de prévention et de dépistage précoce et d'accompagnement des assistantes maternelles agréées. Un crédit de paiement de 302 000 € est inscrit pour cette action. Une formation de 120 heures est également dispensée avant tout accueil, pour laquelle un crédit de paiement de 252 100 € est inscrit. L'objectif du département est de réaliser des formations dans les délais les plus courts possible, pour permettre l'accès à l'emploi des candidats et ainsi garantir la qualité des accueils, et d'assurer la continuité de la formation

entre les 2 volets, en bénéficiant de l'ingénierie du prestataire sur les modalités d'évaluation obligatoire des candidats. Un crédit global de 630 000 € est également proposé pour continuer à contribuer avec l'ARS au financement des centres d'action médico-sociaux précoces qui ont une mission essentielle dans le dépistage précoce et la prise en charge en soins pluridisciplinaires des enfants de moins de 6 ans présentant des déficiences sensorielles, motrices ou mentales. Enfin, un crédit de paiement de 28 000 € est inscrit au titre du programme d'intervention « *Soutien aux actions départementales* ».

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 notre politique en faveur de la PMI et de voter les crédits de paiement nécessaires à sa mise en œuvre tels qu'ils sont présentés en pages 121 et 122 du livre des rapports. Je vous les rappelle : une autorisation de programme de 1,5 M€ qui va s'étaler de 2024 à 2027, des crédits de paiement pour 3 997 200 € dont 2 697 000 € en dépenses, 200 000 en recettes et un investissement de 1,3 M€.

Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au bordereau n° 13, celui de la politique de protection de l'enfance, page 123.
M. Dominique LE NINIVEN.

Politique de protection de l'enfance

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Chers collègues, la proposition budgétaire soumise à notre approbation s'élève à 96 270 200 € en crédits de paiement, pour des recettes estimées à 2 746 000 €. Ce qui constitue une augmentation conséquente par rapport au budget consacré en 2023 à cette politique, soit plus 11 %. Cette augmentation est nécessaire pour nous permettre de maintenir un niveau de qualité et de répondre pleinement à nos responsabilités, à nos obligations en la matière. Ainsi, ce budget tient compte de l'ouverture de places nouvelles pour l'accueil des enfants confiés et de nouvelles mesures d'accompagnement en milieu ouvert, en réponse à la saturation des services de prise en charge. Il est également nécessaire pour nous permettre de répondre aux obligations légales nouvelles imposées par la loi du 16 février 2022 relative à la protection de l'enfance, et pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie qui impacte l'équilibre économique de nos partenaires. Enfin, ce budget apportera les moyens nécessaires à la mise en œuvre des ambitions affichées dans le schéma de protection de l'enfance pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.

En premier lieu, 9 544 200 € sont inscrits en crédits de paiement sur le programme d'intervention « *Prévention individuelle et aide à domicile* ». Cela recouvre premièrement des aides financières ponctuelles accordées aux familles pour un crédit de paiement de 360 200 € inscrit au budget. Deuxièmement, cela concerne l'accompagnement au domicile de familles en difficulté dans la prise en charge de leurs enfants sur le plan éducatif ou budgétaire, en proposant l'intervention de techniciens d'intervention sociale et familiale pour un crédit de paiement de 2 550 000 €. Troisièmement, un crédit de paiement de 6 589 000 € est inscrit au projet de budget pour le financement de mesures éducatives en milieu ouvert. Ce dispositif est actuellement saturé. Un appel à projets est lancé, qui a pour objectif la création de 200 mesures nouvelles et ainsi d'adapter les capacités des services autorisés aux besoins.

En second lieu, 2 517 300 € sont inscrits au programme d'intervention « *Parentalité et prévention collective* ». Ce programme permet essentiellement le financement du centre parental de Ploërmel, ainsi que des dispositifs d'accueil mère enfant de Lorient et Vannes. Des crédits sont également inscrits pour soutenir les unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques. Enfin, ce programme permet également le financement d'une action nouvelle déployée depuis septembre 2023 en partenariat avec l'association PEP 75 à Sarzeau. Chaque mois, des séjours sont proposés à 24 enfants, qui permettent aux frères et sœurs confiés sur des lieux de placement différents de partager des temps récréatifs sur des week-ends et des vacances scolaires. Un crédit de paiement de 1 250 000 € est inscrit pour ces actions. Un crédit de paiement également de 747 700 € est inscrit pour le financement de la prévention spécialisée que le département porte en partenariat avec les communes de Lorient, Lanester, Vannes, Hennebont. Enfin, un crédit de paiement de 519 600 € est inscrit pour faciliter et sécuriser l'accès à l'autonomie des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Une convention a notamment été signée en 2022 avec l'AMISEP, qui propose dans ce cadre un logement pour 14 jeunes, assorti d'un accompagnement social dédié. Ce dispositif sera étendu aux secteurs de Pontivy et Lorient en 2024. Des conventions sont également conclues avec des associations pour l'insertion professionnelle depuis septembre 2023.

Enfin, le 3^{ème} programme d'intervention de cette politique concerne « *Les enfants confiés* » et donne lieu à l'inscription d'un crédit global de dépenses de fonctionnement de 81 570 900 € et d'un montant de 2 746 000 € de recettes. Pour l'ensemble des rémunérations des assistants familiaux ainsi que les indemnités d'entretien et de défraiement des déplacements occasionnés par les transports quotidiens de mineurs confiés, il nous est proposé également l'inscription d'un crédit de paiement de 38 406 000 €. Un crédit de paiement de 2 616 000 € est également inscrit pour prendre en charge les allocations aux enfants, qui couvre notamment les frais d'habillement, de scolarité, d'activités périscolaires, d'argent de poche, des frais médicaux ainsi que les remboursements de sinistres des mineurs confiés. Par ailleurs, la Sauvegarde 56 dispose d'un

dispositif d'accueil familial dédié à l'accueil de mineurs à problématiques multiples. Un crédit de 9 100 000 € est inscrit pour ces actions, crédit qui permettra notamment de financer le déploiement de 2 plateformes techniques destinées à appuyer les professionnels dans leur prise en charge. La première de ces plateformes a été ouverte à Lorient en fin d'année 2023, et une ouverture est envisagée le 1^{er} trimestre 2024 dans le pays de Vannes. Ainsi, 299 mineurs confiés au département sont en outre placés auprès des services et établissements autorisés. Un crédit de paiement de 23 048 900 € est inscrit pour assurer leur fonctionnement. Ce crédit intègre notamment le financement de 2 structures nouvelles qui ont été autorisées en fin d'année 2023, ainsi qu'une évolution des prix de journée à hauteur de 2,1 %. La première structure ouverte sur Lanester par la Sauvegarde 56 accueille 12 enfants. Elle permet d'apporter des solutions nouvelles de placement sur ce secteur particulièrement tendu. La seconde structure est un dispositif d'accueil expérimental ouvert pour une durée de 18 mois. Il est situé sur la commune de Bubry. Ce dispositif est confié à l'AMISEP, qui permettra d'accueillir 12 jeunes de 15 à 21 ans ayant des difficultés lourdes d'insertion. Les retours que nous avons déjà jusqu'à présent sont très positifs. En outre, il est inscrit un crédit de paiement de 8 200 000 € pour financer l'accueil des mineurs non accompagnés. Entre juillet 2022 et août 2023, le département a connu une augmentation de 27 % du nombre de mineurs non accompagnés accueillis, passant de 257 enfants à 342. Cette augmentation nous amènera à publier très prochainement un appel à projets pour créer 120 places nouvelles.

Un crédit global de paiement de 1 355 800 € est inscrit au programme d'intervention destiné à financer les autres modes de prise en charge.

Enfin, le dernier programme d'intervention de cette politique vise à permettre le financement de la « *Construction et de la restructuration des structures d'accueil* », et fait l'objet d'une autorisation de programme de 1,3 M€, et d'un crédit paiement de 1 282 000 €. Ce programme permettra d'accompagner la création d'un village d'enfants sur la commune de Plumelin, et de 2 plateformes d'appui pour des dispositifs d'accueil familial et du dispositif « *Demmac* » porté par la Sauvegarde 56.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 notre politique en matière de protection de l'enfance, de voter les crédits de paiement nécessaires à sa mise en œuvre tels qu'ils sont présentés en pages 132 et 133 du livre des rapports.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons passer aux rapports de la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, de l'aménagement numérique, de la solidarité territoriale, de l'habitat, du logement et du tourisme* ».

Nous allons aborder le point 14, qui est celui de l'aménagement foncier. C'est M. Pierre GUÉGAN qui va nous rapporter ce point.

Aménagement foncier

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission –

M. le Président, chers collègues, le département poursuit une politique d'aménagement foncier à visées multiples intéressant toutes les composantes de l'espace rural. En 2024, la politique du département dans ce domaine s'élèvera à 1 221 000 € en crédits de paiement. Elle se décline en 2 programmes d'intervention.

Le premier porte sur « *Les procédures d'aménagement foncier* », pour lesquelles le président nous propose de voter des crédits de paiement à hauteur de 1 120 000 €. La dépense liée à ce programme comprend toutes les études préalables aux procédures d'aménagement, les marchés de géomètre, les études d'impact et autres études environnementales, ainsi que les différents frais annexes inhérents aux procédures. Pour mémoire, le département porte actuellement 7 aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux, et 9 études aménagement à différents stades d'avancement.

Le second programme d'intervention porte sur « *Le soutien aux outils d'aménagement foncier* ». Le président nous propose des crédits de paiement à hauteur de 101 000 €. Il s'agit principalement de subventions aux travaux connexes, à l'aménagement foncier, c'est-à-dire les travaux de desserte de parcelles, de reconstitution de bocage ou de remise en état des sols nécessaires auprès des échanges parcellaires. Au titre du fonctionnement, les crédits sont prévus pour une aide aux indemnités de déficit d'arbres octroyées aux propriétaires lésés en termes de valeur de bois après les échanges parcellaires. Cette aide favorise le maintien sur pied de nombreux arbres à la fin des opérations d'aménagement.

Pour ces 2 programmes d'intervention, les communes qui le souhaitent bénéficieront d'un appui financier renforcé faisant suite aux modifications apportées au dispositif d'aide relatif à l'aménagement foncier lors de notre réunion du 28 septembre 2022.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale en matière d'aménagement foncier et de voter les crédits correspondants tels que figurant en page 136 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer au point suivant, l'un des points majeurs de cette session, qui est le point 15, la stratégie départementale de l'habitat. C'est Soizic PERRAULT, notre vice-présidente en charge de l'habitat et du tourisme, qui va nous le rapporter.

Retour de Mme Marie-Odile JARLIGANT

Stratégie départementale de l'habitat

Mme PERRAULT, rapporteure de la 4^{ème} commission –

Merci, M. le Président. De ce rapport, vous en connaissez déjà une bonne réalité, déjà l'essentiel. C'est une version finalement consolidée qui est très proche de ce que nous avons présenté lors de notre assemblée, il y a tout juste 3 mois déjà, en septembre, le 22 septembre 2023. Ces 3 mois ont été mis à profit, comme nous en avons pris l'engagement, pour largement diffuser nos orientations et consulter plus de 300 parties prenantes. Il s'agit de tous les maires du Morbihan, des présidents d'interco, de tous les parlementaires du Morbihan, de nos partenaires institutionnels tels que l'État et Action logement, les bailleurs publics et les bailleurs privés, les fédérations et la filière immobilière, qu'il s'agisse des notaires, des économistes, de la construction et des entreprises de construction elles-mêmes. Nous avons également consulté toutes les associations œuvrant dans le secteur de l'habitat, ainsi que les syndicats d'entreprises et de salariés. Cette concertation a permis de consolider notre stratégie départementale, mais surtout, je crois, de lui donner un élan collectif et du poids. Ce n'était pas une énième concertation pour se payer de mots, pour avoir une bonne conscience, mais une concertation pour agir.

Je ferai simplement 2 remarques principales, pour ne pas être trop longue.

La première est de souligner que l'adoption de notre stratégie par notre vote collectif dans un instant, si vous bien sûr vous le voulez bien, ne sera pas la fin, mais le début du projet. La stratégie départementale appellera des délibérations subséquentes, qui viendront préciser cette feuille de route dans une visée bien sûr opérationnelle de l'action, proposition par proposition, et toujours dans le pragmatisme. Cela a été en réalité déjà le cas cet automne, vous le savez, avec notamment une délibération en septembre pour adapter notre régime de garantie des emprunts, et une autre lors de la dernière commission permanente pour cadrer les modalités par lesquelles le département versera chaque année 5 M€ en titres participatifs au bénéfice de Morbihan Habitat, notre bailleur social, afin d'augmenter de 50 % la production de logements locatifs sociaux. Nous examinerons par ailleurs ce jour la refonte partielle du fonds de solidarité pour le logement ainsi que le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. En 2024, nous commencerons par faire évoluer notre règlement de subvention aux logements locatifs sociaux afin d'encourager financièrement les bailleurs à créer des plus petites surfaces, en adéquation avec la réalité de la demande sur les T2 notamment. Le tout nous permettra progressivement de détailler chiffre par chiffre, objectif par objectif, même si nous pouvons convenir que cette stratégie est déjà précise et surtout, je le redis, très concrète.

Ma seconde remarque est qu'il est important de rappeler que le département entend faire beaucoup, mais qu'évidemment, il ne pourra pas tout, tout seul. La crise majeure qui est très préoccupante, trop préoccupante, du logement aujourd'hui... c'est le premier des sujets majeurs pour tous les Français, pour tous les Morbihannais. Aujourd'hui, dans notre pays et spécifiquement dans notre région, dans notre département très attractif, ce sujet nécessite une mobilisation de toutes nos forces, de toutes les forces : l'État, la région qui vient de délibérer la semaine dernière sur sa propre feuille de route pour le logement, les EPCI, les communes et tous les partenaires du secteur de l'habitat. Par ailleurs, si nous mettons naturellement l'accent sur le logement public en notre qualité bien sûr d'acteur public, de défenseur de l'intérêt général, le secteur privé reste d'évidence la clé pour résoudre la crise du logement. Nous devons l'encourager, nous devons fortement l'encourager avec une production en moyenne 5 fois supérieure à celle du secteur public. À cet égard, sans que cela ne soit cité dans notre stratégie, je voudrais remercier notre président et l'engagement de notre majorité, l'engagement constant de notre majorité à ne pas augmenter le taux des frais de notaire en 2024. Le Morbihan est le dernier département de France à ne pas avoir rehaussé les frais de notaire. Ici, ils sont 15 % inférieurs à la moyenne du pays. Ce sont généralement plusieurs milliers d'€ pour chaque transaction qui ne sont pas prélevés. C'est une façon aussi de soutenir concrètement la construction et aussi la baisse des impôts, que vous savez trop élevés dans notre pays.

En conclusion, le président nous propose d'adopter la stratégie départementale d'habitat telle que présentée dans les pages 141 et suivantes du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

Je voulais, juste avant de terminer, aussi remercier le travail de Marion BOZEC, que je salue, qui ne restera pas très loin de nous. Je voulais aussi la remercier pour le travail que nous avons mené ensemble, bien sûr avec toutes les équipes. Merci à vous.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Soizic. Il y avait 2 options : soit un rapport avec une litanie complète de la stratégie en tant que telle, mais nous avons eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises, soit de faire précis, concis et synthétique. Merci d'avoir choisi la 2^{ème} option. Cela n'enlève en rien les ambitions qui sont les nôtres et qui ont déjà été affichées dans le domaine, dans un secteur, un département où il fait bon vivre, mais où naturellement, les tensions sont là et l'accès au logement est absolument fondamental. D'où cette volonté importante d'élaborer cette stratégie départementale de l'habitat et d'avoir effectivement mis les mesures nécessaires en place. Je suppose qu'il y aura des interventions sur ce sujet, ou alors, ce serait à désespérer de tout. Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, cette intervention vaut aussi pour le rapport suivant, le 16. Aujourd'hui, en France, nous le savons, c'est 70 % des ménages qui sont éligibles à un logement social, soit 7 000 ménages pour 10 000 habitants. Le Morbihan, avec 498 logements sociaux pour 10 000 habitants, se classe sous la moyenne régionale qui est de 549. Entre 2021 et 2022, c'est en Morbihan que la croissance de logements sociaux a été la moins forte en pourcentage.

Heureusement, notre collectivité s'attèle désormais à accompagner la production du logement social avec l'objectif ambitieux de passer de la production de 600 logements à 900 par an. Le Morbihan s'engage fortement sur le volet production de logements neufs et c'est tant mieux. Néanmoins, je réitérerai ici deux réserves déjà émises. D'une part, nous attendons au final de connaître le nombre net de logements produits suite aux nombreuses déconstructions et ventes qui ont lieu. D'autre part, nous demandons que des titres participatifs puissent être aussi alloués à d'autres bailleurs, qui en émettraient. Cela permettrait d'amplifier encore la dynamique de production. En dehors de la production de logement, la politique départementale de l'habitat revêt de nombreux autres volets : rénovation thermique, adaptation à l'âge et au handicap et actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. De multiples champs d'action en face desquels notre collectivité aujourd'hui a décidé de poser une « *stratégie départementale de l'habitat* ». Elle intègre le PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), outil qu'il fallait mettre à jour. Un point positif à souligner concerne les changements opérés pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL). En d'autres termes, le FSL permet d'aider à payer des factures d'énergie et d'eau trop élevées pour des ménages aux revenus trop bas. Nous sommes sensibles au fait que vous ayez en grande partie repris nos propositions avec des conditions d'attribution modifiées pour toucher dorénavant plus de personnes dans le besoin, et une augmentation du montant des aides et une simplification des dossiers. Nous avons aussi retrouvé nos propositions de « *faire connaître le dispositif FSL à de nouveaux acteurs : Maisons France Service, services sociaux de la CAF, MSA..* » Au sujet du FSL et de sa refondation, nous saluons le travail remarquable des services. Une communication du suivi évaluation de ce nouveau FSL s'impose dans un an.

Passés les satisfecit, nous attirons maintenant l'attention sur les manques de cette stratégie départementale de l'habitat. Si nous avons été associés à la concertation qui a eu lieu à l'automne, nous aurions volontiers apporté notre contribution et insisté sur trois volets pour lesquels, d'après nous, les propositions actuelles ne répondent pas suffisamment aux besoins de nombreuses personnes en Morbihan : rénovation thermique, lutte contre les expulsions locatives, logement des jeunes actifs.

Concernant la rénovation thermique, les conseils départementaux sont désignés comme les chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique. L'année dernière déjà, je rappelais en session que dans un contexte d'inflation très forte des coûts de l'énergie et du nombre important de

logements énergivores, beaucoup de Morbihannaises et de Morbihannais se privent de chauffage et ont froid. Avec plus de 342 000 ménages en Morbihan, ce sont potentiellement 41 000 ménages qui seraient touchés par la précarité énergétique. Parmi ces ménages, on compte de nombreux propriétaires aux revenus modestes : propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Nous pensons que notre collectivité doit soutenir les rénovations thermiques des logements privés. Quels dispositifs du type « *aller vers et quel accompagnement personnalisé* » envisagez-vous pour lutter contre les passoires thermiques ? Comment porter auprès des EPCI et des communes l'existence de ces dispositifs pour accompagner au mieux les ménages modestes en situation de précarité ?

Concernant maintenant la lutte contre les passoires thermiques dans le parc social public, il est écrit à la page 150 du rapport qu'il s'agit d'augmenter de plus de 17 % le rythme actuel pour la rénovation énergétique. À combien de logements par an cela correspond-il ? À quelle hauteur est-il prévu de rénover ? L'objectif de remonter de deux étiquettes dans le diagnostic de performance énergétique nous paraît peu satisfaisant. Il nous apparaît nécessaire de viser un objectif de rénovation permettant d'atteindre une consommation basse de 50kW/m2 par an.

Concernant maintenant la lutte contre les expulsions locatives, il faut véritablement se donner les moyens d'un accompagnement social renforcé afin d'éviter à tout prix que des personnes soient expulsées de leur location et se retrouvent sans toit. Certes, les chiffres baissent entre 2018 et 2022, sans doute dans un contexte COVID. Mais aujourd'hui, 318 commandements de quitter les lieux en 2022, c'est beaucoup trop ! Derrière chaque mise à la rue, il y a une désocialisation accélérée, des ruptures souvent irrémédiables. Nous devrions avoir des politiques plus ciblées pour éviter ces issues. Dans un contexte d'augmentation de la pauvreté, les demandes d'aides adressées à l'ADIL du Morbihan pour faire face à l'impossibilité de régler ses factures passent de 700 personnes en 2022 à 900 personnes en 2023 dans le Morbihan. Accompagner ces personnes qui demandent de l'aide pour éviter une expulsion nécessite des moyens humains et du temps. Où en est-on dans le Morbihan aujourd'hui pour renforcer l'accompagnement social qui permet d'éviter les expulsions locatives ?

Concernant le logement des jeunes actifs, pouvons-nous avoir des détails à propos des créations de nouvelles places en foyer de jeunes travailleurs (aujourd'hui « *Habitats jeunes* ») ? Quelles sont les modalités d'aides financières du département par rapport à celles de la CAF ? Il y a un enjeu pour nous à ce que le département augmente sa contribution pour amplifier la dynamique.

Concernant l'office foncier solidaire (OFS) de Morbihan Habitat, ce n'est pas une surprise et nous aurions préféré une formule avec un OFS départemental indépendant de Morbihan Habitat, afin de permettre aux différents opérateurs de logements sociaux d'y faire appel. Dans tous les cas, mettons tout en œuvre pour réduire les coûts de sortie des baux réels solidaires.

Pour finir, concernant la politique habitat du département, nous demandions depuis le début de notre mandat la mise en place un plan départemental de l'habitat (PDH), comme il en existe dans de nombreux départements. La stratégie départementale de l'habitat présentée aujourd'hui clarifie des trajectoires et donne des caps. Elle inscrit des actions et quelques objectifs chiffrés. Mais nous avons bien fait un plan départemental de l'insertion, alors pourquoi pas un PDH ? Sans tomber dans l'écueil de l'usine à gaz, un PDH permettrait selon nous d'aller plus loin grâce notamment à un travail plus approfondi avec les intercommunalités. Par ailleurs, davantage de contenus chiffrés permettraient de cerner précisément l'existant, clarifier des objectifs et mener à bien de façon partagée et claire l'évaluation détaillée dans le document.

Concernant cette stratégie départementale de l'habitat, nous avons souhaité souligner les points positifs, les manques et les améliorations qu'il conviendrait d'apporter. Aujourd'hui, nous nous abstenons et nous voterons favorablement le bordereau 16. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques commentaires de ma part sur tout cela. D'abord, je remarque, pour le vote global du budget, que pour l'instant, il n'y a eu aucun vote contre sur aucun des bordereaux. L'espoir est donc encore permis avant l'heure du déjeuner que les débats de l'après-midi puissent encore vous convaincre de voter ce budget.

Néanmoins, sur les quelques éléments que vous avez donnés, il y a plusieurs sujets. Nous sommes légèrement en dessous de la moyenne régionale en nombre de logements sociaux. Mais ce n'est

pas non plus totalement illogique dans la mesure où pour 2 des départements en tout cas, il y a des grandes métropoles, Brest et Rennes, qui historiquement ont quand même de ce fait beaucoup plus de logements sociaux en proportion. Je gage quand même que dans la période à venir, au regard des tensions financières, des difficultés qui arrivent et des outils que nous avons mis en place à notre niveau, nous soyons quand même ceux qui vont le plus réussir à en faire. Si ce n'est quand même que les contraintes qui ont été mises, d'accès au foncier notamment, vont rendre difficiles certaines productions de logements. C'est évident. On organise une pénurie de logements et donc, il y aura des difficultés, qui seront aussi liées à un certain nombre de réglementations en place. Pour faire un logement social, il faut le financer. Mais en matière d'urbanisme, c'est aussi aujourd'hui une grande difficulté. On organise donc parfois les propres difficultés que nous essayons de résoudre ensuite. On va donc essayer de produire le maximum de logements, et d'en déconstruire le minimum. Mais parfois, il peut y avoir des endroits où la déconstruction est nécessaire pour justement une densification.

Les titres participatifs, il faut d'abord savoir qu'il y a des conditions légales d'octroi de ces titres, et qu'on ne peut pas le faire comme ça. S'agissant de Morbihan Habitat, c'est quand même, quelque part, notre office, celui sur lequel nous avons collectivement la main, avec les 2 agglomérations, pour être plus près des terrains, en nommer les administrateurs. Alors que celles et ceux qui pourraient vouloir des titres participatifs vont éventuellement être des grands nationaux qui vont venir sur des sujets très ciblés, et pas forcément répondre aux besoins qui sont les nôtres. Nous n'avons pas non plus vocation à intervenir en titres participatifs sur l'ensemble des acteurs, mais bien uniquement sur Morbihan Habitat.

J'ai bien noté aussi que votre point portait sur les 2 sujets, les bordereaux 15 et 16. Sur le FSL, nous nous étions engagés à mener ce travail d'amélioration. Il y avait effectivement, et vous avez raison, des améliorations à apporter, que nous avons regardées ensemble, et qui permettent d'y répondre.

Vous avez aussi pointé que si vous aviez été associés, vous auriez pu répondre que... mais vous avez été associés avant les autres puisqu'à la session du 22 septembre dernier, on a d'abord présenté sans vote les orientations qui étaient fixées. Rien ne vous empêchait de contribuer ensuite à ce sujet. Nous avons affiché des sujets sur les passoires thermiques, comme vous l'avez dit. En matière de rénovation de l'habitat, on a décliné aussi une orientation en matière d'opérations d'amélioration de l'habitat, notamment en rénovation rurale. Ce qui nous semble aussi important et c'est là où nous avons le plus grand taux de vacance. C'est là où, nous semble-t-il, on pourrait assez facilement libérer du logement, notamment au cœur des bourgs. Là, il y a des gros besoins d'emploi également. Nous avons aussi prévu qu'au Palais, on intervienne aux côtés de la commune sur l'opération de rénovation de l'habitat, parce qu'il y a un vrai sujet.

Puis, vous avez parlé des difficultés de solidarité en matière d'énergie et autre. Nous avons quand même Morbihan solidarité énergie, qui est l'un des dispositifs les plus remarquables de France, qui est dans le top 6 des services locaux de rénovation énergétique. Il faut donc souligner tout de même tous ces sujets.

Après, un élément pour vous dire aussi que Morbihan Habitat a, en volume de rénovation, 17 % du parc qui est prévu en rénovation. C'est énorme, ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, à Morbihan Habitat, en rénovation du parc. Cela coûte effectivement beaucoup d'argent, mais c'est important et naturellement, nous aurons un tableau de bord pour suivre tout cela. D'ailleurs, je proposerai que le tableau de bord ne soit pas tenu par Morbihan Habitat directement, mais par le syndicat mixte de l'habitat social du Morbihan. Puisqu'il est logique que celui qui fixe le cap, qui est l'organe chapeau, c'est-à-dire le syndicat mixte de l'habitat social du Morbihan, soit aussi celui qui quelque part contrôle. L'autocontrôle est nécessaire, mais la délégation n'exclut pas le contrôle. Le syndicat mixte doit donc rester pleinement mobilisé sur ces sujets.

Vous avez abordé aussi le sujet des FJT. C'est l'ancien nom. Là, c'est 150 places qui sont prévues d'être créées avec l'État. C'est quand même significatif. Là, nous avons 750 places aujourd'hui. Cela veut dire qu'on va augmenter significativement, de 20 %, le nombre de places que nous avons. C'est très important et nous sommes pleinement mobilisés. Ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a un sujet de logement à l'échelle nationale dans le pays. Je pense que là aussi, avec tout ce qui a été pris comme décisions, on va avoir une baisse assez forte de la production de logements privés,

malheureusement. Ce qui va réduire par ricochet une baisse des logements sociaux. Et nous, par ce que nous mettons en place, nous allons pouvoir tenir le rythme pour faire en sorte que chacun puisse avoir un droit au logement, dans un logement décent. Aujourd'hui, quand on voit ce qu'on produit en termes de logements sociaux, ce sont quand même des logements de grande qualité. On peut donc se réjouir de tout cela, dans les priorités qui ont été fixées, en termes de territorialisation, pour que nous soyons, sur tous les territoires, et bien sûr là où c'est obligatoire, dans les agglomérations tout particulièrement, là où c'est tendu, sur le littoral, sur les îles, mais aussi dans les territoires ruraux du Morbihan. Il nous semble que nous avons là une stratégie départementale de l'habitat ambitieuse, et qui va nous permettre de répondre aux besoins de nos Morbihannaises et Morbihannais pour les temps à venir. C'est quand même une vraie préoccupation, mais nous avons aussi une tension avec de nouveaux arrivants sur notre territoire : LGV à 2 h 25 de Paris, l'arrivée de nouvelles populations. Tout cela fait que nous avons de la tension. Cette tension est sans doute aussi liée au fait que le Morbihan est un département équilibré, où il fait bon vivre, finalement. Quelqu'un que j'ai rencontré très dernièrement et qui était passé par la préfectorale du Morbihan m'a dit que c'était quand même un peu la France idyllique, ici. C'est une réalité. Nous avons nos difficultés, mais il faut aller voir un peu la France ailleurs que dans le Morbihan pour se rendre compte que nous sommes quand même pas mal, dans le Morbihan. C'est d'abord grâce à ses habitants, à ses entreprises, à ses associations, à ses acteurs socio-économiques, à ses maires, à ses communes et nous avons la faiblesse de le croire un peu, au département.

Soizic PERRAULT avant de passer au vote.

Mme PERRAULT – Oui, vous avez émis l'idée que nous irions mieux avec des entreprises sociales de l'habitat. Mais je pense que c'est une mauvaise idée. Je crois plus au local, et par exemple à Morbihan Habitat et aux élus locaux, qui sont au plus près du terrain, plutôt que ces grandes entreprises sociales d'habitat, qui ne s'occuperaient finalement que des secteurs hypertendus, et toujours des mêmes zones. Je crois plutôt au concret, et à ce que dit le Président LAPPARTIENT, à la réalité, avec nos élus locaux, au plus près du terrain.

Autre chose à rajouter aussi : derrière le soutien au secteur privé, ce qu'il faut dire et redire, c'est qu'il y a tout simplement la loi du marché. Moins il y aura de logements dans le secteur privé et plus des loyers seront élevés, et plus nous serons tendus dans nos commissions d'attribution de logements. Il faut donc absolument qu'on soutienne le secteur privé plutôt que de mettre trop de règles, et qui font des coûts de construction et de rénovation de plus en plus élevés. Mais il faut absolument qu'on soutienne très fortement et politiquement le secteur privé, qui est la clé de cette crise du logement.

LE PRÉSIDENT – On essaiera quand même de vous convaincre par les faits que les offices publics de l'habitat, et notamment Morbihan Habitat, sont une belle chose.

On va passer au vote, si vous le voulez bien. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité, ce point est adopté.

Un petit dernier pour la route, le point 16, actualisation des moyens d'action en matière de logement. Nicolas JAGOUDET.

Actualisation des moyens d'action en matière de logement

M. JAGOUDET, rapporteur de la 4^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, effectivement, ce sont 2 documents majeurs de planification et de lisibilité de notre action en faveur du logement et de l'habitat qui sont soumis à notre approbation dans ce rapport.

Tout d'abord, il y a le plan départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées qui met la focale sur nos actions ciblées sur les publics précaires. Copiloté avec des services de l'État, il a été abordé sur la base d'une consultation menée avec les principaux acteurs du logement que sont les associations, les bailleurs sociaux, les élus locaux. Il porte le renouvellement des actions que le département a choisi d'engager au titre de ses priorités politiques de longue date, comme le soutien financier aux particuliers pour favoriser les travaux rendant possible le maintien à domicile, le soutien financier aux habitants et à des publics spécifiques comme l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap ou des habitats pour les jeunes, ce qu'on appelle les FJT, et des aides financières à travers le FSL. Nous allons y revenir, mais il y a aussi l'accompagnement des personnes pour les aider à gagner en autonomie et résoudre des situations de mal-logement.

Ensuite, la révision du règlement intérieur du FSL : nous avons choisi d'agir avec méthode. Tout d'abord, faire un bilan qui vous a été présenté à mi-parcours en juin dernier, le faire avec nos partenaires, les personnes concernées les travailleurs sociaux, être précis sur les enjeux pour ne pas se tromper sur les réponses à apporter. Le rapport vous l'expose : 3 enjeux majeurs se sont dégagés. Tout d'abord, une clarification du règlement intérieur par la réécriture des règles existantes. C'est ce que nous avons fait en procédant à près d'une cinquantaine de réécritures. Une évolution des règles existantes et non le besoin d'une refonte complète : en effet, des acteurs ont souligné les points forts des modalités de soutien actuelles que nous avons comparées aux aides d'autres départements. Ce qui démontre le réel effort de solidarité du Morbihan avec des niveaux d'aide tout à fait comparables, voire plus favorables qu'ailleurs. Enfin, il y a la création de nouveaux droits afin de répondre aux obligations légales et aux besoins identifiés sur le territoire.

Il nous est donc proposé de rester sur l'architecture actuelle en procédant à des évolutions du règlement intérieur qui permettront de mieux prendre en compte le niveau de ressources des travailleurs pauvres, qui parfois sont à la limite des seuils d'éligibilité alors qu'ils vivent une réelle précarité, de mieux prendre en compte les familles qui seront mieux aidées, de créer de nouveaux droits comme la création d'une aide pour lutter contre l'incurie, mais aussi pour favoriser l'accès à la téléphonie et au numérique, de renforcer les dispositifs de communication pour mieux faire connaître ce fonds d'aide, car il y a un réel enjeu de lutte contre le non-recours. Mieux faire connaître ce fonds, c'est déjà lutter contre la précarité énergétique en sensibilisant des publics qui ignorent qu'ils peuvent être aidés, notamment les travailleurs à faible revenu.

En conclusion, le président nous propose d'approuver le PDALHPD 2024-2029, tel que présenté en page 163 et suivantes du livre des rapports, et d'autoriser M. le Président à le signer avec l'État, d'approuver le nouveau règlement intérieur du FSL applicable à partir du 1^{er} mars 2024 tel que figurant en pages 197 et suivantes du livre des rapports.

La 4^{ème} commission a émis un avis favorable.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques que celles qui ont été formulées tout à l'heure ? Non, pas spécialement.

Nous allons donc passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité ce point est voté.

Nous reprendrons tout à l'heure, à 14 h 15, avec le bordereau 17, qui nous sera présenté par Muriel JOURDA. Nous aurons la fin des bordereaux de la 4^e commission. Merci à vous.

(La séance est suspendue de 12 heures 55 à 14 heures 35.)

Arrivée de Mme Hania RENAUDIE

Nous allons reprendre nos travaux. Nous allons reprendre par le point 17, la politique départementale de l'habitat et du logement. Mais doivent sortir alors qu'ils viennent de s'asseoir Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane LOHÉZIC et Boris LEMAIRE. Sachant que Stéphane HAMON ne peut pas voter, on note que Rozenn GUÉGAN ne votera que pour elle-même.

Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane LOHÉZIC et Boris LEMAIRE quittent la salle.

Il y a également d'autres personnes qui doivent sortir. Pour les titres participatifs, il y avait déjà Soizic PERRAULT. Il y a également Marie-Jo LE BRETON, Pierre GUÉGAN, Nicolas JAGOUDET et Myrienne COCHE qui doivent sortir.

Marie-Jo LE BRETON, Pierre GUÉGAN, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET et Myrienne COCHE quittent la salle.

Mme la Sénatrice.

Politique départementale de l'habitat et du logement

Mme JOURDA, rapporteure de la 4^{ème} commission –

Merci. Quelques chiffres quand même sur les propos qui ont été tenus ce matin sur la politique départementale de l'habitat et du logement, puisque nous allons nous prononcer sur les moyens financiers qui sont nécessaires à la mise en œuvre et surtout à la poursuite de notre politique de l'habitat et du logement pour le prochain exercice.

Tout d'abord, il vous est proposé d'inscrire un montant global de crédits de paiement de 922 000 € au programme d'intervention « *Étude et prospective de l'habitat* ». Ce qui permet notamment d'honorer les crédits de l'ADIL et également du CAUE pour accompagner le développement de son activité.

Ensuite, en déclinaison des engagements qui ont été pris dans la stratégie départementale de l'habitat qui vous a été rappelée, le département souhaiterait intensifier son aide à la production et à la réhabilitation du logement social. Premièrement, il vous est proposé d'inscrire au programme d'intervention « *Habitat public* » une nouvelle autorisation de programme de 6,5 M€, pour financer la construction, la rénovation, la démolition des logements locatifs sociaux en raison tant des enjeux énergétiques, mais aussi, et cela a été rappelé, du manque de logement social avéré dans notre département. D'autre part, le département fait aussi le choix de poursuivre son soutien à Morbihan Habitat. Il vous est proposé de renouveler en 2024, comme nous l'avons fait en 2023, le principe d'une souscription de titres participatifs à hauteur de 5 M€.

Au programme d'intervention « *Habitat privé maintien du logement* », une nouvelle autorisation de programme est inscrite à hauteur de 830 000 € pour tenir compte de nos programmes d'intérêts généraux en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, mais également de la lutte contre l'habitat indigne. Ce programme permet de mieux accompagner les propriétaires modestes dans la rénovation et également l'adaptation de leur logement.

Au titre du « *Fonds de solidarité pour le logement* », pour accompagner la rénovation du règlement intérieur de ce fonds qui vous a été présenté, est inscrite en dépenses la somme de 3 044 900 € pour couvrir les besoins relatifs aux aides octroyées ainsi qu'aux conventions de partenariat qui concourent à la mise en œuvre du dispositif, à l'instar du dispositif « *Morbihan solidarité énergie* », dont on a déjà parlé aussi, et qui est positionné sur la lutte contre la précarité énergétique. En parallèle, en recettes est inscrit un montant de 855 000 € qui correspond aux contributions attendues de l'ensemble de nos partenaires. Précisément sur le dispositif « *Morbihan solidarité énergie* », je voulais préciser que nous avons employé la même méthode que nous utilisons d'habitude, c'est-à-dire la méthode pragmatique : un bilan pour bien comprendre où sont les enjeux, cibler les actions prioritaires, se donner les moyens de le faire. Ce travail a été mené avec les principaux partenaires intéressés et a permis de répondre précisément aux besoins, avec des exigences pour réduire les délais d'intervention et puis bien sûr, comme nous le souhaitons toujours, simplifier les procédures, considérant que le dispositif est désormais mature. Nous allons aussi le consolider en finançant un poste supplémentaire. Pour faire cela, nous avons signé un appel à manifestation d'intérêt en novembre dernier, charge aux structures intéressées de se manifester, bien évidemment. Nous procéderons aux adaptations en 2024 pour que ce dispositif, qui est tout de même montré en exemple à l'échelle nationale pour son efficacité, continue à apporter un service de bonne qualité à nos concitoyens morbihannais.

En conclusion de cette présentation des moyens financiers, le président nous propose :

- de poursuivre en 2024 notre politique en faveur de l'habitat et du logement ;
- de voter les crédits de paiement nécessaires à sa mise en œuvre tels qu'ils sont présentés dans le livre des rapports pages 231 et 232 ;

- d'arrêter le montant du reversement de la taxe d'aménagement à 800 000 € au titre du financement du CAUE pour l'exercice 2024 ;
- et enfin, d'approuver le principe d'une souscription en 2024 de titres participatifs à émettre pour l'office public de l'habitat Morbihan Habitat, à hauteur de 5 M€.

Tout cela avec un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. C'est une délibération très importante parce que ce sont quand même les moyens qu'on met en œuvre de la délibération que nous avons prise auparavant, avec une délibération historique sur le sujet des titres participatifs : 5 M€ qui ont vocation à être reconduits dans les prochaines années, de telle sorte à ce qu'on dote Morbihan Habitat des moyens suffisants pour mettre en œuvre la politique que nous avons souhaitée. L'agglomération de Vannes et l'agglomération de Lorient ayant aussi fait la même chose, à hauteur de 2,5 M€ chacune. Ce qui fait donc 10 M€ de titres participatifs pour Morbihan Habitat.

Y a-t-il des questions ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 30 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Je propose que notre huissier puisse aller chercher nos amis.

Dominique GUÉGAN, Marie-Hélène HERRY, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane LOHÉZIC et Boris LEMAIRE, Marie-Jo LE BRETON, Pierre GUÉGAN, Nicolas JAGOUDET et Myrienne COCHE réintègrent la salle.

Nous allons passer au point 18, à la page 235, l'accompagnement du développement territorial. C'est le président de la commission, Pierre GUÉGAN, qui va nous rapporter ce sujet.

Accompagnement du développement territorial

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission –

Le département maintiendra en 2024 un soutien financier important en faveur des communes et de leurs groupements. Les investissements portés par les collectivités seront soutenus grâce à la mobilisation de ce dispositif lisible, pragmatique et efficace. Le programme de solidarité territoriale, mesure phare de ce soutien conséquent, permettra notamment de répondre aux besoins d'équipement des Morbihannais.

Pour 2024, la politique en matière d'accompagnement du développement territorial s'élèvera à 29 800 000 € en autorisations de programme et à 29 173 400 € en crédits de paiement. En matière d'aide aux investissements des territoires, une autorisation de programme de 27 600 000 € assortie d'un crédit de paiement en investissement de 25 753 000 € figure au projet de budget.

Le département accompagne différentes structures concourant à l'animation et au développement territorial. Aussi, au titre des partenariats territoriaux et recherches, le projet de budget présente un crédit de paiement de fonctionnement de 65 400 €.

Concernant l'agriculture, la convention de partenariat avec la région Bretagne ayant pris fin en 2023, j'ai fait figurer au projet de budget un crédit de paiement de 90 000 € pour répondre à nos engagements antérieurs en faveur des exploitants agricoles, en production de légumes de plein champ.

S'agissant de notre soutien aux actions et travaux concourant à la sécurité maritime, il nous est proposé pour 2024 d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 €, un crédit de paiement en investissement de 800 000 €, et un crédit de paiement en fonctionnement de 35 000 €. À ce titre, il nous est proposé d'accorder une subvention de 35 000 € à la Société nationale de sauvetage en mer.

Les ports de plaisance, pôle d'animation touristique majeur, contribuent fortement à l'attractivité et au rayonnement du Morbihan. Le département soutient les investissements engagés par la SPL Compagnie des ports du Morbihan. Il nous est proposé de poursuivre notre action en inscrivant une autorisation de programme de 2 M€. Ce qui lui permettra de poursuivre le développement qualitatif de son offre à l'égard des nombreux plaisanciers. Un crédit de paiement de 2 M€ est aussi nécessaire pour honorer nos engagements antérieurs.

De plus, dans le cadre d'une convention renouvelée en 2023 pour 5 ans, le département poursuit son accompagnement financier en faveur du sémaphore d'Étel. Dans ce cadre, il nous est proposé d'inscrire au projet de budget un crédit de fonctionnement de 40 000 €.

Enfin, en matière de soutien à l'animation et à la vie locale, un crédit de paiement de 390 000 € est inscrit.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale en faveur de l'accompagnement du développement territorial, de voter les crédits correspondants tels que figurant en page 238 du livre des rapports, d'attribuer à la SNSM une subvention de fonctionnement de 35 000 € et de l'autoriser à signer la convention afférente jointe en page 239 et suivantes du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au bordereau 19, celui du développement touristique. Vont devoir sortir les membres suivants du conseil d'administration de l'ADT : le sempiternel président de l'ADT, Gérard PIERRE, Ronan LOAS, Marie-Jo LE BRETON, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER.

Gérard PIERRE, Ronan LOAS, Marie-Jo LE BRETON, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER quittent la salle.

C'est toujours Pierre GUÉGAN pour le rapport.

Développement touristique

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission –

Le Morbihan est une destination touristique privilégiée des Bretons et des Français. Riche de multiples atouts naturels, patrimoniaux, culturels et culturels, il est un territoire particulièrement attractif. La volonté d'un développement touristique empreint de sobriété et solidaire s'inscrit dans les orientations du futur schéma départemental du tourisme 2024-2028. Le département, en lien avec son agence départementale du tourisme, portera une politique touristique volontariste et ambitieuse, qui se traduira dans un programme d'actions concret, lisible et pragmatique.

En 2024, la politique du département dans ce domaine s'élèvera à 3 435 000 € en crédits de paiement. Afin de soutenir les organismes qui œuvrent pour la promotion et le rayonnement touristique du Morbihan, il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 925 000 € au budget primitif 2024, pour à la fois :

- soutenir l'agence de développement du tourisme du Morbihan, en lui accordant une subvention de 2 050 000 €, afin de lui permettre de poursuivre la réalisation de ses missions, dont celle d'organiser et de déployer la stratégie marketing du département,
- honorer notre participation annuelle de fonctionnement au syndicat mixte du haras national d'Hennebont,
- accompagner l'organisation de manifestations d'animation et de promotion touristique.

La démarche territoriale des contrats d'activité touristique s'est achevée au 1^{er} janvier 2020. Cependant, afin d'honorer nos engagements antérieurs, un crédit de paiement en investissement de 510 000 € est inscrit.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre en 2024 la politique départementale de développement touristique,
- de voter les crédits budgétaires correspondants tels que présentés en page 245 du livre des rapports,
- d'accorder à l'ADT une subvention de 2 050 000 €,
- et de l'autoriser à signer la convention à intervenir en ce sens, telle que figurant en pages 246 à 251 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 32 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Gérard PIERRE, Ronan LOAS, Marie-Jo LE BRETON, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn MÉTAYER réintègrent la salle.

Toujours Pierre GUÉGAN, en grande forme, pour nous parler du rapport 20, celui du déploiement du très haut débit.

Départ de Mme Dominique LE MEUR (a donné pouvoir à M. Pierre GUÉGAN).

Déploiement du très haut débit

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission –

Depuis 2014, le département participe aux côtés des EPCI et de la région au déploiement issu du projet Bretagne très haut débit porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce projet a pour objectif d'équiper d'ici fin 2026 l'ensemble du territoire en fibre optique.

En parallèle, le département assure la maintenance de la liaison en fibre entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer, et conduit également un important programme de raccordement des sites départementaux basés sur le déploiement d'un réseau fédérateur de fibre optique qui est opéré par le département.

Avant de soumettre les propositions budgétaires pour 2024, je vais vous présenter un état des lieux concernant l'avancement du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné dans le Morbihan. Selon les données ARCEP publiées pour le 2^e trimestre 2023, la région Bretagne occupe la dernière position des régions métropolitaines avec un taux de 55 % des locaux raccordés à la fibre optique. Le Morbihan occupe la 94^e place du classement national des départements, avec un taux d'éligibilité à la fibre à 54 %. Les déploiements des opérateurs privés représentent aujourd'hui près de 75 % du nombre total de locaux éligibles à la fibre en Morbihan. D'une part, on constate un déploiement incomplet dans la zone de déploiement des opérateurs privés. Les opérateurs Orange et SFR ont choisi en 2011 d'assurer le déploiement des réseaux FTTH sur fonds propres pour 45 communes morbihannaises, les agglomérations de Vannes, Lorient et Cap Atlantique. Les déploiements des opérateurs privés se sont très nettement ralentis à l'approche de la part des 90 % d'éligibilité. Ils sont même quasiment à l'arrêt. Il subsiste encore 20 000 locaux à équiper dont 19 600 à déployer par Orange. En tant qu'autorité en charge du schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le département sera vigilant sur la question de la complétude des déploiements. Les opérateurs doivent être conformes aux engagements pris et le Conseil d'État a pu réaffirmer la force du principe de complétude des réseaux dans le cadre d'une décision d'avril 2023 par laquelle il a été rejeté le recours d'Orange contre une décision de l'ARCEP. À noter qu'un accord est intervenu entre Orange et l'État, il y a quelques semaines. Cet accord, qui doit encore être validé par l'ARCEP, prévoit un objectif de couverture fin 2025 à hauteur de 98,5 % pour Orange. En parallèle, l'ARCEP vient de sanctionner l'opérateur Orange en lui infligeant une amende de 26 M€ pour non-respect de ses obligations de déploiement. D'autre part, on relève un taux d'équipement au-dessous des prévisions dans la zone de déploiement de Mégalis. En effet, le projet BTHD Bretagne vise à compléter les déploiements privés pour desservir environ 60 % des locaux du Morbihan. Ce projet d'ampleur scindé en 3 phases est marqué depuis plusieurs années par des retraits importants.

La phase 1 concerne environ 57 000 locaux morbihannais à desservir. 5 années après la fin programmée des travaux, prévue en décembre 2018, les entreprises rencontrent toujours autant de difficultés pour finaliser les déploiements. Au 1^{er} novembre 2023, seulement 43 940 locaux étaient éligibles à la fibre optique, soit un taux de réalisé à 57 %.

Sur la phase 2, 2019-2023, cela concerne 113 000 locaux morbihannais. Au 1^{er} novembre 2023, 60 800 locaux étaient éligibles à la fibre, soit un taux de réalisation à 54 %. Pour cette phase, qui devait initialement s'achever pour la mi-2023, le volume de prises rendues raccordables chaque mois oscille à présent entre 5 000 et 10 000 pour le Morbihan. J'ajoute qu'un audit actuellement est en cours de réalisation par Axiome pour quantifier les dégâts occasionnés par les tempêtes Ciaran et Domingos sur les infrastructures du réseau BTHD.

Enfin, pour la phase n° 3, 2023-2026, qui portera sur environ 180 000 locaux morbihannais à équiper par Mégalis, elle a été engagée en fin d'année 2021. Les études correspondantes sont actuellement en cours. Les premières liaisons de prises construites devraient intervenir dans les prochains mois. Toutes phases confondues, le projet BTHD atteint aujourd'hui un taux de

réalisation de 30 %. Pour rappel, l'objectif initial consistait à équiper 50 % des prises de la zone de déploiement de Mégalis pour la mi-2023. Les retards liés au projet BTHD et l'état d'avancement des déploiements en zone privée ont contribué à accentuer la fracture numérique présente sur notre territoire. En effet, les taux d'éligibilité varient de 0 à 94 % selon les EPCI, les EPCI concernés par le déploiement privé étant nettement mieux dotés que les EPCI de zones déployées par Mégalis Bretagne. Si les derniers indicateurs de Mégalis traduisent une hausse du nombre de prises raccordables à la fibre, ces derniers ne permettent toutefois pas de rattraper le retard accumulé par notre territoire. Avec le démarrage de la phase 3 du projet, le syndicat Mégalis devrait faire face à d'importants besoins de trésorerie. Le département poursuivra donc son soutien financier en 2024 et une nouvelle convention de financement devrait être signée avec Mégalis au cours du 1^{er} semestre 2024 afin d'assurer le financement de l'ensemble du projet.

Après ce bilan, j'en viens aux inscriptions budgétaires pour 2024. Dans le cadre du programme d'intervention « *Haut et très haut débit* », il vous est proposé l'inscription d'une autorisation de programme de 27 358 743 €, qui permettra le financement du projet BTHD, d'une autorisation d'engagement de 549 132 € et de 6 174 270 € de crédits de paiement.

En décembre 2018, l'assemblée départementale a attribué au syndicat Mégalis Bretagne une subvention d'investissement de 17 160 000 € pour financer les déploiements de la phase 2 du BTHD. Il reste un solde de 2 528 008 € qui n'a pas été versé en 2023 du fait du non-achèvement du programme de déploiement de cette phase. En raison des règles de caducité issues du règlement départemental des subventions, il convient de voter et d'attribuer une nouvelle subvention. Un avenant est actuellement en cours de préparation avec Mégalis afin d'étaler le versement du solde sur les exercices 2024 et 2025.

Il nous est proposé de voter et d'attribuer une subvention de 2 528 808 € pour solder notre engagement vis-à-vis de Mégalis au titre de la phase 2, et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 2 M€. En parallèle, il nous est également proposé de voter et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 592 € au syndicat, et de voter un crédit de paiement d'un égal montant.

Une convention-cadre d'objectifs et de moyens « *Engagés pour Bretagne Très Haut Débit* » a été conclue entre la région, les 4 départements et Mégalis en juin 2021 afin d'arrêter un plan de financement de la phase 3 du BTHD. En juin 2023, Mégalis est revenu vers les collectivités pour faire état de surcoûts de l'ordre de 87 M€. Le coût actualisé du projet a été validé par une délibération de Mégalis en date du 20 juin 2023. Le plan de financement fait apparaître une dépense globale de 1,64 M€, soit un coût de 1 114 € par prise, les extensions étant financées par des recettes liées à la commercialisation du réseau.

Les recettes prévisionnelles ont également été actualisées et se basent sur une participation égale entre le bloc local, les EPCI et le bloc régional formé par la région et les départements, à hauteur de 444 M€ pour chaque bloc. Au sein du bloc régional, la répartition de cette participation se fera à hauteur de 60 % pour la région et de 40 % pour les départements. La contribution régionale s'élèvera donc à 266,5 M€, soit une contribution de 180 € par prise, tandis que la contribution des 4 départements s'élèvera à 177 M€, soit une contribution de 120 € par prise. Il en ressort une participation du département à hauteur de 42 296 718 € en investissement et de 780 524 € au titre des dépenses de fonctionnement.

L'économie du projet étant modifiée, il convient de réviser par avenant à la convention-cadre d'objectifs et de moyens « *Engagés pour Bretagne Très Haut Débit* ». Compte tenu des enjeux liés au déploiement du très haut débit sur nos territoires, il nous est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant numéro 1 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens présentée en annexe. Une convention bilatérale est en cours de préparation avec Mégalis. Elle permettra de retranscrire les engagements financiers dans le cadre d'un échéancier de versement jusqu'à l'achèvement du projet, qui est programmé par Mégalis pour la fin de l'année 2026. Comme pour le déploiement en zone privée, nous serons vigilants s'agissant du respect du principe de la complétude des réseaux. Il est en effet primordial que tous les Morbihannais concernés par le projet soient éligibles à la fibre. Nous veillerons également à ce que le versement financier opéré par le département soit en phase avec les objectifs de déploiement du projet. Au regard des mandaterments déjà réalisés par

le département, il nous est proposé de voter et d'attribuer à Mégalis une subvention d'investissement de 24 830 735 €, une subvention de fonctionnement de 432 540 € dans le cadre de la finalisation du projet BTHD. Un crédit de paiement de 4 M€ en investissement et de 69 678 € en fonctionnement a été inscrit pour l'année 2024. Le département participe également chaque année au financement des dépenses de fonctionnement liées aux opérations de montée en débit ADSL déployées par Mégalis en 2015. À ce titre, il nous est proposé de voter et d'attribuer une subvention de 65 000 € au bénéfice du syndicat et de voter un crédit de paiement de fonctionnement de 13 000 € au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, pour assurer la maintenance du câble assurant la liaison entre Belle-Île-en-Mer et le continent, il nous est proposé de voter un crédit de paiement de 40 000 € en fonctionnement. Une recette de fonctionnement de 115 000 €, qui correspond aux produits commercialisés auprès des opérateurs, a été inscrite au projet du budget.

Enfin, afin de garantir un niveau de connectivité élevé pour les sites départementaux, notre assemblée a décidé d'engager en 2018 un programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique. Ce programme intègre également une partie des sites du SDIS. Le raccordement de ces sites au réseau fédérateur du département nous permet de répondre durablement aux besoins liés à l'exercice des missions des agents départementaux, en démultipliant les débits disponibles tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Afin de poursuivre les déploiements, une nouvelle autorisation de programme de 1 100 000 € ainsi qu'un crédit de paiement d'investissement de 1 M€ ont été inscrits au projet du budget. En parallèle, il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 10 000 € pour assurer la maintenance des liaisons de fibre optique construites par le département.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre en 2024 la politique départementale en matière d'aménagement numérique,
- de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés aux pages 259 et 260 du livre des rapports,
- d'attribuer au syndicat mixte Mégalis les subventions qui viennent de vous être présentées afin de lui permettre d'assurer le financement des déploiements des phases 2 et 3 du projet BTHD,
- d'autoriser le président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant n° 1 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens « *Engagés pour Bretagne Très Haut Débit* », telle que figurant aux pages 261 et 265 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup pour ce long rapport, mais ô combien important. C'est la démonstration que nous avons sans doute cru bon de joindre nos forces avec l'ensemble des autres acteurs bretons, sous l'autorité de la région. Ce n'était pas le bon choix. Nous sommes les derniers en Bretagne, là où on voit que quand ce sont les départements qui s'en sont occupés, ils ont été bien plus efficaces. C'est souvent une marotte de la Chambre régionale des comptes d'ailleurs, pensant qu'il faut toujours regrouper. C'est comme à Bercy. Ils pensent la même chose, ces gens-là. C'est toujours « *plus on est gros, plus ça va fonctionner* ». Mais plus on est gros, plus cela dysfonctionne. Ce qu'on voit, c'est que les Morbihannais, en attendant, n'ont pas la fibre et n'arrivent pas à être connectés comme il le faut. Dont acte. Maintenant, il faut pouvoir essayer d'y remédier le plus rapidement possible. Nous agissons. Nous en discutons régulièrement avec la Région et les autres départements.

Puis chez nous, nous avons fait un choix un peu particulier. Pour le coup, c'était un bon choix. Nous avons décidé... notamment à Belle-Île, nous avons passé par exemple un câble pour 7 M€. Mais c'est le département qui a payé, pour faire en sorte que par exemple, nos amis de Belle-Île puissent avoir la fibre. Après, la demande a été faite au niveau des autres îles bretonnes, notamment en Finistère, pour que Mégalis le fasse. Mais ce n'était pas à la charge de Mégalis, pour le coup. On voit dans la dernière revue numérique que la région dit « *que les îles seront connectées* ». Mais ce qui a été demandé, c'est que ce soit Mégalis qui paye pour les autres îles là où le Morbihan, lui, a payé pour ses propres îles. Mais nous avons pris une décision justement de ne pas avoir cette fracture numérique, derrière. On voit bien que quand on s'occupe des choses,

cela avance un peu plus vite au niveau du département du Morbihan. Cela doit donc nous servir d'exemple à l'avenir, pour les autres sujets d'importance que nous pourrions avoir à mener.

Y a-t-il des questions sur ce sujet numérique ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour. Nous passons à la 5^{ème} commission : « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* ».

Nous allons avoir le 1^{er} point, le schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024-2035. Il ne vous aura pas échappé qu'il va au-delà du mandat suivant. Ce qui permettra que la révision puisse s'engager pour celles et ceux qui seraient élus pour le mandat 2034-2040. Pour rejoindre les propos de Mme COCHE, nous ne serons pas loin d'être à la maison de retraite. Nous laissons la parole à Marie-Christine LE QUER.

Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024 – 2035

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci, Président. Le président vous propose de valider le projet de schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité pour les 12 années à venir. C'est le fruit d'un travail qui a beaucoup mobilisé services et élus du département, principalement ceux de la 5^{ème} commission, et ce pendant plusieurs mois. C'est également une réponse à une des promesses faites avant et dès le début de ce mandat.

Sur le fond, ce schéma exprime avec ambition et sincérité les objectifs et engagements du département en matière de protection et de mise en valeur de la biodiversité morbihannaise jusqu'en 2035. Il ne s'en tient pas au seul périmètre des ENS. Il exprime également la volonté des élus et de notre collectivité de s'investir plus globalement à l'échelle du territoire départemental. En cela, ce nouveau schéma va plus loin que son prédécesseur, qui n'abordait notre implication que dans les limites strictes des ENS.

Comme vous le savez, les constats dressés par les scientifiques sont sans cesse plus alarmants. L'érosion de la biodiversité est manifeste, factuelle et très rapide. Ce phénomène n'épargne pas la Bretagne et notre territoire. Il ne concerne pas que la faune et la flore les plus remarquables. Il frappe également la biodiversité plus ordinaire, celle que nous sommes amenés à côtoyer plus fréquemment. Cette disparition de la biodiversité est souvent moins bien appréhendée par nos concitoyens que ne l'est le changement climatique, qui n'est lui-même qu'une des 5 causes de l'effondrement constaté des espèces animales et végétales. Même si le département n'a pas démerité ces dernières années, ces quelques éléments de contexte sont autant de faits qui motivent des engagements plus nombreux et une ambition plus forte de l'action départementale pour les années à venir. Le schéma qui vous est soumis projette d'accroître les efforts pour positionner plus encore le département comme un acteur majeur et prépondérant pour la protection des espèces et la conservation des habitats naturels. Notre territoire est riche de milieux et de paysages remarquables qui contribuent à l'image et à l'attractivité du département. Il l'est également d'espèces rares parfois endémiques. La protection de notre patrimoine naturel ne peut être qu'une évidence au bénéfice des générations actuelles et à venir.

Préalablement à l'élaboration de ce schéma, un bilan et une évaluation de notre politique des ENS ont été confiés à une structure indépendante. Une des premières remarques de notre prestataire avait trait au grand nombre de sites ENS, parfois de petite taille, ainsi qu'au manque de lisibilité du réseau des ENS constitué au fil des années. Ce schéma s'est donc attaché à remédier à cette faiblesse. Un travail conséquent de regroupement des sites et de mise en cohérence du réseau a été opéré. Il compte désormais 103 ENS qui vous sont présentés dans un atlas joint au schéma. Cette rationalisation aura aussi pour vertu de faciliter la mise en valeur des ENS auprès des Morbihannais et de ceux qui viennent visiter notre département.

Cette analyse du réseau des ENS aura également été l'occasion de s'interroger sur la présence de certains sites qui dans quelques cas ne présentent pas les qualités propres à un ENS. Certaines propriétés, si elles restent départementales, ont donc été écartées du réseau, ayant par exemple un statut d'espace vert plutôt que les caractéristiques d'un milieu naturel. La qualification d'ENS n'a en effet vocation à être donnée qu'aux sites qui offrent des milieux à fort intérêt écologique ou paysager, mais également, et nous y attachons une importance toute particulière, qui ont vocation à être ouverts au public, tout en assurant des conditions propices à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore. Le projet de schéma rappelle ces éléments fondamentaux.

Je ne développerai pas l'ensemble des engagements prévus dans ce schéma, tant pour les ENS et plus globalement la biodiversité de nos territoires. Je m'en tiendrai à rappeler la philosophie

générale de ce schéma : « *faire plus et mieux encore que nous n'avons fait jusqu'à présent* ». Pour les ENS d'abord, selon les objectifs suivants :

- Acquérir plus de connaissances sur nos écosystèmes pour mieux les protéger.
- Développer le réseau des ENS en achetant plus de milieux naturels et en créant plus de nouveaux sites sur des secteurs à forts enjeux environnementaux. Nous prenons ainsi l'engagement de créer 20 ENS supplémentaires et d'acquérir au moins 600 ha, soit 30 % de plus par rapport au précédent schéma.
- Optimiser plus encore la gestion des sites en les formalisant plus souvent, en concertation avec les acteurs locaux, être plus vigilant quant aux pressions qui s'exercent sur les ENS et les milieux naturels.
- Sensibiliser toujours plus les Morbihannais à la nature et sa préservation, notamment en facilitant leur accueil sur les sites ENS.

Plus globalement, pour la biodiversité morbihannaise, le département interviendra en prenant davantage en compte la biodiversité dans la gestion de toutes ses propriétés, en soutenant plus fortement les initiatives des acteurs du territoire qui interviendront pour la protection de nos paysages et de notre patrimoine naturel, en s'impliquant de façon prégnante dans la protection d'habitats et d'espèces de valeur nationale, voire mondiale, en développant des actions d'éducation à l'environnement auprès de tous les publics, et notamment les plus jeunes, et en poursuivant, en accompagnant ou parfois en initiant différentes actions nécessaires à la conservation et à la restauration de la mosaïque d'espaces naturels qui forge notre cadre de vie, notre bocage et nos prairies les plus remarquables, nos forêts et nos landes, notre littoral et nos îles, nos cours d'eau et nos zones humides, pour ne donner que quelques exemples. Enfin, ce schéma fera l'objet d'un suivi annuel confié à la commission n° 5, et d'une évaluation à mi-parcours. Au besoin, ceux-ci permettront d'apporter de nouvelles orientations à ce schéma qui pourraient s'avérer utiles, notamment en fonction des effets du changement climatique qui impacteraient les milieux naturels.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir approuver le nouveau schéma départemental des ENS et de la biodiversité 2024-2035.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission à l'unanimité.

Vous me permettez, président, à mon tour aussi de remercier les services, l'ensemble des services ENS et particulièrement Emmanuelle MORIN et Romain CHAUVIÈRE pour ce gros travail qui a été effectué et qui a permis de réaliser ce schéma ambitieux et réaliste. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je me joins à vos remerciements, avec des agents qui ont été pleinement mobilisés. Puisque certes, le diagnostic a été fait avec l'appui d'un cabinet, mais ensuite, la rédaction et les éléments ont été préparés ici, en interne. Cela formalise les ambitions qui étaient les nôtres. Nous avons un peu de retard suite à un problème de marché, mais il n'empêche que nous avons pu tenir les délais que nous nous étions globalement fixés, de l'approuver au cours de cette année 2023. Voilà quelque chose d'ambitieux, un schéma ambitieux, qui a rajouté le volet biodiversité qui nous semblait totalement essentiel. Il est aussi réaliste dans ce qu'on peut mettre en œuvre et ce qu'on a l'ambition de mettre en œuvre, avec une volonté de renforcer notre politique d'acquisition, de gestion, en lien avec les collectivités concernées.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? M. GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, sur la forme et sur le fond, nous avons, à juste titre jugé sévèrement la qualité du rapport de développement durable. À l'inverse, avec ce schéma départemental des espaces naturels sensibles pour la décennie à venir, nous disposons d'un document de qualité. Il reflète la qualité du travail et l'engagement des agents de ce service. Je ne peux que me joindre aux remerciements et aux félicitations qui viennent d'être indiqués à leur endroit. Nous devons les remercier d'avoir œuvré pendant des années avec des bouts de ficelle et un couteau suisse. Je tiens aussi à souligner le travail que nous avons pu avoir en commission, avec les différents élus. Je pense que c'était des moments d'échanges extrêmement intéressants. Nous avons pu sortir du rythme des sessions pour avoir des temps d'échange spécifiques. Ce qui était clairement nécessaire. Nous saluons le changement de cap engagé par votre majorité. Il correspond à la prise en compte des grands enjeux du dérèglement climatique et de

l'effondrement de la biodiversité. Ces deux crises engendrées par nos activités humaines sont indissociables. Il s'agit d'un seul et même combat. Le dérèglement climatique fait peser une menace croissante sur la biodiversité, et conserver et protéger des écosystèmes sains est indispensable pour espérer maintenir le réchauffement à moins de 1,5 °C ou le plus proche possible, car chaque dixième de degré est un enjeu majeur. Engager plus fortement le département dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel est une obligation. La politique de préemption de fonciers présentant de forts potentiels paysagers, géologiques, écologiques doit être développée pour répondre à ces enjeux pour nos sociétés humaines.

Mais pour apporter des réponses au bon niveau, c'est toute la politique d'aménagement du département qui doit être imprégnée de cette culture de préservation de la biodiversité. Les ENS ne sont pas des vitrines qui masquent des incohérences dans les aménagements routiers par exemple. Les ENS ne doivent pas être des isolats. Les continuités écologiques sont indispensables pour permettre aux espèces d'assurer leur cycle de vie. « *Contribuer significativement aux efforts à mettre en œuvre pour protéger et restaurer les habitats naturels et la biodiversité, notamment les plus remarquables* » est nécessaire, mais loin d'être suffisant. L'évaluation du schéma 2013-2022 nous éclaire sur le chemin réalisé dans cette période et n'est pas sans impact évidemment sur les ambitions et le schéma à venir. Ainsi, le développement de la connaissance du patrimoine naturel est encore insuffisant, notamment en matière de géologie. Pourtant, mieux connaître la géologie permet de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes. L'évaluation concernant la maîtrise foncière indique explicitement une politique à l'arrêt : 86 sites d'intérêt étaient inscrits comme de futurs ENS. Au final, seulement 9 ont vu le jour. Le schéma à venir se veut raisonnable en envisageant seulement 20 créations d'ici 2035 pour 600 ha en ENS. Il serait certainement possible d'être plus ambitieux avec des budgets d'investissement et de fonctionnement mieux dotés. J'ai envie de dire que nous devrions être plus ambitieux au vu de l'effondrement de la biodiversité que nous constatons.

Une partie du budget qui devait être consacré à la 2 x 2 voies de La Vraie-Croix pourrait y être affectée. Il est aussi utile de rappeler que le département n'a pas activé la pleine mesure des recettes fiscales possibles sur cette question, avec une taxe d'aménagement à 1,5 % contre un maximum de 2,5 %. Ces sommes seraient très utiles pour les ressources humaines de ce service.

L'évaluation met en lumière des moyens très limités par rapport aux ambitions du schéma et aux modalités de gestion actuelles. Il ne servirait à rien d'empiler les schémas sans tirer les leçons des évaluations de celui qui se termine. Vous avez théorisé à plusieurs reprises sur le fait qu'il fallait laisser les sous dans les poches des Morbihannaises et Morbihannais, si nous n'en avons pas besoin. Clairement ici, face à un des enjeux du siècle, nous ne nous donnons pas assez les moyens nécessaires. Il est bon de rappeler que parmi les éléments déterminants d'une politique de développement durable, l'indispensable évaluation doit être suivie d'une politique d'amélioration continue pour rattraper une partie du retard.

En conclusion, nous saluons le travail réalisé. Nous considérons que l'ambition devrait être couplée à des moyens humains et financiers supérieurs qui rendraient ces objectifs plus crédibles. Sans ces moyens qui nous semblent nécessaires, nous sommes obligés de nous abstenir, tout en considérant le travail qui a été fait, et qui est de qualité. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques éléments, d'abord, je vous remercie de vos remerciements pour le travail qui a été accompli. C'est vrai que c'est un travail de longue haleine qui marque la volonté que nous avons.

D'abord, sur le fait que nous créons 20 sites, nous avons eu des débats en interne sur ce sujet. Il faut savoir que nous avons pas mal de sites existants qui, pour un certain nombre d'entre eux... on a parfois regroupé 2 sites contigus en un seul. On est passé à une centaine de sites, plus une vingtaine à créer. Sur ces sites, nous avons une politique de veille foncière et potentiellement d'achat, mais pas une politique proactive d'achat dans certains secteurs. D'ores et déjà, il y a des sites qui existent, mais qui ne sont pas forcément avec une grosse part de maîtrise foncière pour un certain nombre d'entre eux. Aussi, avant peut-être de créer pas mal de sites, l'idée était de nous demander comment nous pouvions conforter notre action dans un certain nombre de sites pour les rendre plus cohérents en termes d'action foncière. Le fait de créer 20 sites se complète aussi par une volonté d'être très actif sur les sites déjà identifiés et pour lesquels nous n'aurions

qu'une maîtrise partielle au niveau foncier. Nous avons effectivement une vingtaine de sites, mais ce qui nous semble raisonnable, atteignable plutôt que d'afficher des chiffres que nous avons mis et que nous n'avons pas été en capacité d'atteindre. Ce que nous souhaitons pour ces 20 sites... nous ne les avons pas forcément marqués dans le document aujourd'hui, parce qu'il nous semble que cela nécessite aussi une discussion avec les maires. Les maires concernés ne doivent pas apprendre au détour d'une délibération ici qu'il y a un site ENS chez eux sans que cela n'ait été vu avec eux. Nous pensons que ce temps de concertation... il nous paraissait logique de pouvoir discuter avec les maires concernés. Ce qui permettra d'y aller progressivement, mais sûrement.

Il y a le sujet de la taxe. C'est vrai que nous aurons toujours des points de désaccord. Je n'ai pas de doute que si nous augmentions les taxes, nous pourrions trouver des manières de les dépenser. C'est une évidence. D'ailleurs, nous voyons que ceux qui ont augmenté tout un tas de taxes ont tellement créé de dépenses qu'après, quand il y a retournement de situation, ils ne savent plus faire. Cela ne nous a pas empêchés de mener des politiques ambitieuses. Mais nous avons généralement abondé cela par le budget général, si jamais nous avons une baisse du rendement de la taxe. Nous savons aussi, parce que nous l'avons abordé, qu'accueillir des sites supplémentaires ou renforcer notre maîtrise foncière de nos sites actuels nécessitera de toute façon un renforcement des moyens financiers et humains affectés à cela. Nous avons fait le choix de nous dire que nous avons un document stratégique en termes d'ENS et que nous n'allons pas mettre dedans les besoins en ressources humaines. Parce que là, cela nous semble un acte de gestion. Nous calibrerons les besoins en ressources humaines au fur et à mesure de nos interventions. Le choix que nous avons fait, c'est de ne pas marquer vraiment le nombre d'ETP. Mais nous savons que nous aurons besoin d'un peu plus d'ETP, ou de moyens. Parce que pour un certain nombre de sites, ils sont gérés directement par le département. Pour d'autres, nous faisons appel à des gestionnaires, souvent des communes. Mais cela peut être des associations, des communautés, des syndicats, etc. Voilà comment nous agissons avec eux. Nous faisons en sorte qu'ils soient pleinement mobilisés là-dessus. Cela nécessitera donc des moyens supplémentaires. Nous n'avons donc pas forcément à ce stade prévu d'augmenter la taxe à plus de 1,5 %. Nous avons dit l'année dernière que nous passions de 1,2 % à 1,5 %, mais que cela valait pour solde de tout compte pour la durée du mandat. Ensuite, il sera toujours temps de voir, pour celles et ceux qui auraient cette responsabilité. Mais nous ferons avec les moyens qui seront alloués. On complétera pour faire ce qu'il y a à faire.

Vous nous glissez habilement qu'il pourrait être astucieux d'utiliser les sommes affectées à La Vraie-Croix sur cette politique. Comme ils n'ont pas été dépensés, ce sera une dépense en moins. Mais nous les avons plutôt fléchés, pour être très franc, sur le Liziec, dans la mesure où il faudra financer le Liziec, qui est le point noir en Bretagne, et qu'il faudra mettre des moyens. D'ailleurs, quand on vient de Redon ou de Questembert, quand on arrive sur Vannes, on tombe sur ce point noir, ou quand on repart. On a donc prévu, pour partie en tout cas, d'affecter cela à cet endroit. On sait aussi que le programme d'investissement que nous avons prévu, au regard d'un retournement de tendance sur les DMTO, nous obligera sans doute à modérer notre plan d'investissement. On ne va donc pas forcément rebasculer cela sur ces points. Sachant que pour les ENS, nous sommes essentiellement sur du fonctionnement. Là, nous étions sur une section d'investissement, au demeurant.

Toujours est-il, pour en revenir au schéma, que c'est un schéma ambitieux, réaliste. Là où je vous rejoins quand même, c'est qu'il doit aussi s'inscrire, notamment dans les politiques des SCOT menées par les EPCI, dans la nécessaire trame verte et bleue et ses continuités écologiques. Parce que ce ne sont pas des îlots de biodiversité ou d'espaces naturels au milieu de nulle part. Cela doit quand même être connecté avec le reste. C'est l'ambition que nous avons. Nous avons justement regardé ces connexions. Certains sites nous semblaient justement ne pas avoir une pertinence. Certains sites d'ailleurs départementaux étant plus, ou presque, des jardins municipaux que des sites. Ils nous sembleraient d'ailleurs plus relevés... parfois, nous avons des sites en plein centre-ville, qui sont plutôt des parcs. Nous ne sommes pas tout à fait dans la même politique que la gestion des espaces naturels sensibles. Nous aurons donc sans doute des discussions à avoir avec quelques communes sur ces sujets. Voilà un programme ambitieux qui nous permet d'afficher une volonté sur les 12 ans à venir. Nous avons bien l'intention de le mettre en œuvre et de renforcer ce régime de préemption, ou d'acquisition, y compris par des actions de nature volontaire. Ce qui n'était pas forcément mis en œuvre. On attendait simplement la purge du droit lorsqu'il arrivait. C'est donc un peu au gré de mutations. Or, nous voyons que quand on a une action proactive, et

nous l'avons fait à 1 ou 2 endroits, immédiatement, cela peut produire des résultats et atteindre un effet de seuil pour avoir un élément de gestion à peu près cohérent plutôt qu'un patchwork de parcelles non connectées les unes aux autres.

M. GIRARD.

M. GIRARD – Juste en réaction, d'abord, contrairement à ce que vous pensez, je ne demande pas des augmentations de fiscalité par pur plaisir en réalité. Simplement, nous avons un schéma, et nous l'avons souligné, de qualité. Je crois qu'il pointe bien les enjeux. Je disais ce matin qu'on ne négociait pas avec les limites planétaires. On ne négocie pas avec l'effondrement de la biodiversité. Il y a un vrai caractère d'urgence à agir sur ces questions. Il me semble que dans l'analyse qu'on a du schéma, il y a un décalage entre ce qu'il faudrait faire et les ambitions réelles. Pour relier les 2, il nous semble qu'il faudrait y adjoindre un peu plus d'argent. Soit on se dit que le budget général peut verser vers ces lignes et ces besoins, et tant mieux, et nous pouvons vous faire des propositions pour décaler des investissements, les reverser. Soit on peut se dire que nous sommes sur une des seules lignes budgétaires où il y a des ressources propres possibles, et dans ce cas, on peut pousser les choses. Vous disiez qu'en termes d'ENS, le nombre avait été réduit par la fusion. Effectivement, je note qu'en termes d'acquisitions foncières, il est prévu une augmentation de 30 % du rythme actuel. Ce qui est bien. À notre sens, au vu du patrimoine de biodiversité à préserver et des enjeux, on devrait pouvoir aller un peu au-delà. Je pense qu'on devrait être dans ces questions sur la notion de nécessité plus que sur la question des moyens, en alignant les moyens sur la nécessité.

LE PRÉSIDENT – C'est un débat qu'on pourra d'ailleurs avoir pour le dernier point. Les nécessités sont parfois présentes. Puis, il y a le réalisme économique ou financier qui fait qu'on essaie d'ajuster un peu les 2. Mais cela ne nous empêchera pas d'avoir des postes supplémentaires. On a 2 postes notamment, qu'on a identifiés avec Marie-Christine, c'est les techniciens sur les mesures compensatoires et un chargé de mission sur le suivi du schéma en tant que tel. Ce sont 2 postes que nous avons clairement identifiés. Après, plus nous aurons d'hectares à gérer, plus il faudra peut-être avoir des moyens supplémentaires. Certes, si on montait la taxe à 2,5 %, nous aurions plus de revenus. C'est une évidence. Mais pour autant, nous souhaitons aujourd'hui rester là-dessus.

Marie-Christine voulait intervenir.

Mme LE QUER – Merci, M. le Président. Justement, par rapport à ce qui vient d'être dit, nous avons effectivement fait le choix de ne pas inscrire les moyens dans le schéma. La question a été posée à la commission, la dernière fois. Les réponses ont été apportées dans ce sens, notamment avec une augmentation des effectifs. Je pense que la réponse a été apportée. Nous ajusterons au fur et à mesure que nous avancerons. Je trouve vraiment dommage de mettre en avant la valeur de ce schéma, de le valider en commission et de s'abstenir aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT – On n'est pas encore passé au vote... peut-être pouvons-nous y arriver ? Mais on ne va pas changer la taxe aujourd'hui. Ce n'est pas à l'ordre du jour. De toute façon, c'est avant le 31 octobre, pour l'année suivante. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons au point 22, espaces naturels sensibles et activités de nature. Marie-Christine LE QUER.

J'ai oublié de dire une chose. Après cette adoption, le schéma va être remis encore plus en forme pour faire une diffusion à l'intégralité des collectivités du département, pour une plus grande vulgarisation. Là, nous sommes dans un schéma qui était très complet. Il sera tout aussi complet. On ne va rien enlever. Mais on va le remettre encore plus en forme pour qu'il soit diffusé à l'ensemble des communes du département.

Espaces naturels et activités de nature

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Le programme d'intervention espaces naturels sensibles décline les opérations du nouveau schéma départemental, comme les actions récurrentes de gestion et de valorisation des sites et les partenariats. Les objectifs de protection et de valorisation des espaces naturels et des paysages se déclinent aussi dans 2 programmes d'intervention : « *Randonnée* » et « *Bocage et forêt* ». Le département intervient également pour la régulation des moustiques sur les territoires de 21 communes littorales dans le cadre d'un programme d'intervention « *Démoustication* ».

En 2024, le président nous propose pour cette politique 4 883 000 € en autorisations de programmes, 7 109 000 € en crédits de paiement et 355 000 € en recettes. Une part du produit de la taxe d'aménagement permettra le financement de ces actions à hauteur de 4 700 000 €.

En matière d'ENS, la préservation et la valorisation des sites passent par des études et acquisitions, des aménagements, la gestion et l'accueil du public ainsi que des partenariats. Au titre du programme d'intervention « *Espaces naturels sensibles* », le président nous propose de voter une autorisation de programme de 1 900 000 € pour réaliser des études, des acquisitions et des aménagements, une autorisation de programme de 250 000 € pour les subventions en accompagnement des communes et de leurs groupements et les associations dans la réalisation d'actions de restauration et d'équipement de sites naturels remarquables, des crédits de paiement de 3 980 000 € répartis à raison de 2 M€ au titre de l'investissement et de 1 980 000 € au titre du fonctionnement, et une recette de 20 000 €.

Concernant la randonnée, pratique bien implantée en Morbihan, le département développe et accompagne la réalisation d'infrastructures de qualité et sécurisées en s'appuyant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ces efforts se poursuivront en vue d'un meilleur maillage des itinéraires et des chemins accessibles à tous. Au titre du programme d'intervention « *Randonnée* », le président nous propose de voter 2 autorisations de programme, l'une de 2 500 000 € pour permettre l'aménagement et la promotion des itinéraires départementaux, et l'autre de 90 000 € pour accompagner les communes et les groupements pour la création, la gestion et la promotion d'itinéraires locaux de randonnée. En outre, 2 745 000 € de crédits de paiement sont prévus, répartis à raison de 2 490 000 € au titre de l'investissement, et 255 000 € au titre du fonctionnement, ainsi qu'une recette de 200 000 €.

Les crédits proposés en termes d'investissement sont maintenus à un niveau haut pour accompagner une dynamique de travaux très forte, un grand nombre de projets étant déjà prévu en 2024.

Les recettes attendues sont liées à des subventions obtenues dans le cadre du plan national de relance France vue sur mer, pour accélérer la réalisation de cheminements sur le littoral.

Pour l'amélioration des patrimoines bocages et forestiers, le département participe financièrement à des actions liées à la création et à la restauration du bocage et à la préservation des forêts du Morbihan. La mise en œuvre de ces actions nous permet de contribuer à la sauvegarde de notre environnement et de valoriser les paysages. Pour le bocage, l'élaboration en cours du programme Breizh bocage 3 par la région, auquel participera le département, est en cours. Au titre du programme d'intervention « *Bocage et forêt* », le président nous propose le vote d'une autorisation de programme de 140 000 €. En outre, 293 000 € de crédits de paiement sont inscrits, répartis à raison de 110 000 € au titre de l'investissement et 183 000 € au titre du fonctionnement. Ces crédits de fonctionnement doivent notamment permettre d'aider financièrement plusieurs acteurs de la forêt qui participent à la mise en valeur et à la protection du patrimoine forestier du territoire départemental.

Enfin, en matière de régulation des moustiques, le département a repris depuis 3 ans, et en régie directe, les actions de surveillance, de suivi, de traitement et de contrôle des populations de moustiques autochtones dans le cadre d'un programme d'intervention intitulé « *Démoustication* ». Au titre du programme d'intervention « *Démoustication* », le président nous propose de voter une autorisation de programme de 3 000 € nécessaire au renouvellement des matériels. En outre, 91 000 € de crédits de paiement sont prévus, répartis à raison de 3 000 € au titre de l'investissement et 88 000 € au titre du fonctionnement.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale en faveur des espaces naturels et activités de nature et de voter les crédits budgétaires tels que figurant en pages 273 à 275 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point 21, le rapport sur l'eau. C'est Stéphane LOHÉZIC qui va nous faire ce rapport.

Eau

M. LOHÉZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Le département poursuivra en 2024, prioritairement pour les actions opérationnelles et les travaux et conformément aux orientations budgétaires, ses soutiens et appuis tant techniques que financiers aux acteurs de l'eau. En 2024, la politique du département du Morbihan dans le domaine de l'eau s'élèvera à 4 030 000 € en autorisations de programme, 5 581 000 € en crédits de paiement et 300 000 € de recettes.

Pour le programme d'intervention « *Qualité des milieux aquatiques* », le président nous propose de voter une autorisation de programme de 1 530 000 €, des crédits de paiement à hauteur de 1 581 000 € et 300 000 € en recettes. Ce programme d'intervention comprend notamment les opérations suivantes :

- D'une part, l'assistance et l'accompagnement techniques du département aux maîtres d'ouvrage en matière d'assainissement collectif et de travaux de restauration des milieux aquatiques. Les opérateurs qui en bénéficient manifestent toujours beaucoup de satisfaction dans l'appui qui leur est apporté.
- D'autre part, on compte le soutien financier essentiellement aux maîtres d'ouvrage public qui programment et réalisent des travaux de restauration, d'entretien des cours d'eau et de rétablissement des continuités écologiques, principalement piscicoles.

Le soutien concerne également les actions de lutte contre les pollutions diffuses, surtout agricoles, à l'échelle des bassins versants. Dans ce cadre, le président nous propose une augmentation des inscriptions budgétaires compte tenu d'une dynamique d'actions toujours en hausse depuis 2021 et qui se poursuivra en 2024 pour tenter de satisfaire les objectifs de la directive cadre sur l'eau d'ici 2027.

Pour le programme d'intervention « *Soutien en eau potable et en assainissement* », le président nous propose de voter une autorisation de programme de 2,5 M€ et des crédits de paiement en investissement de 4 M€.

Ce programme permet de financer essentiellement, après examen au cas par cas, des projets d'assainissement des eaux usées qui répondraient à un intérêt majeur pour le territoire départemental dans le cadre d'un fonds d'intervention spécifique, le FIEA.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale de l'eau et de voter les crédits budgétaires tels qu'ils figurent en pages 268 et 269 du livre des rapports.

Il y a un avis unanime et favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au rapport 24 et à la 6^{ème} commission : « *Éducation, culture, sport et vie associative* ». C'est d'ailleurs la présidente de la commission, Marie-Hélène HERRY, qui va nous rapporter le bordereau 24, celui des travaux dans les collèges.

Travaux dans les collèges

Mme HERRY, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci, Président. Le département a la charge des travaux de construction, d'entretien et de maintenance de 42 collèges publics. Le programme d'intervention « *Travaux dans les collèges* » regroupe donc l'ensemble des travaux destinés à répondre aux besoins nouveaux, aux enjeux de la transition énergétique et à maintenir également le parc en état. La programmation est traduite dans un plan pluriannuel d'investissement spécifique qui permet de visualiser les estimations, la temporalité des opérations retenues sur le mandat.

En 2024, la politique du département du Morbihan dans ce domaine s'élèvera à 14 900 000 € en autorisations de programme, 5,2 M€ en autorisations de programme complémentaires et 29 430 465 € en crédits de paiement, dont 28 065 565 € en investissement, 1 365 000 € en fonctionnement.

Au titre des dépenses en investissements directs, il est proposé de voter une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 14 350 000 € et d'y affecter les opérations suivantes : l'opération majeure collège de Quéven, rénovation thermique pour 6 M€, et une opération restructuration, dont de grosses réparations, d'un montant de 8 350 000 € pour permettre, comme chaque année, la réalisation d'un programme d'études et de travaux divers, la réfection des toitures avec isolation compatible avec la pose des panneaux photovoltaïques, isolation, remplacement de chaudière, aménagement des locaux, mise aux normes réglementaires, interventions diverses, etc. Il est également proposé d'inscrire un crédit de 23 395 555 € pour honorer les engagements antérieurs gérés en autorisations de programme.

Enfin, il est proposé d'abonder les 2 opérations majeures suivantes : un abondement de 1 M€ pour l'autorisation de programme 2019 « *Collège de Questembert déconstruction reconstruction* », qui serait ainsi portée de 30 852 978 € à 31 852 978 €, un abondement de 4,2 M€ pour l'autorisation de programme 2022 « *Collège Anita Conti de Lorient restructuration de l'administration, de la vie scolaire et construction d'un préau* », qui serait ainsi portée de 41,9 M€ à 46,1 M€.

Par ailleurs, le département participe financièrement aux travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la région Bretagne portant sur des bâtiments mutualisés. Dans ce cadre, le président nous propose de voter une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 550 000 € pour le financement des 2 opérations : l'une consiste en l'opération « *Cité scolaire Brocéliande à Guer*, la chaufferie du gymnase, la réfection de l'installation », estimée à 125 000 € hors-taxes, pour laquelle il est proposé d'accorder une subvention de 48 750 € à la région Bretagne. L'autre concerne l'opération « *Service de restauration du collège Jean-Loup Chrétien et du lycée Marcelin Berthelot à Questembert* ». Le service de restauration des 2 établissements est cogéré par les 2 collectivités suivant une convention-cadre du 27 novembre 2009. Dans le cadre de la restructuration globale du lycée Marcelin Berthelot, la région prévoit la construction d'un nouveau service de restauration. Son implantation nécessitera la déconstruction de 2 bâtiments, dont un appartient au département. La région financera intégralement la démolition de son bâtiment et en application de la convention-cadre rappelée, sollicite le département pour une prise en charge intégrale de la démolition du bâtiment du collège. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder à la région Bretagne une subvention d'un montant de 466 667 €. Il convient également d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 € pour payer les subventions sur lesquelles nous sommes déjà prononcés en faveur de la région Bretagne au titre des travaux à la cité scolaire de Guer, portant sur 3 opérations : la mise en sécurité du site, la rénovation du service de restauration et la rénovation d'une salle de technologie.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le président nous propose d'inscrire au budget 2024 un crédit de paiement de 1 365 000 € qui se décompose de la façon suivante : 426 000 € pour la fourniture des petits équipements nécessaires aux travaux réalisés par les différentes équipes de

maintenance, 480 000 € pour les travaux de réparation et d'entretien sur les biens mobiliers et immobiliers (terrains, bâtiments et matériels) et maintenance des installations confiées aux entreprises, 300 000 € pour les locations mobilières et enfin 159 000 € pour les honoraires, études et prestations diverses (transport des biens, gardiennage, frais de nettoyage, combustible, bois).

Une recette est également inscrite au projet de budget. En effet, à la suite de l'incendie survenu le 14 octobre 2021, le gymnase Saint-Exupéry, propriété de la commune de Vannes, a subi de graves dommages qui ont entraîné sa fermeture définitive. Compte tenu de la proximité immédiate du collège public Saint-Exupéry, utilisateur de l'équipement, le département a proposé à la commune d'intégrer la reconstruction du gymnase à la restructuration de l'établissement scolaire engagée à l'automne 2021. Par délibération du 31 janvier 2022, le conseil municipal de Vannes a approuvé le principe du transfert de maîtrise d'ouvrage de cette opération complexe sportive et abords au département. Selon le planning prévisionnel, les travaux pourraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2024. Dans ces conditions, le président a inscrit un crédit prévisionnel de recettes de 4 M€ correspondant au remboursement par la ville de Vannes des sommes qui seront financées par le département en 2024 au titre de la reconstruction du gymnase.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement et d'entretien dans les collèges publics tels que récapitulés en pages 288 et 289 du livre des rapports,
- d'attribuer à la région Bretagne les 2 subventions que je viens de vous présenter,
- et de l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec la région à ce titre, telles que figurant en pages 290 et suivantes du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point 25, page 298, la politique en faveur des collèges. Mme PENHOUËT.

Politique en faveur des collèves

Mme PENHOUE, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci, Président. Chers collèves, la politique du département en faveur des collèves est construite autour de 3 objectifs :

- offrir les conditions d'accueil et d'étude de qualité dans les collèves,
- favoriser l'ouverture d'esprit et le sens de l'initiative des collégiens,
- mettre en œuvre une politique de restauration de qualité et accessible.

Au-delà des éléments que je vais vous détailler, il faut rappeler que notre politique en faveur des collèves inclut les rémunérations des personnels, notamment les agents techniques des collèves, pour environ 14,5 M€, les travaux de raccordement à la fibre optique, et pour assurer les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des bâtiments, un volume de crédits de paiement de 29 430 000 €, qui font l'objet d'inscriptions budgétaires qui vous sont présentées par ailleurs. Vous noterez dans ce budget une évolution majeure des inscriptions en crédits des paiements, proposée à 29 850 000 € au lieu de 25 610 000 € en 2023, soit plus 4 240 000 €. Ce qui représente 16,5 % d'augmentation. Si les crédits d'investissement sont au global relativement stables, l'augmentation de ceux dédiés au fonctionnement, plus 4 080 000 € par rapport à 2023, marque l'engagement du département à faire face totalement à la hausse des coûts de l'énergie.

Concernant tout d'abord les dotations et subventions aux collèves publics, le président nous propose le vote de 2 autorisations de programme, la 1^{ère} étant relative à l'investissement direct pour un montant de 650 000 €, et la 2^{ème} à l'investissement indirect pour un montant de 482 538 €, le vote de crédits de paiement de 8 583 637 € et le vote de recettes d'un montant de 1 100 000 €, correspondant à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèves publics et des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire. Ces sommes intègrent les différentes composantes des dotations aux 42 collèves publics, liées à leurs besoins en termes de fonctionnement et d'équipement courant, de premier équipement mobilier et d'accès aux installations sportives. Il faut noter que ce budget 2024 entérine la modification substantielle d'un des critères de dotation aux établissements. Les modalités en vigueur jusqu'à ce 31 décembre leur permettaient d'honorer la prise en charge des factures d'énergie nécessaires au fonctionnement des locaux. Afin de permettre aux établissements de poursuivre sereinement leurs activités, nous avons validé la reprise en paiement direct sur le budget départemental de toutes les charges d'énergie des collèves publics dès le 1^{er} janvier 2024.

Concernant ensuite les dotations et subventions aux collèves privés, le président nous propose de voter une autorisation de programme d'un montant total de 2 400 000 €, des crédits de paiement de 15 755 743 €, dont 13 605 743 € en fonctionnement, et des recettes à hauteur de 120 000 € correspondant à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèves privés. Ce programme en direction des 45 collèves privés se compose des dotations de fonctionnement et d'équipement courant, du soutien à l'équipement immobilier et des dotations d'accès aux installations sportives. À l'instar des collèves publics, le budget intègre la hausse des crédits liée à l'augmentation des coûts énergétiques, à hauteur de 1 550 000 €, intégrée au forfait d'externat.

Différents dispositifs menés dans le cadre de notre politique éducative s'adressent à l'ensemble des collégiens morbihannais. Le président nous propose le vote de crédits de paiement à hauteur de 2 298 000 € et des recettes à hauteur de 65 000 €. Il s'agit des dispositifs liés à la restauration, en particulier Rest'o collège 56, du dispositif Collège trotter 56 soutenant les échanges avec un établissement d'enseignement d'un pays de l'Union européenne, et l'ensemble de notre offre pédagogique thématique, fortement sollicitée par les enseignants, pour laquelle le président nous propose de maintenir l'effort consenti ces dernières années en y consacrant 876 000 €. Il faut noter qu'au sein de ces derniers crédits figure le financement de la lutte contre la précarité

menstruelle, dont le coût des consommables a fortement augmenté, justifiant d'autant plus d'intérêt de cette action.

Concernant l'équipement informatique des collèges, le président nous propose le vote d'une autorisation de programme de 560 000 € et de crédits de paiement de 2 208 000 €. Il s'agit de financer le plan d'équipement sur le rythme prévu en décembre 2022, mais également d'intégrer les dépenses que nous devons consacrer à la maintenance informatique. Il faut noter que les actions de raccordement des collèges publics à la fibre optique présentées dans le rapport sur le déploiement du très haut débit complètent ces dispositifs.

En conclusion, le président nous propose de reconduire notre politique départementale en faveur des collèges et de voter les crédits correspondants récapitulés en pages 304 et 305 du livre des rapports.

M. le Président, il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au point 26, page 306, les partenariats éducatifs, avec Françoise BALLESTER.

Partenariats éducatifs

Mme BALLESTER, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci, M. le Président. L'objectif du département en matière de partenariats éducatifs est de favoriser la réussite des jeunes Morbihannais, d'encourager leur ouverture d'esprit et de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie. Par ailleurs, le département se positionne comme un partenaire des initiatives associatives locales mettant en œuvre des actions en direction des jeunes de notre territoire dans les domaines de l'information, de l'orientation, de la découverte des métiers ou de la prévention. À cette fin, 3 programmes d'intervention sont mis en place.

Le premier vise à soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse. Pour cette action, le président nous propose d'inscrire 810 000 € en crédits de paiement de fonctionnement. Ce programme est constitué des aides à la formation et aux études, subventions d'études, bourse au transport des élèves internes octroyée sous condition de ressources, pour 165 000 €, des aides aux associations du territoire en faveur des jeunes Morbihannais pour 125 000 €, du soutien aux organisateurs publics et privés d'accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes Morbihannais pour 520 000 €.

Le 2^{ème} programme d'intervention a pour objectif de conforter le développement de l'enseignement supérieur. Le président nous propose un crédit de paiement de 500 000 €.

Enfin, le 3^{ème} programme d'intervention a pour but de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Morbihannais grâce aux aides individuelles « *Campus trotter* », soutenant la mobilité individuelle dans le cadre du cursus scolaire. Pour répondre à cette demande, le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de 240 000 €.

En conclusion, le président nous propose de reconduire en 2024 la politique départementale en faveur des partenariats éducatifs, de voter les crédits budgétaires correspondants récapitulés en pages 307 et 308 du livre des rapports.

Il y a avis favorable et unanime de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Alain CARIS.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, nous nous sommes déjà exprimés favorablement malgré quelques réserves sur ces rapports lors de la session du 22 septembre 2023. Il n'y aura donc pas de changement concernant nos votes sur ces rapports.

Néanmoins, nous souhaitons vous faire part de quelques-unes de nos attentes concernant les actions à destination des collégiens et plus largement de la jeunesse morbihannaise. Tout d'abord, à propos du groupe de travail jeunesse, s'il s'est réuni à deux reprises avec des échanges pour le moins intéressants, il semble à présent être mis en pause, ce que nous regrettons. Qu'en est-il du futur conseil départemental des collégiens dont nous avons ébauché les grandes lignes ? Qu'en est-il des réflexions relatives aux dispositifs d'aide aux voyages scolaires que nous souhaiterions voir évoluer en allant au-delà des simples échanges scolaires, de plus en plus difficiles à mettre en œuvre ? Et plus généralement, qu'en est-il de la réflexion sur le soutien des initiatives en faveur de la jeunesse ? Dans tous les cas, sachez que vous pouvez compter sur nous pour être force de propositions dans ce groupe de travail, lorsqu'il se réunira à nouveau. Nous ne manquons pas d'idées pour favoriser la réussite, l'ouverture d'esprit et le sens de l'initiative de la jeunesse morbihannaise.

En second lieu, et cela peut paraître anecdotique, mais ce n'est pas le cas, nous tenons à revenir sur l'intervention de nos collègues concernant l'octroi de l'aide « *Rest'o collège 56* » à des familles scolarisant leurs enfants dans un établissement scolaire privé « hors contrat » lors de la

commission permanente du 8 décembre dernier. Au cours de cette commission, nous avons voté, comme à notre habitude évidemment, en faveur des aides aux enfants scolarisés dans les collèges morbihannais publics et privés sous contrat avec l'État. En revanche, nous avons voté contre les aides aux familles scolarisant leurs enfants dans un établissement scolaire privé « hors contrat ». Faire le choix de scolariser ses enfants dans un établissement hors contrat, peu importe la raison, est un choix que l'on sait extrêmement coûteux, avec des frais de scolarisation souvent supérieurs à 5 000 € par an. Nous estimons que ce choix est celui de la famille. Rien ne l'y oblige. Nous estimons donc que c'est à elle de l'assumer en totalité. La collectivité n'a pas à y contribuer aussi minime soit cette contribution à travers l'aide « *Rest'o collège 56* ». Si la famille n'est pas en mesure d'assumer son choix, elle peut toujours scolariser ses enfants dans le réseau de collèges publics ou privés sous contrat, qui est quand même assez dense dans notre département et qui, grâce à l'engagement de notre collectivité, offre les conditions d'accueil permettant de délivrer un enseignement d'une qualité incontestable. Il suffit de regarder les résultats scolaires de tous les élèves des collèges morbihannais.

Attentifs et souhaitant être garants de la laïcité et de l'esprit de la loi de 1905, nous vous renouvelons notre demande, M. le Président, que les aides « *Rest'o collège 56* », ne soient dorénavant ouvertes uniquement qu'aux élèves des collèges publics et des collèges privés sous contrat avec l'État, comme c'est la pratique dans la plupart des départements de France. Je vous remercie pour votre attention.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Plusieurs réponses... je sais que le groupe de travail jeunesse doit se réunir prochainement pour continuer ses travaux, avec aussi des changements d'organisation au sein du département. Je crois que l'agent référent sera aussi Stéphanie GLOAGUEN sur ce sujet, pour reprendre le conseil départemental des collégiens, que nous avons abordé. Ce sujet va pouvoir avancer et prospérer.

Après, sur le sujet du « *Rest'o collège 56* », suite à l'intervention de vos collègues lors de la dernière réunion de la commission permanente, où nous avons voté ces aides, cela concerne 10 collégiens sur 8 000, éligibles. Nous sommes vraiment sur un petit nombre. Il y a un établissement du côté de Berné qui semble être un peu la cible de votre courroux. Mais il n'empêche que cela représente 10 élèves sur 8 000. Il faut donc quand même relativiser les choses. Là, on parle de sommes assez modiques. Nous, nous aidons plutôt le repas que l'établissement. Si les gens sont éligibles, ils sont éligibles, quand bien même ils choisissent éventuellement d'être hors contrat. Mais cela reste une infime minorité à l'échelle départementale. J'entends votre propos et nul doute que vous serez attentifs aux votes qui se feront.

Nous allons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point suivant, celui de la politique en faveur du sport. Marie-Jo LE BRETON.

Politique en faveur du sport

Mme LE BRETON, rapporteure de la 5^{ème} commission –

Merci, Président. Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le département favorise les pratiques sportives de loisir et de compétition, en particulier des jeunes Morbihannais. À ce titre, il soutient les associations, les comités départementaux et les organisateurs de manifestations. Le département soutient également les clubs évoluant au niveau national et les centres de formation labellisés. Il est proposé de reconduire les dispositifs consacrés à cette politique en 2024 en y consacrant les moyens adaptés.

Ainsi, pour l'encouragement des pratiques sportives amateurs, il nous est proposé l'inscription de 2 776 500 € de crédits de paiement en fonctionnement, soit une augmentation de près de 500 000 € par rapport à 2023, afin de correspondre dès l'adoption du budget primitif aux besoins constatés ces 2 dernières années de nos partenaires associatifs, pour leurs projets en club ou les manifestations qu'ils organisent.

S'agissant du soutien au sport de haut niveau, il est prévu un crédit de paiement en fonctionnement de 750 000 €, budget en baisse pour correspondre là également aux besoins identifiés ces derniers exercices.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale en faveur du sport et de voter en conséquence les crédits nécessaires récapitulés en page 310 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

Président, je voudrais juste dire 2 mots personnels. Je voulais remercier amplement Olivier DELANOË, mon directeur des sports et des collèges, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler 5 ans et demi. Il m'a beaucoup apporté. C'est un grand plaisir de travailler avec lui. Je suis également contente de retrouver Stéphanie GLOAGUEN, avec qui j'ai commencé ma vie ici, en 2014, dans ce service.

LE PRÉSIDENT – Merci, mais d'après ce que j'ai compris, la réciproque est vraie pour M. DELANOË.

Y a-t-il des remarques ? Non, pas de sportifs dans la salle, nous passons donc au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au point 28, la politique en faveur de la culture et du patrimoine. Ronan LOAS.

Politique en faveur de la culture et du patrimoine

M. LOAS, rapporteur de la 5^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Chers collègues, l'action du département en faveur de la culture et du patrimoine s'articule autour de nos compétences obligatoires, la lecture publique, les archives départementales, les enseignements artistiques, et d'interventions volontaires en matière de patrimoine historique, de soutien à la création et à la diffusion des œuvres. Son objectif est de sauvegarder le patrimoine morbihannais, de garantir l'accès à une offre culturelle de qualité pour le plus grand nombre et sur tout le territoire. Pour cela, le département intervient directement et propose aux acteurs culturels et aux collectivités un accompagnement non seulement financier, mais aussi en matière de conseil et d'expertise.

Le département porte une forte ambition pour ses 2 grands domaines historiques classés au titre des monuments historiques, les domaines de Suscinio et de Kerguéhennec. Également propriétaire de nombreux mégalithes dans les cairns de Gavrinis et de Petit Mont, il participe pleinement au projet de classement des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

Tout d'abord, au titre du programme d'intervention relatif à « *La lecture publique* », il nous est proposé d'inscrire pour l'exercice 2024 une autorisation de programme de 50 000 €, 549 600 € de crédits de paiement et 22 470 € de recettes. Ces crédits permettront au département de mettre à disposition des médiathèques morbihannaises un large éventail de ressources, de continuer à proposer aux professionnels une riche offre de formation et de porter un ambitieux programme d'action culturelle. Le département continuera à accompagner la mise en réseau des médiathèques et leur évolution face aux nouveaux enjeux, notamment dans le champ social. Le département est aussi en attente de l'obtention du label « *Première page* », reconnaissant ainsi ses actions de sensibilisation à la lecture à destination des tout-petits.

La participation du département au fonctionnement de l'établissement public de coopération régionale « *Livre et lecture en Bretagne* » est inscrit à hauteur de de 15 000 €.

S'agissant ensuite du programme d'intervention relatif aux « *Enseignements artistiques et à la diffusion culturelle* », il est proposé l'inscription d'une autorisation de programme de 40 000 € et de 3 151 813 € en crédits de paiement. Ces crédits permettront de poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques que nous avons voté ici pour la période 2022-2028, visant à développer la sensibilisation des publics aux pratiques artistiques. Afin d'accompagner les associations, les communes et leurs groupements dans les projets qu'ils portent dans ce secteur, il est proposé d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 41 813 € et en fonctionnement un crédit de paiement de 1 M€.

Par ailleurs, afin de continuer à soutenir le développement de l'offre culturelle artistique ainsi que la valorisation du patrimoine immatériel et de la langue bretonne, il est proposé d'inscrire un crédit de 1 973 000 €. Le département est membre fondateur de l'établissement public de coopération culturelle « *Office public de la langue bretonne* » et à ce titre, un crédit de paiement de 57 000 € est inscrit pour acquitter notre contribution.

Enfin, le département mène un ambitieux programme culturel en direction des publics de l'action sociale, de l'insertion, de l'aide sociale à l'enfance et à la prévention de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, il met par exemple à disposition des collèges, des centres médico-sociaux et des collectivités la collection des commandes photographiques réalisées chaque année dans le cadre du festival photo de La Gacilly. Pour ces actions, il est proposé un crédit de paiement de 80 000 €.

S'agissant du programme d'intervention relatif au « *Patrimoine culturel* », il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 859 000 € en investissement direct et de 4 M€ en

investissement indirect, 7 611 136 € de crédits de paiement et 185 000 € de recettes. Ces crédits permettront notamment aux archives départementales de mener à bien leurs missions de sauvegarde et de transmission du patrimoine documentaire départemental, et plus particulièrement en 2024, ses travaux de conservation et de numérisation des fonds. Aussi, des crédits de paiement à hauteur de 195 000 € sont proposés. Afin de poursuivre son accompagnement des propriétaires publics et privés dans leur projet de restauration et de valorisation du patrimoine architectural et mobilier, il est proposé d'inscrire un investissement en crédits de paiement de 5 430 124 € et un crédit paiement de 593 500 € en fonctionnement. Ces crédits permettraient également d'assurer la conservation des collections départementales patrimoniales et contemporaines. 103 000 € sont prévus en recettes au titre des redevances d'affermage dues par nos différents délégataires.

En 2023, afin de mieux accompagner les projets de restauration d'édifices privés hors périmètre protégé, il a été décidé d'élargir le dispositif correspondant. Une convention a été signée avec la Fondation du patrimoine. Au regard de la progression nette des aides accordées aux propriétaires dans le cadre du label de la formation du patrimoine en 2023, ce partenariat pourra être reconduit pour l'année 2024. Il est également proposé d'apporter une modification au dispositif de soutien en faveur des propriétaires d'édifices protégés ou non au titre des monuments historiques. L'aide départementale serait ainsi conditionnée à la signature d'une convention d'une durée de 2 ans avec le propriétaire, qui l'obligerait à garantir la visite des extérieurs de sa propriété au public pendant au moins 20 jours par an dès que celle-ci n'est pas immédiatement visible par la voie publique. Elle fixera également les conditions dans lesquelles ils devront participer aux actions de communication qui pourraient être menées par le département, notamment pour les journées européennes du patrimoine. C'est un sujet qui revenait en commission permanente et qu'on inscrit dans cette délibération.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion du domaine de Suscinio est confiée à la société Kléber Rossillon dans le cadre d'une convention de délégation de service public. La contribution départementale de 305 000 € prévue dans la convention est présentée dans le rapport relatif aux espaces naturels et activités de nature. Un crédit de paiement de 15 000 € est proposé afin de prendre en charge les visites des collégiens morbihannais.

Par ailleurs, le service départemental d'archéologie, qui mène des opérations d'archéologie préventive en lien notamment avec les chantiers départementaux, les routes, les collèges, intervient également dans le cadre de programmes de recherche, comme c'est le cas pour les fouilles du château de Suscinio ou bien la prospection dans la baie du Blavet. Il mène par ailleurs des actions dans le cadre du projet d'inscription à l'UNESCO. Pour poursuivre ses missions, des crédits de paiement de 150 000 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement vous sont proposés.

Le château et les communs du domaine de Kerguéhennec fermeront leurs portes au public dans un peu plus de 2 semaines, le 8 janvier 2024, pour une grande campagne de travaux qui se déroulera jusqu'à la réouverture, prévue en 2027. Ces grands travaux concerneront la restauration de la chapelle et du château. Les huisseries seront changées et l'horloge d'origine sera réinstallée. Le bassin de la cour d'honneur sera remis en eau et une fontaine sera réinstallée. Un nouveau parking, un pavillon d'accueil permettront de recevoir le public dans les meilleures conditions. Un projet global de réaménagement du domaine permettra de renouveler son parcours de promenade dans le parc, d'y installer une signalétique d'orientation, de développer une offre ludique et d'ouvrir de nouveaux espaces d'exposition pour l'art et pour le patrimoine. Durant les travaux, le parc restera ouvert avec ses espaces naturels de promenade et son parc de sculptures. Créé en 1986, il est devenu un lieu de référence en matière de présentation de sculptures contemporaines. Dans ce contexte, à compter de 2024 et pour 3 ans, le budget alloué aux activités du domaine de Kerguéhennec a été également divisé par 2. Il est ainsi proposé d'inscrire un crédit de paiement de 215 000 € en fonctionnement et de 979 512 € en investissement. En raison de la fermeture des bâtiments au public, il n'est pas prévu de recettes directes au chapitre 70. Par contre, pour son action culturelle, le domaine pourrait recevoir des subventions de l'État et de la région. Il est prévu d'inscrire 25 000 € à cet effet.

S'agissant ensuite du programme d'intervention relatif à la gestion des cairns de Gavrinis et de Petit Mont, je vous rappelle que la convention de délégation de service public avec la Compagnie

des ports du Morbihan a été renouvelée pour la période 2023-2025. Un crédit de paiement de 400 000 € est prévu en fonctionnement pour assurer cette gestion. En 2024, les travaux de construction d'un bâtiment d'accueil du site de Petit Mont seront lancés.

Enfin, pour le programme d'intervention relatif aux travaux dans les bâtiments culturels et propriétés historiques départementales, il nous est proposé une autorisation de programme de 1 220 000 € et de 5 764 000 € en crédits de paiement. Plusieurs chantiers majeurs pourront ainsi être poursuivis et lancés. Comme je viens de l'évoquer, il y aura la construction du bâtiment d'accueil sur le site Petit Mont et le grand chantier de restauration et d'aménagement du domaine de Kerguéhennec. Parallèlement, des travaux d'aménagement et d'entretien courant seraient réalisés sur nos sites historiques, culturels dont le département est propriétaire. Il est donc proposé de revaloriser de 900 000 € le montant des autorisations de programme qui ont été votées en 2017 et 2022, en abondant l'opération majeure « *Petit Mont - Bâtiment d'accueil* » de 300 000 €, en abondant l'opération majeure « *Kerguéhennec - Rénovation de la chapelle et du bassin* » de 600 000 €. L'autorisation de programme 2017 serait ainsi portée de 11 780 550 € à 12 080 550 €, l'autorisation de programme 2022 de 2 210 000 € à 2 810 000 €.

M. le Président, c'était certes un peu long, mais cela traduit les ambitions du département en matière de culture et de patrimoine.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Je vois que le micro de M. POULAIN est déjà allumé. Il piaffe d'impatience. Nous allons donc passer à la 7^{ème} commission : « *infrastructures routières, mobilités douces et ports* », avec le point 29, les infrastructures routières.

Infrastructures routières

M. POULAIN, rapporteur de la 7^{ème} commission –

Merci, Président. Chers collègues, pour l'exercice 2024 dans le domaine des infrastructures routières, ce sont 32 775 000 € en autorisations de programme et 975 000 € de recettes qui sont inscrits au projet de ce budget.

En ce qui concerne les programmes routiers départementaux, la modernisation des routes départementales se poursuivra en 2024. L'achèvement de l'axe Triskell et plus particulièrement la liaison Vannes-Pontivy constitue le principal objectif à court et à moyen terme. Le projet sur l'axe Lorient-Roscoff a débuté cette année avec les premiers travaux entre Lorient et Caudan. Toutefois, le dépôt des travaux sur la section de mise à 2 x 2 sur Caudan pourrait être reporté en raison de la découverte d'un site à haute valeur archéologique au droit des travaux envisagés. L'axe Vannes-Redon, et le président l'a évoqué tout à l'heure, fera l'objet d'une étude d'itinéraire sur la section Vannes-Questembert afin de définir le projet qui sera porté dans les années à venir. Un effort restera soutenu et prévu sur les nombreuses opérations d'amélioration du réseau, avec des réalisations de BDM (bandes dérasées multifonctionnelles), des travaux également en régie et en investissement dans le domaine patrimonial, notamment en ouvrage d'art. Je rappelle que les BDM ne sont pas des pistes vélo. Il nous est donc proposé de voter une autorisation de programme de 12 925 000 €. En outre, il est inscrit au projet du budget 2024 des crédits de paiement en investissement d'un montant de 13 338 000 € et des recettes pour un montant de 25 000 €.

S'agissant des subventions routières, les programmes qui portent les projets d'aménagement sur routes départementales peuvent bénéficier d'une participation du département. Il en est de même lors de transferts de voiries départementales dans le domaine public communal. L'amélioration de la signalisation routière ou des actions de sécurité routière peuvent également bénéficier de subventions. À ce titre, un crédit de paiement en investissement d'un montant de 850 000 € est inscrit au projet de budget. 2 projets sont également prévus dans le cadre du plan routier breton. Le premier, c'est l'échangeur de Saint-Antoine à Ploërmel, à l'intersection des RN 24 et 166 d'une part. Cette opération fait l'objet de crédits paiement en investissement à hauteur de 200 000 €. L'échangeur du Liziec à Vannes, à l'intersection des RN 165 et 166, d'autre part, doit faire l'objet d'une inscription au titre du contrat de plan État/Région. Le choix de la variante est estimé aujourd'hui à 65 M€. À ce stade, il est proposé de confirmer un engagement du département à hauteur de 14,5 M€. Cette opération sera intégrée en temps utile dans le volume d'une autorisation de programme spécifique.

S'agissant des acquisitions foncières et études, ce programme d'intervention permet de mener les études et d'acquérir les terrains nécessaires à la mise en œuvre des projets départementaux. Il est proposé de voter une autorisation de programme de 1 150 000 €, affectée à hauteur de 450 000 € pour les acquisitions foncières et de 700 000 € pour les études. Des crédits de paiement en investissement pour un montant de 1 700 000 € et un crédit de paiement de 1 000 € en fonctionnement, et des recettes pour un montant de 50 000 € sont également inscrits au projet de ce budget. Pour les dépenses liées aux études et projets, une enveloppe de crédits de paiement en investissement pour un montant de 1 300 000 € est prévue.

Pour permettre l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, il est proposé de voter une autorisation de programme de 18 100 000 €, affectée à l'entretien de la voirie départementale pour 200 000 €, les grosses réparations pour 15 500 000 €, la signalisation pour 2 M€ et la sécurité routière pour 400 000 €. Ainsi, il est inscrit au projet du budget 2024 des crédits de paiement de 14 298 000 € en investissement et de 3 271 000 € en fonctionnement, et des recettes pour un montant de 900 000 €.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique menée en matière d'infrastructures routières et de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que figurant aux pages 327 et 328 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Y a-t-il à des remarques ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, chers collègues, je ne ferai qu'une intervention s'agissant de la commission n° 7, « *Infrastructures routières, mobilités et infrastructures portuaires* ». Il a été rappelé dans notre discours de politique générale que la COP28 a inscrit pour la première fois les énergies issues du pétrole et du charbon comme des énergies à réduire dans leurs usages. Un pas insuffisant, mais un pas tout de même.

Dans le cadre des évolutions, je salue ici le travail des élus et de la direction des routes dans ce que nous avons mené le 26 octobre dernier, en effectuant un atelier Fresque du Climat. Bien comprendre un problème est la seule voie pour s'atteler à le résoudre réellement. Nos activités humaines sont la cause du problème. La mobilité en fait partie. Nous devons en être la solution. La déclinaison de ces fresques du climat dans tous les domaines et dans toutes les strates de notre conseil départemental serait judicieuse. Au-delà de la compréhension partagée du dérèglement climatique, l'adaptation est dorénavant nécessaire et l'enjeu de formation en ce sens pour les élus et les agents pourrait également être un objectif approprié.

Dans les derniers rapports de l'ADEME, l'empreinte carbone des Français s'établit entre 8 et 10 tonnes de CO2 selon le mode de calcul. Nous devons atteindre les 2 tonnes, chacune et chacun, pour un avenir soutenable. La part directe de la totalité des services publics est proche de 2 tonnes. Nous devons donc maintenant réduire la part départementale. C'est ce qui va avoir lieu dans le cadre de notre future stratégie bas carbone. La part indirecte liée aux mobilités dont celles des Morbihannaises et Morbihannais, est portée notamment par la politique des infrastructures routières. En juin dernier, nous avons salué puis adopté notre schéma départemental des mobilités. Cela nous oblige donc maintenant à faire autrement les routes, afin d'être individuellement plus sobre sur ce type de mobilités. L'approche méthodologique d'évaluation et d'élaboration des projets, qui a démarré sur l'axe 3 rois-Ménimur, entre Saint-Avé et Vannes, sur la RD 767, en collaboration avec Golfe Morbihan Vannes Agglomération le 15 décembre dernier, est pertinente et ouvre la perspective des futurs aménagements, et surtout une meilleure adéquation aux besoins et, nous espérons, une meilleure acceptation par les citoyennes et les citoyens. De même, nous saluons le travail d'écoute et de dialogue auquel nous avons participé très activement avec les élus du canton de Questembert qui, 2 ans après la 1^{ère} réunion que nous avons sollicitée sur ce projet de 2 x 2 voies de La Vraie-Croix, jusqu'à la dernière en septembre dernier, a abouti à l'abandon du projet dans sa version actuelle. Peu importe les motifs de cet abandon, qui peuvent être appréciés différemment selon nos sensibilités. Le travail d'étude pour la sécurisation que vous avez annoncé pour 2024 est nécessaire et nous y participerons, car notre posture n'est pas celle d'opposition, mais de coconstruction d'un avenir soutenable pour les Morbihannaises et les Morbihannais, mais surtout pour leurs enfants. En étudiant à nouveau cet itinéraire et d'autres sur les bases de cette nouvelle manière d'élaborer les routes, notre département s'inscrit sur cette trajectoire. Je rappelle qu'il y a d'autres objectifs qui permettent de réduire nos nouveaux aménagements, en commençant par réduire la quantité de mobilités, améliorer le taux de remplissage des transports en commun ou des transports individuels, améliorer les reports modaux, favoriser les transports énergétiques moins efficaces, réduire l'empreinte et l'intensité carbone des modes de transport et diminuer la demande de transport. Je l'avais relevé en juin : un volet animation et sensibilisation aux changements de comportement de nos citoyens, comme pour nous-mêmes, serait primordial. Par ailleurs, la politique d'aménagement routier portée dans ces bordereaux a des impacts sur beaucoup d'autres politiques. Augmenter la production de logement social en zone rurale, réduire les emprises humaines sur les surfaces naturelles agricoles et forestières, rééquilibrer les surfaces de zones d'activités économiques à l'échelle départementale entre les EPCI : autant de sujets qui ont un impact sur nos besoins en aménagements routiers.

De même, notre participation aux projets d'envergure régionale et nationale évoqués dans ce rapport, est significative, mais devra aussi interroger la pertinence des propositions techniques et surtout leurs impacts environnementaux déjà évoqués ici. Le budget, les autorisations de

programme et crédits de paiement et notre PPI se réorientent donc. Comme tout élément budgétaire, ils évolueront encore au gré des projets eux-mêmes, au gré des augmentations liées à l'inflation très importante sur ces dépenses routières et au gré de probables arbitrages qu'il y aurait encore à mener. Les investissements devront de plus en plus s'orienter vers les mobilités sobres. Le budget que vous portez aujourd'hui traduit cette inflexion, pas nécessairement une révolution, mais une réelle inflexion. Nous travaillerons à notre place comme depuis le début de ce mandat pour apporter notre pierre à cette politique. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Il y a différents sujets que vous avez pu aborder. D'abord, sur le sujet de la fresque du climat, il a effectivement été abordé dans votre commission. Je suis assez d'accord avec vous qu'il pourrait être utile que la fresque soit diffusée un peu plus largement que dans la seule commission des infrastructures. Il est d'ailleurs prévu que pour les agents du département, 3 ateliers soient programmés, notamment au 1^{er} trimestre 2024, tant la fresque est basée sur une approche scientifique et pas sur un parti pris de nature politique. C'est donc intéressant d'avoir cette sensibilisation.

Après, sur l'enjeu de la mobilité, l'enjeu, c'est la mobilité décarbonée. Il y a donc plusieurs aspects pour pouvoir le faire. Certes, il y a des communes qui, comme la vôtre, ont la chance d'avoir une gare. Le renforcement de la fréquence des mobilités, des aménagements, de l'inter modalité, est totalement nécessaire parce que cela limite le nombre de voitures sur les routes ou qui viennent dans Vannes plus spécifiquement, ou ailleurs. Nous avons donc tout intérêt à ce qu'il en soit ainsi. Aussi, il s'agit de faire en sorte que sur nos territoires morbihannais, les stations, les recharges électriques, les stations hydrogène, l'ensemble des éléments puisse permettre aussi des véhicules décarbonés sans avoir de problèmes d'approvisionnement. Des éléments ont déjà été mis en place. Nous aussi, quand nous faisons des aménagements de nature routière, nous devons pouvoir faire en sorte que déjà, on prévoit les infrastructures pour que cette modalité décarbonée puisse être mise en œuvre. Nous allons continuer en ce sens. C'est naturellement un enjeu pour notre département.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 37 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 5 abstentions (*Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons à la mobilité, Mme JEHANNO.

Mobilité

Mme JEHANNO, rapporteure de la 7^{ème} commission –

Merci, M. le Président. En 2024, la politique du département du Morbihan dans le domaine de la mobilité s'élèvera à 2 487 400 € en crédits de paiement en investissement.

- D'une part. 987 400 € seront consacrés au ferroviaire. Un crédit de paiement de 215 000 € est tout d'abord inscrit pour le projet Bretagne à grande vitesse, aux côtés des 6 autres collectivités bretonnes. Le département participe notamment au financement d'aménagements complémentaires sur Rennes, entre Rennes et Redon et sur Vannes. 750 000 € seront également consacrés au contrat de pôle échange multimodal de Vannes. Enfin, 22 400 € seront consacrés au fonds de financement de mesures complémentaires de traitement des nuisances sonores.
- D'autre part, s'agissant des mobilités douces, l'année 2024 sera consacrée à décliner les actions prioritaires issues du schéma des mobilités, notamment avec l'établissement d'une programmation pluriannuelle d'investissement pour les mobilités douces. L'objectif est une montée en puissance au cours de l'année 2024, pour atteindre les 5 M€ d'investissements prévus. À ce titre, il est inscrit au projet de budget 2024 des crédits de paiement de 1 500 000 € en investissement, dont 1 350 000 € pour honorer les engagements antérieurs.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires correspondants à la politique départementale mobilité tels que récapitulés en page 331 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Les infrastructures portuaires, Gérard PIERRE.

Infrastructures portuaires

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission –

Merci, M. le Président. Je voulais juste, concernant le bordereau précédent et les mobilités douces, signaler que la piste cyclable que nous avons programmée entre Saint-Caradec, Trégomel et Le Croisty est en cours de finition. Puis, je voulais annoncer aussi, et certains le savent, que le congrès Vélo et territoire se tiendra à Vannes du 6 au 8 novembre prochains. Venez nombreux, en vélo, bien entendu.

En ce qui concerne le bordereau infrastructures portuaires, sur 31 ports départementaux, 15 ont été concédés à la Compagnie des ports du Morbihan par le département, les autres étant concédés à des communes ou établissements publics de coopération intercommunale. Le département assure cependant une surveillance et une maintenance sur 2 autres ports et certains ouvrages dont il a conservé la responsabilité directe. Pour mener à bien sa mission dans le domaine de la politique des infrastructures portuaires, les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2024 s'élèvent à 85 000 € en crédits de paiement, dont 15 000 en fonctionnement et 70 000 en investissement, et 800 000 € de recettes.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale en faveur des infrastructures portuaires et de voter les crédits correspondants tels que prévus à la page 333 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Voilà un rapport rapide. Y a-t-il des questions ?
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité. Voilà pour les rapports de la 7^{ème} commission.

Nous terminons bien sûr par la 1^{ère} commission « *Finances et ressources humaines* ». Nous allons commencer par la dette départementale et autres mouvements financiers. C'est peut-être l'une des dernières fois où nous parlons d'un rapport sur la dette départementale, Mme la Sénatrice.

Dette départementale et autres mouvements financiers

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission –

En tout cas pour l'année 2023, oui, M. le Président.

Cette politique intègre d'abord les opérations liées à la gestion de la dette, ensuite des subventions diverses et des crédits prévisionnels à répartir par la commission permanente ou destinés à financer des opérations spécifiques. Ce sont donc ces 3 éléments que je vais aborder, presque aussi rapidement que mon prédécesseur.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette départementale passera en deçà de la barre des 100 M€, à 95,28 M€. Je précise là-dessus que la dissolution du syndicat intercommunal du port de La Roche-Bernard, Férel et Marzan, au 31 décembre prochain, entraînera le transfert d'un seul prêt qui a été souscrit auprès du Crédit Agricole pour un solde restant dû de 349 129 €. La gestion de l'encours de dette conduit à une inscription de 19,2 M€ pour l'amortissement des emprunts et de 3,01 M€ en frais financiers. Parallèlement, un crédit de 4,86 M€ est prévu en dépenses et en recettes pour permettre d'éventuels mouvements sur les emprunts dits revolving. Enfin, toujours sur la dette, un crédit global de 200 000 € est proposé pour permettre de faire face à d'éventuelles mises en jeu consécutives à la dette que le département a garantie. Je rappelle que le volume de cette dette garantie est important, 238 M€ début 2024, soit 140 % de l'encours de la dette directe. C'est assez curieux, mais c'est ainsi. Évidemment, ce volume de dette garantie est constitué, vous le savez, pour près des 2/3 par des garanties relevant du logement social. Voilà pour la dette.

Concernant les subventions et cotisations, au titre du fonds d'intervention départemental, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de 500 000 € avec un égal crédit de paiement en 2024, et d'inscrire un crédit de fonctionnement de 200 000 €. Un crédit complémentaire de 147 500 € est proposé pour les cotisations et subventions aux organisations syndicales.

Enfin, pour les opérations diverses, il nous est demandé de voter au titre des dépenses diverses, qui sont principalement constituées par des crédits à caractère provisionnel pour constater d'éventuelles annulations, remises de dettes ou admissions en non-valeur, un volume de 1 120 000 € à ce titre. Est également inscrit un crédit de recettes 2 200 000 €, premier remboursement d'une avance consentie en 2020 à Bretagne Sud habitat pour la reprise des activités de la société d'économie mixte EADM intervenant l'an prochain à hauteur de 2 M€.

Enfin, l'intégration du laboratoire départemental d'analyses au sein du GIP Inovalys conduira, à l'issue des différents mouvements comptables, à constater une recette nette qui n'est pas négligeable, de 937 530 €, somme inscrite au projet de budget.

En conclusion, il vous est proposé par le président de voter les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sur la base des éléments financiers récapitulés, comme vous avez pu le voir, aux pages 29 et 30 du livre des rapports. Étant précisé que le volume des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à 94 252 507 €, qui seront mobilisés évidemment si nous en avons besoin.

Je finis en indiquant qu'il y avait bien sûr un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui, M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci, M. le Président. Au risque de tuer le suspense qui vous tient en haleine, chers collègues de la majorité, je vous précise que nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous propose de vous en expliquer les raisons dans le rapport final. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci : pas assez de dette à vos yeux, sans doute. On ne va pas se refaire, que voulez-vous ? Je remarque que pour l'instant, il n'y a pas eu un seul vote contre, encore. Il y a eu quelques abstentions. Ce qui laisse encore, pour nous, un peu d'espoir. Il reste 5 rapports pour vous convaincre. Parfois, l'esprit de Noël peut aussi nous amener à nous rejoindre. Nous attendons bien sûr les commentaires, qui sont gardés pour le dernier point.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons au point suivant, le rapport n° 3 sur les moyens logistiques et la gestion du patrimoine. M. BERTHOLOM.

Moyens logistiques et gestion du patrimoine

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le Président. Les moyens logistiques et la gestion du patrimoine regroupent les différents aspects liés au fonctionnement des services du département. Y sont intégrés les systèmes d'information, la gestion du patrimoine mobilier et immobilier et l'ensemble des moyens qui concourent au bon fonctionnement des services du département, ainsi que la communication. Au titre de ces programmes d'intervention, il nous est proposé un volume global d'autorisations de programme de 10 046 000 €, qui permettront d'engager de nouveaux projets.

Les crédits de paiement 2024 sont ventilés de la façon suivante pour chaque programme d'intervention :

- Les propositions relatives aux systèmes d'information qui englobent les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'informatique, aux télécommunications et la reprographie permettent de poursuivre les opérations et les marchés en cours, ainsi que le lancement de nouveaux projets. Pour ce faire, les sommes de 4,64 M€ en investissement et 2,41 M€ en fonctionnement ont été inscrites pour 2024.
- S'agissant du patrimoine mobilier, il est proposé l'inscription de crédits de paiement en investissement de 3,56 M€ destinés principalement au renouvellement de la flotte automobile, et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,76 M€, destiné à hauteur de 1,4 M€ pour le carburant et de 570 000 € pour permettre l'acquisition de pièces mécaniques pour l'atelier intégré du service de gestion de la flotte automobile.
- S'agissant du patrimoine immobilier, qui regroupe les acquisitions immobilières, les opérations de travaux (travaux neufs, maintenance, entretien des bâtiments départementaux à l'exception des collèges de bâtiments liés à la politique culturelle), il nous est proposé d'inscrire au projet de budget 2024 un montant de crédits de paiement en investissement de 8,4 M€. Sont notamment envisagés l'an prochain la poursuite des opérations de construction d'un hangar atelier au SERD de Guémené-sur-Scorff, la rénovation de l'hémicycle, l'extension du bâtiment qui accueillera le service de la gestion de la flotte automobile.

En fonctionnement, le crédit inscrit sur ce programme d'intervention s'élève à 1,82 M€. Il comprend notamment les charges locatives à hauteur de 570 000 € ainsi que les dépenses liées à la maintenance et à l'entretien des sites départementaux pour 860 000 €. Des crédits de paiement de fonctionnement d'un montant total de 6,33 M€ sont proposés au titre de moyens de services en 2024, contre 4,95 M€ au budget 2023. Cette évolution s'explique par l'augmentation du coût du poste « *énergies et fluides* », passant de 1,09 M€ au budget prévisionnel 2023 à 2,4 M€ au budget prévisionnel 2024.

Par ailleurs, il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 600 000 € pour la communication externe du département en 2024.

En conclusion, M. le Président nous propose de poursuivre en 2024 notre politique départementale en matière de moyens logistiques et de gestion du patrimoine, d'une part, et d'information et de communication d'autre part, de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 37 à 39 du livre des rapports.

Il y a là aussi avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Toujours Denis BERTHOLOM pour les contributions financières au service départemental d'incendie et de secours et les aides en faveur des centres d'incendie et de secours.

Contribution financière au service départemental d'incendie et de secours et aides en faveur des centres d'incendie et de secours

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission –

En tant que principal financeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le département s'est fixé pour objectif de lui apporter les moyens nécessaires à la poursuite de ses activités de fonctionnement, d'équipement et d'investissement. Cet engagement s'est traduit financièrement au budget primitif 2023 par une contribution composée d'une dotation de fonctionnement de 29 689 633 € et d'une subvention d'investissement de 1 M€. Pour l'exercice 2024, il est inscrit une autorisation de programme de 1,3 M€, des crédits de paiement de 1,5 M€ en investissement et de 30 730 000 € en fonctionnement.

La contribution financière au SDIS : il est rappelé que les objectifs ont été fixés par le département et le SDIS dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2025. En application de l'article de 2.2.1 de cette convention, le niveau de contribution départementale nécessaire au budget du SDIS est déterminé au regard des prévisions sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles de l'établissement, ainsi que de la capacité financière du département. À ce titre, il a été inscrit au projet de budget 2024 une contribution en fonctionnement de 30 728 770 €, soit une augmentation de 3,5 % par rapport au budget primitif 2023, et de 1 M€ en investissement. La hausse de la contribution en fonctionnement est identique à celle des communes et EPCI et doit permettre au SDIS d'assurer ses missions.

Le département est un acteur clé de la politique conduite à l'échelle du département. En matière de secours, notre collectivité accompagne les collectivités, communes et EPCI pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de leurs centres d'incendie et de secours. Ce soutien financier se concrétise à travers le dispositif « *Centre d'incendie et de secours* » pour les centres de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie. Les centres de 1^{ère} catégorie font, quant à eux, l'objet d'un examen par l'assemblée départementale.

En 2024, pour assurer le financement de ces centres d'incendie et de secours de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie, il a été inscrit au projet de budget un crédit de paiement de 500 000 € en investissement, dont 400 000 € afin d'honorer nos engagements antérieurs.

En conclusion, M. le Président nous propose de poursuivre en 2024 la politique départementale de prévention et de sécurité civile, de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 41 et 42 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il à des remarques ? Gwenn LE NAY.

M. LE NAY – Merci, M. le Président, et surtout merci, mes chers collègues, de voter une nouvelle fois un budget ambitieux pour le SDIS. J'ai eu l'occasion de le rappeler lors du dernier conseil d'administration, la semaine dernière, le budget qui est voté aujourd'hui va nous permettre de nous renforcer à 2 niveaux, au niveau du fonctionnement bien entendu, en créant 8 postes supplémentaires au sein du SDIS l'année prochaine, que ce soit sur les fonctions supports ou opérationnelles, et puis en continuant notre investissement dans les matériels qui sont de plus en plus chers. Nous avons eu l'exemple cette semaine, avec certains d'entre vous qui étaient présents au CIS de Lorient, où on a reçu 2 nouveaux fourgons pompe-tonnes, et puis la semaine dernière, après le conseil d'administration du SDIS, où certains d'entre nous ont pu essayer la dernière grande échelle qui a été livrée sur Vannes. Ce sont à chaque fois des investissements particulièrement lourds, mais qui permettent à nos pompiers d'intervenir et de sauver des vies et des biens, à chaque fois. Merci beaucoup, chers collègues.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. C'est quand même une hausse effectivement significative, puisqu'en 2 ans, ce sont plus de 10 % de hausse du budget affecté au SDIS. Et encore, je ne parle pas des crédits d'investissement et des subventions d'investissement, qui permettent d'investir de manière significative, pour peu qu'on arrive à être livré du matériel commandé. Ce qui est une autre difficulté.

Y a-t-il d'autres remarques ? Sinon, nous passons aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 5, page 43, la politique en matière de ressources humaines. Gilles DUFEIGNEUX.

Politique en matière de ressources humaines

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission –

M. le Président, chers collègues, la politique des ressources humaines poursuit un double enjeu : veiller à la performance de l'action publique et maîtriser la masse salariale. Ces 2 enjeux sont soumis à des contraintes fortes actuellement. Certaines découlent de l'application de mesures gouvernementales coûteuses, d'autres sont liées au marché de l'emploi et au manque d'attractivité de la fonction publique sur certains métiers, en particulier techniques, le bâtiment et le numérique. Nous veillerons en 2024 à maintenir un haut niveau de compétences nécessaire à la poursuite de nos politiques publiques et à accompagner les parcours de nos agents.

Au projet de budget primitif 2024, le président nous propose les crédits de paiement et recettes suivants : 117 875 635 € en fonctionnement, 18 000 € en investissement, avec 741 000 € en recettes.

Dans le détail et rapidement, au titre de la masse salariale, le président nous propose le vote d'un crédit global de 110 787 400 € contre 108 860 000 € en 2023, et de 681 000 € en recettes. Cette hausse est liée à des mesures nationales et à des mesures volontaires pour améliorer la politique de rémunération et l'accompagnement des agents.

Les facteurs d'évolution sont les suivants en la matière :

- Il s'agit tout d'abord de permettre les évolutions de carrière traditionnelles, dont les mesures réglementaires de progression sont estimées à 500 000 €.
- Le 2^{ème} facteur d'évolution, c'est renforcer l'attractivité de la collectivité et la politique de rémunération en procédant à une refonte du régime indemnitaire de la collectivité, dit « *RIFSEEP* », qui reste inchangé depuis 2017 et présente aujourd'hui des faiblesses, en particulier car il est moins attractif que ceux des collectivités voisines, qui nous concurrencent sur certains plans, en tout cas, en termes de recrutement. Un nouveau dispositif de « *RIFSEEP* » sera adopté en 2024. Le département a prévu d'y consacrer un budget supplémentaire de 1,2 M€.
- Enfin, le 3^{ème} facteur d'évolution est d'identifier les mesures de maîtrise de la masse salariale grâce à la poursuite de l'optimisation des moyens qui visent à évaluer finement chaque remplacement en cas de départ en retraite ou de mobilité, et à mettre en place et en face des adaptations de l'organisation de nos services permettant alors des redéploiements vers les secteurs les plus tendus et vers les nouveaux projets de la collectivité.

L'actualisation du tableau des effectifs permet de procéder chaque année à l'adaptation des postes budgétaires de la collectivité. Pour 2024, des transformations de postes sont prévues. Toutefois, le président nous propose de maintenir l'existant sur un effectif budgétaire identique à celui de 2023 de 2 174 postes.

Autre précision au titre de la formation, du recrutement, de la communication interne, la poursuite des actions menées par le département au titre de ces différentes thématiques est indispensable pour développer l'employabilité des agents, favoriser la mobilité, renouveler les effectifs, expliquer enfin et accompagner les changements. Le président nous propose l'inscription en dépenses de fonctionnement d'un crédit de paiement de 810 000 € pour la mise en œuvre du programme d'intervention emplois et compétences et un crédit de paiement de 100 000 € au titre du programme d'intervention communication interne.

Au titre de l'action sociale et de la santé au travail, le département met en œuvre une action sociale en faveur du personnel départemental sous différentes formes. Il développe également au

titre de la santé au travail différentes mesures qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents. Au total, sur ces différents points, pour la mise en œuvre de ce programme d'intervention consacré à l'action sociale et à la santé au travail, hors participation des mutuelles, il vous est proposé le vote d'un crédit global de 2 736 135 €, dont 18 000 € en crédits d'investissement et un niveau de recettes à hauteur de 60 000 €.

Pour financer les indemnités des élus départementaux, le président nous propose un crédit de 2 150 000 €. Est également proposé au projet de budget un crédit de 203 300 € pour la rémunération des collaborateurs de groupe d'élus.

Pour assurer le financement des frais de déplacement, 1 106 800 € sont prévus à ce titre au projet du budget. Une revalorisation du remboursement des frais d'hébergement est proposée, conformément au plafond fixé par l'arrêté du 20 septembre 2023.

En conclusion, le président nous propose :

- de maintenir l'effectif départemental à 2 174 agents tout en décidant la transformation de postes figurant en pages 48 à 50 du livre des rapports ;
- de revaloriser à compter du 1er janvier 2024 la participation employeur au titre de la protection sociale complémentaire pour le risque santé pour les agents de catégorie A et B, en la fixant à 15 € ;
- d'attribuer une subvention de 147 683 € au COS et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec cette association, telle que figurant en pages 56 et suivantes du livre des rapports ;
- d'octroyer une carte cadeau de 130 € aux agents du département, y compris les assistants familiaux et les agents de la MDA ;
- de fixer le plafond des frais d'hébergement à 90 € pour le taux de base, 120 € pour les grandes villes, la métropole du Grand Paris, et à 140 € pour Paris ;
- et enfin de voter les crédits budgétaires correspondants figurant en pages 50 et 51 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui, M. GLAZ.

M. GLAZ – M. le Président, chers collègues, quelques remarques sur le point 1 du rapport, à savoir la masse salariale : pour la première fois depuis plusieurs années, l'exercice 2024 verra une stabilisation des effectifs du département, avec 2 174 postes inscrits dans le rapport (hors assistants familiaux). Nous n'étions pas habitués à pareille décision, à force de voir, année après année, le nombre d'emplois orienté à la baisse, sous couvert de gestion fine, d'optimisation ou « d'évolution naturelle ». À la lecture du budget, on constate que, dans les filières sociale et médico-sociale, les effectifs sont similaires à ceux de l'exercice 2023. C'est le moins qu'on puisse faire après avoir pris l'engagement, et vous l'avez répété, M. le Président, à l'envi, ce matin, de faire de ce mandat celui « du social ». À y regarder de près, si des efforts ont été opérés depuis 2021, ils restent bien timides au regard de la situation dans laquelle était la collectivité lorsque vous avez été élus et au regard des difficultés sociales que connaissent de nombreux Morbihannais. Depuis 2021, 20 postes se sont ajoutés dans la filière sociale, et 5 dans la filière médico-sociale, pour un total cumulé de 480 emplois environ. On reste toutefois sur notre faim quand on sait que ce n'est ni plus ni moins qu'un retour aux effectifs du milieu des années 2010, il y a moins de 10 ans. Je vous renvoie au BP 2015, pour celles et ceux qui ne savent pas quoi lire entre Noël et le réveillon. Le fait d'inverser modérément la tendance ressemble, au passage, à une forme de reniement des choix passés. Ce n'est pas de nature à réduire significativement, malgré les efforts des agents, les délais de rendez-vous et de traitement des dossiers, de renforcer le temps dédié au suivi des bénéficiaires pour mieux répondre à leurs problèmes. Pas assez non plus pour permettre aux agents d'aller vers les personnes qui, tout en étant éligibles à certaines aides

sociales, n'y ont pas accès. Et je ne parle même pas du problème d'attractivité dans le recrutement. J'en veux pour preuve le faible nombre de stagiaires accueillis dans la collectivité qui font le choix de postuler in fine au département. Cette évolution des effectifs dans le domaine social se fait principalement au détriment de la branche technique, en particulier des adjoints techniques, qui vont voir leur effectif réduit de 18 emplois l'an prochain. Depuis 2021, c'est près d'une cinquantaine de postes d'agents techniques qui disparaît, par mesure d'économie. Dans une moindre mesure, les emplois administratifs sont aussi impactés par cette logique, avec une trentaine de postes en moins depuis le début du mandat. Au cours des dix dernières années, la collectivité aura finalement supprimé plus de 120 postes d'agents.

Le budget 2024 marque-t-il une inflexion ou une simple pause dans cette logique ? En d'autres termes, est-ce le signe que la majorité a pris conscience que sur le plan des ressources humaines, on était à l'os ? Après vous avoir écouté attentivement ce matin, il est permis d'en douter. Au vu de la politique salariale suivie, malgré des points qui ne nous posent aucun souci, à savoir la santé au travail, la formation continue ou les œuvres sociales, nous voterons contre ce rapport. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. C'est peut-être un indice sur la suite. Toujours est-il qu'il est important, dans une collectivité, de faire en sorte que la masse salariale soit contenue. C'est une réalité au regard du volume effectivement que ça représente. Il faut toujours se poser la question de savoir comment on peut rendre le meilleur service en optimisant par exemple les outils. Nous avons eu, si on prend les plus et les moins, parce que vous raisonnez effectivement globalement en nombre de postes ... mais sous la présidence de François GOULARD, il y avait eu un certain nombre de réductions, mais aussi des ouvertures de postes à d'autres endroits. Cela s'est traduit globalement par une réduction, mais qui s'est faite aussi parce que les outils desquels on a réussi à doter la collectivité ont vraiment amélioré aussi le fonctionnement de notre collectivité. Par exemple, l'instruction à l'époque des dossiers APA n'était pas numérisée. Le numérique était assez peu utilisé. Il faut quand même reconnaître que la préinstruction, qu'elle soit manuelle ou numérique, change quand même considérablement le nombre d'agents qu'il faut pour faire un certain nombre de choses. Notre idée, c'est d'être sans arrêt ouvert sur là où on peut gagner des postes et au contraire, là où il faut remettre des postes. La vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui. Il y a des métiers nouveaux qui se créent au département. Il y a des métiers qui existaient dont nous n'avons plus forcément besoin. Il y a des compétences qui évoluent. On doit donc faire en sorte que nous soyons le plus efficaces possible. Il n'y a pas de dogme chez nous à systématiquement maintenir le nombre de postes. Si à tel endroit, on peut faire - 5 postes, mais que nous en avons besoin de 3 autres dans un autre domaine, on a vu aussi qu'on a beaucoup d'agents qu'on a su accompagner dans des transitions professionnelles, des personnes qui étaient sur certains métiers qui n'étaient plus appelés à être exercés dans la collectivité et qu'on a rebasculé par des processus de formation sur d'autres métiers, en interne. On va donc continuer à faire ainsi. Je vais prendre un exemple. Vous avez cité le domaine des routes. Je suis allé visiter un centre technique il n'y a pas si longtemps. J'ai vu par exemple que d'autres départements, pour le coup pas forcément de notre sensibilité, avaient une rationalisation encore plus forte des tâches que la nôtre. Parfois, pour mettre des cônes, on peut le faire à 2 au lieu d'être à 3. Puisqu'il y a des engins qui permettent de poser directement les cônes. C'est aussi par de l'investissement sur du matériel que nous avons parfois des gains de postes à certains endroits. On peut remettre des moyens éventuellement humains à d'autres endroits, là où ils sont nécessaires. Exemple concret : à la protection de l'enfance, on a remis des postes. Il n'y a donc pas de dogmatisme à systématiquement enlever ou remettre des postes. C'est vrai que dans d'autres collectivités, qui ne sont pas gérées par nous, il y a beaucoup plus de monde. Est-ce que c'est plus efficace ? Je n'en suis pas convaincu. Et comme il faut beaucoup plus de moyens pour faire fonctionner la machine, on met beaucoup moins d'actions et de choses en place. Regardez nos amis des Côtes-d'Armor par exemple. C'est 200 000 habitants de moins. C'est 900 agents de plus. Il faudrait m'expliquer en quoi il y a besoin de tout ce monde. Donc, nous arrivons, nous, à être le plus optimisés possible. Chaque poste, ici, dans la collectivité, et je ne parle pas de l'aspect individuel des recrutements, est arbitré par moi. Le DGS me propose à chaque fois, quand il y a des ouvertures et des fermetures de postes. Je pense qu'il est important de ne pas subir les choses, mais de pouvoir les valider. C'est comme dans une collectivité : les marges de manœuvre aujourd'hui dans le Morbihan partent du principe que nous devons être administrés au juste niveau, avec des agents correctement rémunérés pour ce qu'ils font, considérés, avec des outils modernes. C'est ce que nous faisons. Mais nous n'avons pas toujours besoin de plus de monde. Une bonne politique, ce

n'est pas une politique qui nécessite systématiquement beaucoup d'agents, ou alors qui coûte plus cher. Effectivement, on peut avoir une différence d'approche sur ce sujet. Nous n'avons pas de finalité d'afficher des chiffres en moins ou en plus. Simplement, il s'agit de toujours optimiser chaque mode d'organisation au regard des plus et des moins qui se traduisent dans le tableau. On continuera donc d'être vraiment attentif sur ce point, parce qu'en vous avez une augmentation du point à 3,5 %, quand vous avez tout cela, pour nous, c'est tout de suite 4 ou 5 M€. On voit donc les difficultés que cela peut représenter, derrière.

Nous travaillons aussi avec le DGS sur les enjeux d'absentéisme. Puisque sur l'ensemble du département, quand on prend le taux d'absentéisme multiplié par le nombre d'agents, cela représente quand même des agents qui sont absents... bien sûr, tout cela est justifié. Mais comment peut-on améliorer la prévention au travail, la prise en compte de ces enjeux pour que nous ayons aussi moins d'absentéisme ? Il nous faut donc gagner ne serait-ce que 1 ou 2 % de taux d'absentéisme face au nombre d'agents que nous avons, puisque cela fait tout de suite pas mal de postes. C'est tous ces sujets qui sont pilotés de manière très attentive avec le directeur général des services, au quotidien.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais proposer que nous passions aux voix.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC*).
- 0 abstention ;

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons à l'avant-dernier point, le compte rendu des délégations d'ester en justice de septembre à novembre 2023, par M. Mohamed AZGAG.

RAPPORT N° 6 (Pos. 23227)**Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (septembre à novembre 2023)**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je vais aller assez vite. Conformément au second alinéa de l'article L. 3221.10-1 du code général des collectivités territoriales et à la délégation que nous lui avons confiée lors de la réunion du 17 mars 2023, le président nous présente dans le tableau figurant en page 62 du livre des rapports les actions en justice pour la période de septembre à novembre 2023.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci pour ce rapport précis et concis.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Nous allons donc aborder le dernier point avant de passer aux vœux. C'est un peu le clou du spectacle, le budget primitif 2024. Nous avons gardé la meilleure actrice pour cela. Je laisse la parole à Mme JOURDA, présidente de la commission des finances, qui va essayer de synthétiser l'ensemble des bordereaux que nous avons votés et qui, à chaque fois, pèsent des dizaines, voire des centaines de millions.

Départ de :

- M. Ronan LOAS (a donné pouvoir à Mme Gaele FAVENNEC).

Budget primitif 2024

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission –

Merci, M. le Président. Effectivement, c'est le bordereau balai et il risque d'être malheureusement un peu long. Mais je vais essayer de synthétiser les choses le plus possible. Nous passons évidemment au budget primitif, qui est la traduction chiffrée de toutes les orientations budgétaires que nous avons débattues le 24 novembre dernier et que nous avons ré-évoquées au cours de cette session. À cette occasion, c'est-à-dire aujourd'hui et le 24 novembre, nous avons réaffirmé que les priorités que nous avons définies pour notre mandat demeurent celles que nous avons déjà précédemment. Nous avons aussi réaffirmé que nous souhaitons maintenir cette rigueur de gestion, qui n'est pas plus pour moi un gros mot qu'il ne l'est pour vous, M. le Président. Cette rigueur sera maintenue, d'autant que nous avons tous compris que le contexte devenait contraint et qu'il viendrait réduire nos marges de manœuvre et nous amènera à solliciter les résultats qui ont été constitués et engrangés les dernières années.

Ce projet de budget primitif 2024 atteint en mouvement réel un volume global de 865 267 477 € très précisément, en augmentation de près de 3,3 %.

Le fonctionnement tout d'abord : les recettes, pour commencer, de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 741 M€ contre 712 M€ au BP de l'année précédente, soit une augmentation de 4,1 %. Comment sont-elles constituées ? Premièrement, les produits de fiscalité directe pour 2024 sont évalués à 2 100 000 €. Ils sont désormais composés uniquement d'une partie des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux. Ce qui est bien mince. Deuxièmement, les dotations de l'État sont à un peu plus de 135 M€, dont environ 107 M€ pour la DGF, en légère augmentation en 2023 du fait de la croissance démographique. Troisièmement, nous avons la fiscalité reversée : 359 M€ environ qui intègrent principalement une fraction de TVA en compensation, d'une part, du transfert de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal en 2021 et, d'autre part, de la suppression de la CVAE en 2023, pour un montant de plus de 212 M€. Cette fiscalité reversée, outre cette fraction de TVA, comprend également le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, à hauteur de 85 M€, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques pour 41 600 000 €, le fonds national de garantie individuelle des ressources qui est figé à 11 300 000 € et le dispositif de compensation péréqué, estimé à 9 400 000 €. Voilà pour la fiscalité reversée.

Pour la fiscalité indirecte, elle est projetée à 151 M€, contre 155 M€ au BP 2023. L'inscription au titre des droits de mutation nous est proposée à 135 M€ contre 140 M€ au BP 2023, pour des motifs que nous avons largement évoqués tant aujourd'hui que lors de la précédente session. Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est projeté à 10 500 000 €, un peu inférieur à 2023. Le produit de la taxe d'aménagement est au même montant qu'en 2023, soit 5 500 000 €. Les autres recettes de fonctionnement : la prévision des concours financiers en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, d'un peu plus de 57 M€ contre 49 M€ au BP 2023, augmentation importante qui résulte de l'estimation à la hausse de l'APA et de l'inscription en 2024 de 2 nouvelles recettes au titre de la dotation qualité et de la modernisation des SAAD. La prévision intègre, comme en 2023 d'ailleurs, à hauteur de 3 M€, les 2 concours qui financent les surcoûts des revalorisations salariales intervenues dans le secteur social. Avant-dernière recette : les transferts interdépartementaux et régionaux au fonds national de péréquation des DMTO, pour 10 400 000 €, et la compensation de la région au département pour un peu plus de 3 400 000 €. Enfin, les dernières recettes de fonctionnement sont les recettes au titre de l'action sociale, qui atteignent un peu plus de 15 M€, et les autres recettes estimées à un peu plus de 6 M€. Voilà pour les diverses recettes de fonctionnement, où nous constatons, comme tous les ans désormais, que notre autonomie fiscale est quasiment inexistante.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent très précisément à 678 856 902 €, environ 648 M€ au BP 2023. Les dépenses sont donc en augmentation elles aussi de 4,7 %. Tout d'abord,

les dépenses de solidarité et d'action sociale : 65 % de nos dépenses de fonctionnement, en progression de près de 6 % pour s'établir à un peu plus de 441 M€. Dois-je vous détailler à nouveau les actions en faveur des personnes âgées : à peu près 100 M€, en augmentation de 16,2 %, les actions en faveur des personnes handicapées, 112 M€, ou un peu plus, augmentation de près de 6 %, les politiques de l'insertion et de l'emploi, un peu plus de 93 M€, en augmentation de 1,7 %, la protection de l'enfance, à presque 95 M€, soit une augmentation de 10,7 %, l'habitat avec un volume de plus de 4 M€, et les autres dépenses sociales, d'un volume d'environ 5,8 M€, le développement social, la protection maternelle et infantile. Voilà pour les dépenses de solidarité et d'action sociale.

Nous avons le développement des territoires, à plus de 37 M€, avec une contribution au SDIS que nous venons d'évoquer, qui évolue de 3,5 %, passant de 29 M€ à un peu plus de 30 M€ aujourd'hui. Il y a les dépenses d'éducation, de culture et de sport, à plus de 35 M€, avec bien sûr les collèges, à un peu plus de 25 M€, les crédits « *Culture et sport* » à plus de 8 M€, la politique sectorielle « *Partenariats éducatifs* » à un plus de 1,5 M€. La politique « *Infrastructures et mobilités* » représente presque 3,3 M€, dont une grande partie est destinée à l'entretien de la voirie. Ce qui est nécessaire. Nous avons les dépenses de la politique « *Ressources et transferts* », pour 165 450 000 € environ, les ressources humaines, à 117 875 000 €. Ce qui est assez conséquent, avec une augmentation qui résulte des mesures nationales, dont la nouvelle hausse du point d'indice principalement. Et les moyens logistiques et la gestion du patrimoine, nous venons de les voir, sont à un peu plus de 14 M€. Les crédits inscrits au titre de la dette et des autres mouvements financiers représentent un peu plus de 4,4 M€, qui sont en diminution. Il y a les intérêts de la dette, à 3 M€ environ, face à 3,3 M€ au BP 2023. Les volumes des opérations liées aux transferts interdépartementaux et régionaux sont estimés à 24 210 000 € à peu près, dont la quasi-totalité est au titre de la contribution du département au fonds national de péréquation des droits de mutation. Nous finissons par la communication et un crédit de 600 000 € qui nous est proposé. Voilà pour les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute est calculée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle s'affiche à plus de 62 500 000 €. C'était plus de 63 500 000 € au BP 2023. Évidemment, c'est la conséquence de ce que nous venons d'énumérer. En retirant la charge d'amortissement de 19 200 000 €, l'épargne nette dont nous pouvons disposer pour autofinancer nos investissements, à tout le moins en partie, s'élève à 43 388 068 €. En section d'investissement, les recettes sont estimées à un peu plus de 24 700 000 €. L'ensemble des moyens de financement atteint un total de plus de 68 M€. Le produit des emprunts est arrêté à un peu plus de 94 M€, contre 98 M€ au BP 2023. Comme d'habitude, la mobilisation effective de cette autorisation d'emprunt sera conditionnée par l'exécution budgétaire et les besoins de trésorerie. Voilà pour la section d'investissement.

Pour les dépenses d'investissement, hors dette, c'est un volume de 162 350 000 € environ en 2024, contre un peu moins de 162 M€ au BP 2023. Les dépenses d'investissement direct sont à 96 200 000 € environ. Il y a un peu plus de 37 M€ pour l'éducation, la culture et les sports, dont 30 M€ destinés aux collèges, presque 31 M€ pour les infrastructures et la mobilité, à raison de 29,3 M€ pour les infrastructures routières, 16 800 000 € au titre des ressources et transferts, dont 11,4 M€ pour la gestion du patrimoine mobilier et immobilier. Pour les dépenses d'investissement indirect, elles sont à plus de 66 M€. Il y a 42 300 000 € pour le développement des territoires, 11 200 000 € pour les solidarités et l'action sociale. Il vous est également proposé de voter au titre du budget primitif des autorisations de programme nouvelles et complémentaires pour 169 680 451 € et des autorisations d'engagement nouvelles, y compris l'autorisation d'engagement pour les dépenses imprévues de 0,5 M€, pour un montant de 16 561 332 €. Vous avez bien sûr l'état détaillé qui figure en annexe du document budgétaire qui présente l'ensemble de ces éléments. Enfin, nous avons des opérations d'ordre pour 2024 qui représentent un montant total de 235 300 068 €, dont 87 200 000 € au titre de la seule dotation aux amortissements. Voilà récapitulée toute cette journée, finalement, M. le Président, mes chers collègues, sur le fonctionnement, l'investissement et l'épargne.

En conclusion, ce que le président nous propose est :

- de voter le budget primitif 2024 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme et en autorisations d'engagement tel qu'il résulte, d'une part, des propositions

de projets du budget et d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports qui ont été soumis à notre vote au cours de cette session, deuxièmement ;

- de voter ce budget en application du code général des collectivités territoriales au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, et d'y intégrer les écritures d'ordre qui figurent dans le document budgétaire ;
- troisièmement de reconduire en 2024 la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics ;
- quatrièmement de reconduire en 2024 la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement ;
- cinquièmement de reconduire en 2024 le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- et enfin, de fixer pour 2024 les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, à raison de 0,15 % au bénéfice du CAUE, et de 1,35 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Tout cela a reçu un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci d'avoir su résumer en un délai aussi bref l'ensemble du budget, même si nous avons eu l'occasion de le détailler par secteur et par domaine d'intervention. Vous avez bien vu que c'est un budget sérieux, ambitieux, un budget globalement en hausse de 3,26 % pour s'établir à 865,3 M€.

Y a-t-il des remarques ? Oui, d'après ce que j'ai compris. M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le Président, chers collègues, il y aurait évidemment beaucoup de choses à dire, mais après 30 rapports examinés et plusieurs heures de débat, je m'efforcerai de ne pas faire trop long. Je suis bien conscient que le suspense doit être à son comble.

Nous l'avons dit et répété, nous ne voyons toujours pas où est le mandat du social dans ce budget primitif proposé pour l'année 2024. Où est le renforcement des équipes sociales sur le terrain ? Où est le volontarisme en matière de solidarité ? Sur le plan budgétaire, effectivement, l'endettement va continuer à décroître, les investissements resteront élevés, mais sur le champ social, nous ne comptabilisons que très peu d'actions volontaristes : moins de 10 % sur les 24,7 M€ de hausse des crédits dédiés aux solidarités entre 2023 et 2024. Notre analyse lors des orientations budgétaires le mois dernier se confirme à la lecture du budget que vous proposez : les dépenses augmentent par rapport à la situation sociodémographique du Morbihan, c'est-à-dire en matière de protection des enfants, de vieillissement de la population, etc. Mais il n'y a pas de politiques complémentaires véritablement mises en place, au sens où nous le proposons. Pourtant, côté recettes, le niveau des rentrées fiscales reste élevé, malgré des DMTO qui vont baisser. La manne venant de la TVA nous est favorable. Des marges de manœuvre notables continuent donc d'exister. Nous avons essayé de l'expliquer la dernière fois. Et même si l'endettement venait à augmenter dans les années à venir, nous serions bien loin des seuils d'alerte de 10 ans. Ce que les autres grandes collectivités considèrent comme le seuil à partir duquel on est en difficulté. Même sur le volet investissement, nos marges de manœuvre sont en quelque sorte renforcées avec le retrait des 12 M€ concernant le projet routier dans le canton de Questembert.

Nous avons fait plusieurs propositions clés au cours de cette session pour véritablement faire de ce budget 2024 un budget social et écologique. Sur le handicap, à propos des amendements Creton, Myrienne COCHÉ l'a dit, nous divergeons sur la réponse à apporter en matière de foyer de vie. Sur la mobilité des bénéficiaires du RSA, Catherine QUÉRIC a redit la nécessité de travailler sur une mobilité gratuite. Sur ce sujet, apporter une réponse économe ne permet pas pleinement de répondre aux objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Il faut mettre un peu plus de moyens pour un résultat efficace. Concernant la taxe d'aménagement au bénéfice des espaces naturels sensibles et du CAUE, Damien GIRARD l'a dit, il n'y a pas eu le signal politique que nous attendions. Sur le volet habitat, enfin, nous avons noté les avancées. Mais l'outil le plus pertinent à mettre en place, comme Rozenn MÉTAYER l'a exprimé, c'était un plan départemental de l'habitat

qui aurait été coconstruit avec l'État et les EPCI, un véritable outil de lutte contre les déséquilibres et les inégalités territoriales.

Dans un esprit que nous voulons constructif depuis le début de ce mandat, nous avons souligné les avancées, notamment concernant le Fonds de solidarité pour le logement, l'APA 3, l'évolution des taux de dépenses des établissements. Néanmoins, très peu des actions et propositions que nous avons faites aujourd'hui ou lors du débat dédié aux orientations budgétaires, le mois dernier, ont été retenues. Ce budget pour l'année 2024 ne propose pas de bâtir de nouvelles politiques efficaces et concrètes en matière de solidarité et d'écologie afin que notre collectivité soit davantage aux côtés des Morbihannais, notamment les plus précaires. Pour ces raisons et celles que nous avons développées, le groupe d'opposition de gauche et écologiste s'abstiendra sur le budget primitif 2024. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je dois dire que je n'avais pas non plus imaginé forcément que vous arriviez jusqu'au vote favorable, même si cela pourrait arriver peut-être une fois dans ce mandat. Mais c'est un acte de nature politique et même si vous étiez d'accord à 100 % sur la politique que nous menons, d'abord, cela vous ferait sans doute rejoindre la majorité si tel était le cas. Il n'y aurait donc plus d'opposition. Avouez que pour la démocratie, ce ne serait pas forcément aussi bien. Mais vous auriez quand même peut-être du mal à franchir ce pas.

Ce mandat est celui du social, je l'ai dit. Nous l'avons démontré. J'avoue que cela n'a pas dû être simple pour vous d'écrire, et même de dire que ce n'était pas le mandat du social. Parce qu'au fond de vous-même, je pense que vous voyez très bien les efforts qui sont faits. Cela me fait penser aux avocats quand ils plaident. Ils ont le droit de dire à l'inverse de ce qu'ils pensent, pour peu que cela défende l'intéressé qui est leur client. Là, je pense que vous savez très bien ce qui a été fait en matière sociale. On peut toujours mieux faire. On peut toujours faire différemment. On ne prétend pas que tout ce que nous faisons est parfait. D'ailleurs, on ajuste nos textes, nos dispositifs. On améliore les choses. Mais avouons quand même que nous avons la chance de pouvoir intervenir. Vous dites que moins de 10 % de nos dispositifs sont des dispositifs volontaires. Déjà, l'ensemble des dispositifs d'État qui nous sont donnés est déjà très large et très généreux. On vit déjà dans un État social, pour ne pas dire « *socialiste* », qui n'a pas les moyens de tout ce qu'il met en œuvre. Et il en fait de plus en plus. Déjà, que les départements arrivent à suivre le rythme de ce qu'on leur impose, c'est pas mal. Quand on va augmenter le RSA, de 4,6 %, c'est décidé par l'État. Pour nous, ce sont quand même des M€, derrière, à mettre en œuvre. Tout cela a naturellement un coût. Nous n'avons pas non plus vocation à toujours développer toujours plus de politiques sociales. Nous avons vocation à bien remplir déjà celles que nous faisons. Nous en faisons effectivement certaines de manière volontaire. Nous en avons renforcées, et généralement elles sont assez exemplaires et plutôt regardées au niveau étatique, parce qu'elles sont justement assez pragmatiques.

Après, vous avez parlé de la manne de la TVA. Je n'irai peut-être pas jusque-là. Effectivement, on nous a affecté une fraction de TVA à l'époque où nous avons aussi perdu la taxe d'habitation. Elle avait été compensée par de la CVAE elle-même compensée... vous connaissez la mécanique. Le fait qu'il y ait de l'inflation génère effectivement une hausse de la TVA perçue par le département. Nous sommes à un peu plus de 25 M€ supplémentaires. Tant mieux, car on ne peut pas non plus avoir que des dépenses en plus sans avoir une dynamique de recettes à certains égards, parce que sinon, c'est l'effet ciseau, comme dirait M. COJAN. Ce serait quand même relativement difficile. Nous avons effectivement une certaine dynamique, mais à l'inverse, ce que nous voyons, c'est que les droits de mutation sont en baisse et que nous essayons de construire tout cela à travers ça. Le mot « *manne* » me semble donc un peu trop important par rapport à ce qu'il en est.

Après, vous nous dites qu'on pourrait s'endetter plus. C'est tout à fait vrai. Mais ce n'est pas dans notre ADN. Effectivement, nous pourrions aller jusqu'à la cote d'alerte. Mais quel est l'intérêt d'aller à la cote d'alerte ? Cela nous enlèverait des marges de manœuvre. Aujourd'hui, pourquoi avons-nous des marges de manœuvre ? Nous avons des marges de manœuvre parce que finalement, nous n'avons pas besoin de mettre, tant en fonctionnement qu'en investissement, des remboursements de la dette et des intérêts de l'emprunt. Cela nous coûte beaucoup moins cher de ne pas être endettés. Quand la France va arriver à 75 Md€ de coût de la dette pour le pays, c'est autant sinon plus que le budget de l'Éducation nationale ou d'autres budgets dont nous aurions

bien besoin, pour les armées ou d'autres. Nous, nous faisons un choix inverse, d'être assez faiblement endettés. Je l'ai dit, quand François GOULARD a cessé son mandat, nous étions à 162,3 M€. Je le redis au directeur général des services, mais il l'a très bien entendu : en mars 2028, il n'y aura pas plus de 162,3 M€ de dettes, pour qu'on tienne la dette. Cela nous laisse une petite marge de manœuvre pour potentiellement remonter. Mais ce n'est pas un souhait en tant que tel. Nous aurons d'ailleurs... j'y reviendrai la prochaine fois, mais puisque nous sommes en train de trouver un accord sur le bail emphytéotique administratif des gendarmeries, mécaniquement, nous allons rembourser de la dette et sans doute ne pas emprunter, en transférant l'emprunt, un peu comme nous venons de le faire pour 347 000 € sur le syndicat mixte de La Roche-Bernard... nous le ferons pour le sujet des casernes. Mais là, c'est 29 M€ qu'on devrait récupérer. Sans emprunter, nous pourrions voir notre dette légèrement augmenter compte tenu des transferts de dettes qui pourraient avoir lieu. On sera donc toujours attentif. Certes, vous avancez que cela donne quelques marges de manœuvre de ne pas avoir l'investissement réalisé sur La Vraie-Croix. Je rappelle juste que notre projet de PPI était quand même établi compte tenu des données à l'époque. Il s'avère que nous aurons sans doute un peu moins de DMTO quand même, et des charges justement du social qui étaient un peu moins élevées en termes d'évolution que ce que nous avons imaginé.

Voilà les éléments que je pouvais vous dire. Je prends note de votre abstention sur le budget. Mais nous trouvons que c'est un acte politique sérieux. D'abord, on peut voter cela avant Noël là où les autres n'y arrivent pas. Nous votons cela de manière ambitieuse, sérieuse. Nous serons pleinement opérationnels à partir du 1^{er} janvier pour le mettre en œuvre.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer formellement au vote du budget. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce budget est donc adopté. Merci à vous. Merci au directeur général des services, à l'ensemble des services mobilisés, et bien sûr le service des finances, mais aussi tous les services, parce que tous les services sont pleinement mobilisés là-dessus. S'il nous appartient à nous, élus, de fixer le cap et de faire les arbitrages, c'est quand même très lourd de réunions de préparation, de peigne fin dans tous les services. Je voudrais remercier tous les chefs de service, tous les directeurs, tous les directeurs généraux adjoints, tous les services mobilisés, sous l'autorité du directeur général des services, qui ont fait un très grand et très bon travail pour y arriver.

Vœux

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer aux 2 vœux qui ont été déposés dans les délais. Je vous propose peut-être qu'on commence par le vœu sur l'Ukraine. Je vais laisser la parole à Mme LE BOTERFF, qui va nous lire le vœu sur l'Ukraine.

Mme LE BOTERFF – Le premier vœu est intitulé « *Maintenons notre solidarité avec le peuple ukrainien* ».

La guerre continue pour le peuple ukrainien et après l'agression militaire de la Russie, en cette période hivernale, les batailles et les frappes continuent, faisant toujours beaucoup de ravages et alourdissant un bilan humain déjà très lourd. À un moment où une partie des États serait tentée de réduire son soutien, nous rappelons notre solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien dans cette guerre. Ils ne gagneront pas sans une forte aide de la solidarité internationale. Nous demandons à la France et à l'Union européenne de ne pas fléchir dans leur soutien financier et matériel envers le peuple ukrainien. Nous leur demandons aussi d'agir sur le plan diplomatique, afin que nos alliés occidentaux maintiennent leurs aides.

LE PRÉSIDENT – Vous avez eu cela. Normalement, cela vous a été distribué. Nous avons eu l'occasion de parler ce matin avec M. GIRARD, des 2 vœux qui sont proposés. Naturellement, nous soutenons ce vœu tant il est nécessaire que la paix revienne en Ukraine, mais dans des conditions qui soient naturellement tout à fait acceptables. Maintenir notre solidarité avec le peuple ukrainien à l'heure où nous l'avons mis en place, à l'heure où nous voyons que les États-Unis, aujourd'hui, rechignent à voter une aide militaire supplémentaire au niveau de la Chambre des représentants... pour nous, il est important que la France et l'Union européenne ne fléchissent pas dans leur soutien financier, matériel envers le peuple ukrainien. La diplomatie doit pouvoir s'activer pour maintenir l'ensemble de ces aides, en souhaitant la fin de la guerre la plus proche possible. Même si cette semaine, le Président ZELENSKY a dit lui-même qu'il ne pouvait pas fixer la date de la fin de la guerre, malheureusement. Vous savez, c'est comme toutes les guerres... cela me fait penser à la guerre de 14-18, où celles et ceux qui partaient au front partaient de manière joyeuse, en disant qu'ils allaient revenir rapidement. Nous avons vu qu'il a fallu 5 ans pour qu'il en soit ainsi, et des pertes humaines dramatiques. C'est malheureusement le cas en Ukraine. Ce que nous voyons ressemble affreusement à la Première Guerre mondiale d'ailleurs dans la manière dont les combats sont menés, et avec a priori une volonté du président ukrainien d'appeler aussi 500 000 nouveaux combattants dans cette guerre. La guerre est à nos portes et notre solidarité doit être exprimée au peuple ukrainien. Nous nous rejoignons tout à fait sur ce point.

Y a-t-il des commentaires ? Oui, M. DUFEIGNEUX.

M. DUFEIGNEUX – M. le Président, simplement pour aller dans votre sens et rejoindre la formulation de ces vœux, je veux rajouter 2 éléments de contexte, parce que nous sommes à la veille d'une nouvelle année et que 2024 sera à cet égard très importante pour le conflit en cours. En tout état de cause, en dehors de ce qui se passera sur le terrain, il y a 2 éléments que je porte à votre sagacité et à votre analyse. D'abord, il y a ce qui ne dépend pas de nous, c'est-à-dire ce qui se passera aux États-Unis. On sait quand même qu'il y a un risque non négligeable aux États-Unis que les Républicains l'emportent l'année prochaine. En tout cas, c'est une hypothèse qu'il faut envisager. Elle n'avait pas été envisagée il y a 2 élections et finalement, elle s'est produite. Là, nous pouvons donc l'envisager. Elle se produira peut-être. Sachant que les Républicains ont d'ores et déjà annoncé que s'ils revenaient aux affaires, ils laisseraient tomber non seulement leur participation en Ukraine, mais même peut-être leur participation dans l'OTAN.

Je pense que cela rejoint ma 2^{ème} remarque. L'année 2024, c'est aussi l'année des élections européennes. Nous avons vu au sein de l'Union européenne des dissensions importantes se formaliser et se concrétiser sur ce sujet, derrière M. ORBAN, mais pas que lui. Le gouvernement a changé en Pologne et de ce point de vue, c'est une bonne chose. Mais enfin, en Slovaquie et peut-être ailleurs, là aussi, des voix montent, toutes nationalistes, certaines d'extrême droite, pour là aussi critiquer notre engagement aux côtés des Ukrainiens.

Je pense que pour ces 2 raisons, je crois qu'il est important de renouveler notre soutien aux Ukrainiens et surtout de souhaiter que les Européens prennent leurs responsabilités, entre eux, d'abord, et puis aussi vis-à-vis de notre allié américain, qui reste bien évidemment notre allié, mais à côté de qui il faut aussi avoir une certaine autonomie de réflexion stratégique en tout cas.

LE PRÉSIDENT – Je rejoins tout à fait cette analyse. D'ailleurs, c'est pour cela que le général de Gaulle, et je ne l'avais pas encore appelé à cette réunion, ne voulait pas intégrer le commandement intégré de l'OTAN sur l'ensemble de ces sujets. Effectivement, les perspectives des élections américaines sont assez inquiétantes quand même, avec un président américain qui est sans doute, paradoxalement, le meilleur président depuis bien longtemps dans la politique qui est menée. Économiquement, ça marche. Les transitions importantes sont mises en place. Le chômage baisse. La politique extérieure est à peu près claire. Nous avons une constance d'un certain nombre de positions. Après, la politique est ce qu'elle est et parfois, on peut être battu par son image et pas forcément par sa politique. Je ne sais pas si vous voyez les vidéos que sort Donald TRUMP, mais ce n'est absolument pas sur la politique, spécialement. C'est plus sur la stabilité, plutôt physique celle-ci, du président dans l'exercice de ses mandats. Nous faisons le vœu en tout cas que ce grand pays ne verse pas dans un retour sous la présidence de M. TRUMP. Même si on peut voir que cette semaine, certains tribunaux, en tout cas dans certains États, l'ont déclaré inéligible et ont refusé que ses bulletins pour la primaire soient délivrés. Attendons donc de voir ce qu'il en sera à la fin. Mais à mon avis, nous ne sommes pas au bout de nos surprises dans cette élection américaine.

Marie-Hélène HERRY.

Mme HERRY – Merci, M. le Président. Juste pour information, parce que je siège au Comité européen des régions au titre de mon mandat de maire, vous dire que c'est un débat qui anime vraiment le Comité. Le Comité des régions, pour ceux qui ne le connaissent pas, est la représentation des communes et des régions au niveau européen. Les maires et les présidents de région se sont exprimés sur ce sujet en disant aussi qu'il ne fallait pas que ce soit au détriment de la politique de cohésion. Mais la commission, de son côté, nous rappelle que l'UE doit aussi se financer sur le marché et que c'est un exercice, du coup, difficile. Elle en appelle de ce fait, dans ces cas-là, à ce que nous interpellions nos États pour qu'ils augmentent leur contribution. Je laisse donc à votre réflexion tout cela.

LE PRÉSIDENT – Il y a beaucoup de choses à dire sur ces sujets.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité ce vœu est adopté.

Il y a un 2^{ème} vœu, que nous avons un peu retravaillé avec M. GIRARD, pour arriver à une version que nous puissions soutenir tous ensemble. Le sujet méritait qu'on soit aligné.

Mme LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – « *Pour un cessez-le-feu et la reprise du processus de paix au Moyen-Orient* ».

Nous condamnons sans réserve les attaques terroristes du Hamas contre Israël, les exécutions, les massacres et les prises d'otages du 7 octobre. Nous témoignons aussi notre solidarité au peuple israélien et demandons la libération immédiate de tous les otages. Nous affirmons le droit d'Israël à pouvoir vivre en paix et le droit à se défendre. Chaque vie compte. L'ampleur des pertes humaines pour le peuple palestinien est une catastrophe. C'est pourquoi nous plaidons pour l'ouverture de négociations et pour un cessez-le-feu le plus rapidement possible, et la levée du blocus de Gaza. Il faudra que sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies soient établies les

responsabilités dans les actes commis des 2 côtés. Nous faisons le vœu que la France et l'Union européenne se mobilisent avec détermination pour un cessez-le-feu, et pour la reprise d'un processus de paix crédible fondé sur la création de 2 États souverains, Israël et la Palestine, vivant dans la paix et la sécurité. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. C'est vrai que nous avons eu l'occasion d'en discuter avec M. GIRARD et de nous mettre d'accord sur cette version que nous vous proposons à l'adoption, et qui là aussi reprend finalement ce qui a été rappelé par le gouvernement, le Président de la République et la ministre des Affaires étrangères, pour rejoindre l'alignement et la position de la République française sur ce dossier. Je crois aussi comprendre que c'est le message donné par le président américain d'ailleurs.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Mohamed AZGAG.

M. AZGAG – Merci, M. le Président. Je veux simplement rappeler, à votre demande, qu'avec Damien GIRARD, nous avons reçu un avocat franco-palestinien. À l'époque, il nous avait livré un témoignage qui montrait combien la tension existait déjà dans cette région. Ce qui s'est passé par la suite a clairement été évoqué dans le témoignage qu'il nous a livré. Il nous a livré un témoignage où effectivement, il y avait une politique de colonisation en activité. Il y avait 6 000 personnes palestiniennes en prison sans jugement. C'est vrai que ce sont aussi des paramètres qui rentrent en ligne de compte.

Moi, je suis très heureux que l'opposition nous propose 2 vœux pour mettre fin à une vieille idée qui résiste encore, en disant que finalement, il y a 2 poids 2 mesures. Là, nous voyons avec les 2 vœux sur la table qu'il n'y a pas 2 poids 2 mesures. Il y a une même sensibilité.

Je rejoins totalement ce que Gilles DUFEIGNEUX évoquait tout à l'heure avec la grande crainte qu'effectivement, les élections américaines de l'année prochaine viennent encore alourdir le sujet.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup.

Je vous propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Nous arrivons au terme de cette session. Néanmoins, la prochaine session aura lieu le vendredi 29 mars prochain, puisqu'il y a au moins une session par trimestre. C'est le code général des collectivités territoriales. Nous proposerons, M. le Directeur général des services, l'adoption des comptes administratifs et une décision modificative, sans doute, à cette occasion. Nous aurons le 12 janvier prochain, à 15 h 30, les vœux aux agents du département, et à 18 h, les vœux institutionnels. Ceux-ci se dérouleront en préfecture, puisqu'une année sur 2, ce sera ici, une année sur 2, à la préfecture. Cette année, les vœux se dérouleront donc à la préfecture.

Dans une heure précise, il y aura la cérémonie annuelle de la Sainte-Barbe, qui se déroulera ici, au département. Vous êtes toutes et tous cordialement invités pour témoigner de votre soutien à l'ensemble des sapeurs-pompiers du Morbihan.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous souhaiter à toutes et à tous un bon Noël, de bonnes fêtes de Noël en famille. Profitez bien de ces vacances. Mettez-les à profit dans notre beau département ou ailleurs, si vous allez en famille. Revenez-nous en forme pour le début d'année 2024.

(La séance est levée à 17 heures 30.)

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-8, 14-18, 20-24, 26-29, 31, 32, 34-35, 37, 39, 40, 42-47, 49, 51, 52, 55-56, 58-62, 64, 65, 67, 69-72, 75, 77-82, 84-86, 88-91, 94-100
M. Mohamed AZGAG	91, 99
Mme Françoise BALLESTER	70
Mme Karine BELLEC	2, 25-28,
M. Denis BERTHOLOM	83, 85
M. Alain CARIS	70-71
Mme Myrienne COCHÉ	21-22, 26, 28
M. Gilles DUFEIGNEUX	87-88, 97-98
Mme Gaëlle FAVENNEC	30-32
M. Damien GIRARD	8-10, 58-59, 61
M. Mathieu GLAZ	81, 88-89, 94-95
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	40, 50, 52, 53-55,
Mme Rozenn GUÉGAN	19-20
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	66-67, 98
M. Nicolas JAGOUDET	46
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	79
Mme Muriel JOURDA	48, 81, 92-96
Mme Marie LE BOTERFF	97, 98-99
Mme Marie-José LE BRETON	72
Mme Sophie LEBRETON	36-37
M. Boris LEMAIRE	77-78
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	85
M. Dominique LE NINIVEN	38-39
Mme Marie-Christine LE QUER	57-58, 61, 63-64
M. Ronan LOAS	10-14, 73-75,
M. Stéphane LOHÉZIC	65
Mme Rozenn METAYER	42-43
Mme Christine PENHOUËT	68-69
Mme Soizic PERRAULT	41-42, 45
M. Gérard PIERRE	80
M. Thierry POULAIN	76-77
Mme Catherine QUÉRIC	32-34
M. Benoît QUÉRO	/
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	21
Mme Marianne ROUSSET	/

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 décembre 2023

Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseido	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	23095	Direction des finances et des achats	Budget primitif 2024	92
2	23096		Dettes départementales et autres mouvements financiers	81
3	23097		Moyens logistiques et gestion du patrimoine	83
4	23113	Direction générale des finances et des moyens	Contribution financière au service départemental d'incendie et de secours et aides en faveur des centres d'incendie et de secours	85
5	23132	Direction des ressources humaines	Politique en matière de ressources humaines	87
6	23227	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (septembre à novembre 2023)	91
2^{ème} Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées				
7	23084	Direction de l'autonomie	Politique départementale en faveur des personnes handicapées	25
8	23083		Politique départementale en faveur des personnes âgées	21
9	23203	Direction de la coordination des ressources des interventions sociales	Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le Président du Conseil départemental	19
3^{ème} Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale				
10	22976	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi	30
11	23004		Politique départementale en faveur du développement social	32
12	23107	Direction de l'enfance et de la famille	Politique départementale de protection maternelle et infantile	36
13	23100		Politique de protection de l'enfance	38

4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
14	23125	Direction des routes et de l'aménagement	Aménagement foncier	40
15	23235	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Stratégie départementale de l'habitat	41
16	23078	Direction du développement social et de l'insertion	Actualisation des moyens d'actions en matière de logement	46
17	23014		Politique départementale de l'habitat et du logement	48
18	23079	Direction de l'action territoriale et de la culture	Accompagnement du développement territorial	50
19	23077		Développement touristique	52
20	23116	Direction des services numériques	Déploiement du très haut débit	53
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
21	23123	Direction des routes et de l'aménagement	Eau	65
22	23124		Espaces naturels et activités de nature	63
23	23227		Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024 – 2035	91
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
24	23021	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges	66
25	23093	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur des collèges	68
26	23105		Partenariats éducatifs	70
27	23104		Politique en faveur du sport	72
28	23002	Direction de l'action territoriale et de la culture	Politique en faveur de la culture et du patrimoine	73
7^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
29	23119	Direction des routes et de l'aménagement	Infrastructures routières	76
30	23121		Mobilité	79
31	23120		Infrastructures portuaires	80